



*Projet de territoire
de la Seine-et-
Marne*

Table des matières

MANIFESTE	3
Introduction.....	7
Chapitre 1 : le positionnement stratégique	10
I. L'héritage : la Seine-et-Marne à part	11
II. Aujourd'hui : l'émergence d'un mode de développement bénéfique.....	13
Un développement économique fondé sur trois moteurs.....	13
Une amélioration de la cohésion en Seine-et-Marne	15
Un effet positif sur l'environnement.....	17
III Renouveler les postures politiques	19
IV Rendre durable le modèle seine-et-marnais.....	23
Chapitre 2 :	24
Les cinq chantiers de la Seine-et-Marne	24
Chantier N°1 :	27
Accessibilité et qualité des services pour tous.....	27
Chantier N°2 :	48
Mobilités : l'invention de la diversité	48
Chantier N°3 :	66
La Seine-et-Marne, destination choisie.....	66
Chantier N°4 :	80
La Seine-et-Marne, territoire leader de l'éco-construction	80
Chantier N°5 :	101
Un nouveau modèle d'aménagement propre à la Seine-et-Marne.....	101
.....	123
Chapitre 3 :	124
Entre local et métropolitain, les conditions de la réussite.....	124

MANIFESTE

Depuis ces quarante dernières années, la Seine-et-Marne s'est profondément transformée sous l'effet d'une urbanisation et d'un développement accélérés. Sa population a ainsi plus que doublé, passant de 650 000 habitants en 1968 à près d' 1 300 000 habitants aujourd'hui.

Jamais un département n'avait connu un essor et une transformation aussi rapides, entraînant des besoins en matière d'équipements, d'infrastructures et de services sans cesse grandissant mais imposant également une pression inédite sur l'équilibre des espaces naturels et la physionomie des paysages.

Construction dans les années 60 des grands ensembles en périphérie des villes de Meaux, Melun et Montereau-Fault-Yonne ; développement continu, à partir du milieu des années 70, des villes nouvelles de Marne-la-Vallée et de Sénart, et plus récemment poursuite de l'urbanisation sous des formes plus diffuses sur l'ensemble du territoire départemental : **disons-le tout net, ce développement accéléré a été largement subi,** soit qu'il résulte d'une volonté et d'une politique de l'Etat, soit qu'il soit le fruit de notre incapacité collective à l'organiser et à le maîtriser.

Reconnaissons-le également : ce développement accéléré a connu des fortunes diverses. Les grands ensembles construits dans les années 60 ont correspondu à un vrai progrès à une époque où sévissait une des pires crises du logement qu'ait connu notre pays mais leur équilibre social n'a pas résisté à la crise et leurs piètres qualités architecturales se sont vite révélées inadaptées aux attentes des habitants.

Ces grands ensembles font aujourd'hui l'objet de vastes opérations de rénovation qui ne sont d'ailleurs pas sans poser un certain nombre de problèmes en matière de préservation de la mixité sociale.

Les villes nouvelles de leur côté ont su tirer un certain nombre de leçons des expériences passées offrant à leurs habitants un cadre de vie de qualité, un haut niveau de services ainsi que des pôles d'activité et d'emploi réellement dynamiques. Mais les villes nouvelles sont elles-mêmes confrontées aux défis que représentent le maintien de la mixité sociale, le vieillissement accéléré de certains quartiers et la concurrence accrue des autres pôles de développement économique francilien.

Les modes d'urbanisation plus récents posent, quant à eux, la question des risques de consommation excessive d'espaces naturels, de dévitalisation des centres anciens et d'insuffisance en équipements et services de proximité.

Par ailleurs, soutenue très majoritairement jusqu'au début des années 90 par un afflux de population extérieure, la croissance démographique de la Seine-et-Marne s'est aujourd'hui ralentie mais elle a surtout changé de nature, portée désormais majoritairement par sa propre dynamique interne.

*

La Seine-et-Marne apparaît ainsi à un tournant de son histoire.

C'est la raison pour laquelle au moment où les réflexions se multiplient sur l'avenir de l'Île-de-France et les projets de Grand Paris, les élus du Conseil général ont souhaité s'engager dans l'élaboration d'un véritable projet de territoire départemental. Démarche qui a vocation à rassembler tous les acteurs politiques, économiques, sociaux ou associatifs autour d'une ambition et de grands projets partagés pour l'avenir de la Seine-et-Marne.

Trop souvent par le passé les décisions qui concernent l'avenir des Seine-et-Marnais se sont prises ailleurs qu'en Seine-et-Marne ou sans consulter directement les premiers intéressés.

*Aujourd'hui, forte de ses 1,3 millions d'habitants, de ses 72000 entreprises générant 420000 emplois, de sa contribution décisive à la dynamique et aux équilibres de la région, **la Seine-et-Marne entend bien prendre son destin en main et être considérée à sa juste place.***

Nous voulons d'abord être pleinement partie prenante du dynamisme de l'Île-de-France et du grand Bassin parisien auquel la Seine-et-Marne contribue aujourd'hui activement et contribuera encore plus demain.

Dans cette perspective, tout projet de Grand Paris qui tournerait le dos à la Seine-et-Marne ou en oublierait de larges pans serait non seulement pour nous inacceptable mais se révélerait surtout un véritable non sens. Ce serait en effet un contresens historique que de considérer l'attractivité et la compétitivité de la région capitale à la seule aune de sa partie la plus urbanisée.

Loin d'une vision restrictive de la compétitivité réduite à quelques grands pôles économiques, c'est bien l'ensemble des territoires qui composent, dans leur diversité, notre région qui concourent à sa vitalité, à sa cohésion, à ses équilibres naturels, au bien être de ses habitants et finalement à son attractivité.

A contrario, il serait absurde et dangereux pour la Seine-et-Marne, de prétendre tourner le dos à la dynamique métropolitaine et aux formidables opportunités de croissance qu'elle représente. Dans une telle hypothèse, nous priverions la Seine-et-Marne et les Seine-et-Marnais des richesses indispensables à la satisfaction de leurs besoins.

Tout l'enjeu est donc que la Seine-et-Marne profite davantage de cette dynamique métropolitaine, notamment dans un certain nombre de secteurs d'excellence, et qu'elle fasse mieux valoir sa contribution aux équilibres régionaux, notamment dans un certain nombre de fonctions, indispensables à l'ensemble de la métropole (hub aéroportuaire, infrastructures de transports en commun en site propre de contournement du cœur de la métropole, logistique au service de l'ensemble de la population agglomérée, agriculture, fourniture de matériaux d'extractions, ressource en eau, accueil de populations spécifiques etc....)

*Nous en sommes ainsi convaincus : **si la Seine-et-Marne a besoin de l'Île-de-France, l'Île-de-France a également besoin de la Seine-et-Marne.** Parce qu'elle dispose encore de formidables opportunités en matière d'offre foncière, par la qualité de son cadre de vie ou en raison de la jeunesse de sa population, la Seine-et-Marne demeure une formidable « réserve » de projets et d'expérimentations ; sans laquelle rien de ce qui est souhaitable pour l'avenir de l'Île-de-France ne pourra se faire.*

Trop longtemps considérée par les décideurs nationaux et régionaux comme un simple territoire « exutoire » de l'Île-de-France pour loger la génération issue du baby boom, accueillir un certain nombre d'activités ou de grandes infrastructures sources de nuisances, **la Seine-et-Marne entend aujourd'hui revendiquer un nouveau mode de développement**, davantage générateur de richesse et de bien être pour ses habitants, plus respectueux de son identité et de son cadre de vie.

Nous avons en effet la conviction que **la Seine-et-Marne mérite mieux que d'être enfermée dans la simple revendication d'un « rééquilibrage à l'Est »** et que, forte de ses atouts, elle peut occuper pleinement sa place au sein de notre région pour contribuer à son dynamisme.

Loin d'être une simple posture, cette revendication s'appuie sur les nombreux atouts et potentialités qui sont d'ores et déjà ceux de la Seine-et-Marne et qu'il nous appartient de développer.

Car il ne saurait être question de stopper net notre développement. Ce serait évidemment illusoire. Ce n'est pas non plus ce que nous demandent, dans leur immense majorité, les Seine-et-Marnais ; lesquels aspirent certes à la préservation de leur cadre de vie mais revendiquent dans le même temps plus d'activité économique et d'emploi, une meilleure desserte en transports ou des services publics de proximité.

Nous voulons donc promouvoir un nouveau modèle de développement pour la Seine-et-Marne

Disons-le clairement : la poursuite de celui qui fut à l'œuvre ces quarante ou cinquante dernières années n'est ni soutenable, ni souhaitable. Ni soutenable car avec près de 1000 hectares d'espaces naturels consommés chaque année, il porterait à brève échéance une atteinte irréparable à la biodiversité et priverait les générations futures des ressources naturelles indispensables à leur avenir.

Ni souhaitable car il conduirait à abîmer irrémédiablement le visage de notre département et à tourner le dos à son identité mi-urbaine, mi-rurale à laquelle les Seine-et-Marnais sont, à juste titre, très attachés.

Il serait, en revanche, illusoire de prétendre calquer en Seine-et-Marne des modèles d'aménagement qui ne tiendraient pas compte de ses spécificités. C'est donc à l'invention d'un modèle d'aménagement singulier que nous devons nous atteler.

Ce nouveau modèle doit placer au cœur de ses préoccupations la cohésion sociale et territoriale de notre département. Car nous ne voulons pas d'une Seine-et-Marne à plusieurs vitesses ; l'une qui concentrerait les richesses tandis que l'autre ne servirait que de poumon vert ; une qui bénéficierait de tous les services de la vie moderne tandis qu'une autre devrait regarder les trains passer sans jamais les voir s'arrêter.

Nous croyons que, loin d'être un handicap, le caractère mi-rural mi-urbain de notre département peut constituer un atout pour peu qu'on reconnaisse à chacun sa spécificité et qu'on développe au cœur de nos villages de véritables lieux de vie.

Nous sommes prêts, comme le projet de SDRIF nous y invite, à demeurer fidèles à notre vocation de territoire d'accueil de populations nouvelles mais nous voulons le faire à nos conditions, en particulier un meilleur équilibre entre habitat et emploi ainsi que le développement d'équipements publics adaptés à la dimension prise aujourd'hui par notre département.

Enfin, nous avons l'ambition d'offrir à chacun les capacités de s'épanouir et d'évoluer tout au long de sa vie qu'il s'agisse des jeunes dont nous devons ouvrir davantage les possibles, des familles qui doivent disposer de tous les services de la vie moderne et des aînés dont le nombre est appelé à augmenter considérablement et dont il faut assurer tout à la fois l'autonomie et l'accompagnement.

** * **

Après quarante ans d'un développement accéléré, la Seine-et-Marne est donc à un tournant. Forte de ses atouts, elle peut prétendre aujourd'hui inventer son propre avenir pour peu que chacune et chacun de ses acteurs se mobilisent et regardent dans la même direction.

Telle est la vocation du présent projet de territoire.

Telle est notre ambition collective pour une Seine-et-Marne pleinement ancrée dans les enjeux du 21^{ème} siècle.

Introduction

Le projet de territoire : une vision nouvelle pour la Seine-et-Marne

Depuis plusieurs mois, les réflexions sur l'avenir de l'Île-de-France se sont multipliées : adoption par la Région du SDRIF (Schéma Directeur de la Région Île-de-France), création du syndicat mixte d'études Paris Métropole, consultation internationale du Grand Paris. Si le Conseil général de Seine-et-Marne n'a pas été absent de ces réflexions (cf. sa contribution au SDRIF et le débat sur le Grand Paris organisé en octobre 2008), il était temps d'inscrire cela dans une perspective d'ensemble en renouvelant la vision que les acteurs de la Seine-et-Marne se donnent de leur territoire, vis-à-vis de l'extérieur, mais aussi pour eux même. C'est le sens de ce projet de territoire. L'élaboration de ce document poursuit donc deux grands objectifs :

- ***Renouveler le positionnement de la Seine-et-Marne en Île-de-France, en en faisant bénéficier ses populations et ses territoires.***

Le pari de la Seine-et-Marne est fondé sur la conviction que le département a les moyens d'inventer un modèle de développement singulier en Île-de-France. Alors que la posture du rattrapage et de la compensation vis-à-vis de l'Ouest a longtemps été dominante, le Conseil général souhaite aujourd'hui miser d'abord sur les atouts du territoire, en les valorisant et en en faisant de véritables leviers de développement. Cette nouvelle vision devra faire reconnaître la place et le rôle nouveau occupés par la Seine-et-Marne en Île-de-France.

- ***Elaborer une vision partagée par l'ensemble des acteurs seine-et-marnais***

Le pari de la Seine-et-Marne ne peut concerner uniquement l'institution départementale. Pour que le modèle de développement futur de la Seine-et-Marne porte ses fruits, qu'il soit à la fois efficace et durable, il faudra le concours de tous. Le projet de territoire doit donc être partagé avec l'ensemble des acteurs seine-et-marnais, qu'ils soient publics ou privés. Le Conseil général a donc souhaité que ce document fasse l'objet d'une réelle co-élaboration : le document n'a pas été soumis à l'avis des acteurs dans une logique de consultation finale, mais fabriqué au fur et à mesure avec eux, dans le cadre d'une concertation continue.

Le projet de territoire : une démarche innovante et concrète

Le projet de territoire est une démarche particulière à plusieurs titres :

- Vis-à-vis de l'institution départementale : ce n'est ni une récapitulation, ni un nouveau programme.

Le projet de territoire n'a pas vocation à « compiler » les différentes politiques sectorielles en les résumant dans un seul et unique document ; mais il n'a pas vocation non plus à faire table rase de l'existant et à réinventer chacune de ces politiques.

- Vis-à-vis des autres acteurs présents sur le territoire : le projet de territoire n'est pas seulement le projet du Conseil général.

Contrairement à d'autres documents portés par ces acteurs (le SDRIF, les SCOT, les PLH,...) le projet de territoire du département n'est pas prescriptif.

Toute la question est donc celle de la vocation spécifique d'une démarche comme le projet de territoire qui n'a pas de valeur normative, qui n'est pas un schéma sectoriel pas plus qu'il n'est le support d'un contrat.

- ⇒ **Le projet de territoire est une démarche visant à mettre en synergie les différentes politiques du Conseil général et des acteurs locaux seine-et-marnais. Il s'agit de se mettre d'accord sur un cadre stratégique transversal, qui permet d'optimiser les politiques menées actuellement. Le projet de territoire est constitué donc d'un positionnement stratégique, une « posture », et de 6 livrets opérationnels : 5 chantiers emblématiques, et les conditions de réussite ou la gouvernance.**

Chapitre 1 : Une « posture »

Le projet de territoire porte une vision politique pour la Seine-et-Marne pour les trente années à venir. Il propose un cap, une identité, un positionnement : à ce titre, il est bien sûr destiné à être partagé avec la société départementale dans son ensemble, mais également avec les territoires voisins, franciliens ou non.

Chapitre 2 : 5 chantiers emblématiques

Le projet de territoire ne restera pas simplement un document d'intention. Il se traduira de manière opérationnelle par le lancement de cinq chantiers destinés à produire des effets leviers significatifs pour le développement économique, l'amélioration de la cohésion, et la préservation de l'environnement des territoires seine-et-marnais. Ces projets seront porteurs d'innovation dans les outils d'intervention et les modes de faire. Ils correspondront également à des problématiques partagées par l'ensemble des territoires seine-et-marnais.

Chapitre 3 : Les conditions de la réussite

Le manuel de gouvernance est une méthode plus qu'un guide pour la coopération entre l'institution départementale et les autres acteurs. Le Département se situe en effet dans une situation particulière, que l'on peut qualifier « d'interface » : il est le maillon le mieux à même de faire le lien entre les territoires et leurs besoins, et le niveau régional, voire national.

Annexe

Un document en annexe réunit :

- Les différentes contributions élaborées par les grandes agglomérations du département (Marne-et-Chantierine, Val Mubuée, Marne-et-Gondaire, Val d'Europe, Sénart, Melun – Val de Seine, Fontainebleau-Avon, Nemours, communauté de communes des 2 fleuves).
- Les contributions des 4 chambres consulaires départementales, de la SNCF et d'Epa Marne/Epa France.
- Les compte-rendus des réunions de la commission consultative des territoires et de la commission des « forces vives ».



Chapitre 1 : le positionnement stratégique

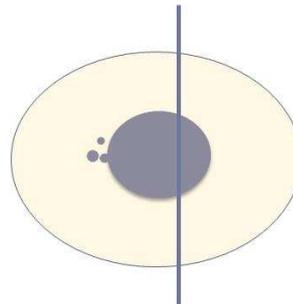
L'héritage : la Seine-et-Marne à part

La Seine-et-Marne hérite de l'image d'un territoire à part en Île-de-France, qui est considéré et se considère comme l'arrière-cour de l'agglomération : cette représentation est celle d'un territoire à la marge, servant et dépendant.

La Seine-et-Marne, territoire à la marge

Historiquement, la Seine-et-Marne se situe à la marge de l'Île-de-France :

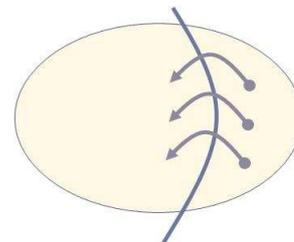
- Elle est à la périphérie, constituant l'un des territoires de deuxième couronne, dans un système fonctionnant de manière radiale autour du cœur d'agglomération.
- Elle est également à l'est au sein d'une agglomération, où l'Ouest s'est développé plus tôt, plus vite, et a bénéficié des grandes politiques d'aménagement de l'Etat autour du site de la Défense.



La Seine-et-Marne constitue un territoire à la marge compte tenu de sa forte composante rurale et agricole. Sur 590 000 hectares, la Seine-et-Marne compte en effet 340 000 hectares de surfaces agricoles. Ce caractère rural lui donne donc une place à part au sein de l'une des plus grandes régions urbaines d'Europe.

La Seine-et-Marne, territoire servant

La Seine-et-Marne hérite également d'une représentation de territoire « servant » : elle reste à l'écart de la distribution des grandes fonctions supérieures et elle constitue le territoire dans lequel l'on puise des ressources, où l'on localise des fonctions peu valorisantes, nuisantes ou consommatrices d'espace pour permettre le développement de l'agglomération.



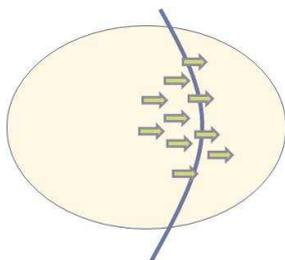
La Seine-et-Marne accueille ainsi de nombreux espaces logistiques, du fait de son foncier disponible. Sur les huit secteurs logistiques franciliens majeurs, trois se situent sur le territoire départemental (Sénart Centre Essonne, Marne la Vallée et Roissy).

La Seine-et-Marne joue également un rôle prépondérant dans la production régionale de matériaux divers. Elle concentre en effet, toutes substances confondues, plus de 58 % des exploitations et des surfaces autorisées en Île-de-France pour les carrières. Ce qui la place très loin devant les autres départements de seconde couronne.

Enfin, elle constitue une « réserve naturelle » pour les Franciliens, qui viennent s'y ressourcer et profiter de la diversité des paysages, des loisirs, du patrimoine

La Seine-et-Marne, territoire dépendant

La troisième représentation très forte dont la Seine-et-Marne hérite est celle d'un territoire dépendant vis-à-vis de l'agglomération parisienne, qui alimente le territoire en population dans un sens, et offre des emplois aux résidents seine-et-marnais dans l'autre sens.



La Seine-et-Marne constitue en effet un territoire de desserrement de la population parisienne. Entre 1999 et 2006, c'est avant tout la Seine-et-Marne qui a gagné en population. Cette croissance démographique est notamment alimentée par l'installation de ménages modestes contraints de s'éloigner toujours plus du cœur d'agglomération pour accéder à un logement et en particulier à la propriété individuelle.

La Seine-et-Marne apparaît également dépendante du point de vue des emplois. Les flux domicile-travail illustrent cette relation déséquilibrée entre le département et le cœur d'agglomération. Le solde des migrations quotidiennes de la Seine-et-Marne est le plus négatif des soldes des départements franciliens.

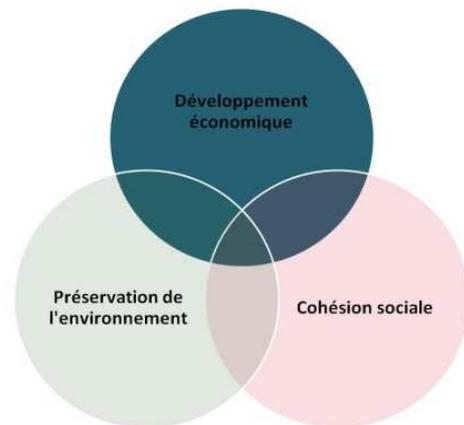
II. Aujourd'hui : l'émergence d'un mode de développement bénéfique

Cette image d'une Seine-et-Marne à part dans l'agglomération persiste, alors qu'on observe depuis une dizaine d'années des tendances nouvelles qui la contredisent. Le territoire départemental bénéficie en effet de dynamiques de développement qui lui confèrent un positionnement spécifique au sein de la métropole francilienne. Trois moteurs économiques différents permettent d'améliorer la cohésion dans le département et, d'une certaine façon, produisent des effets bénéfiques pour l'environnement.

Un développement économique fondé sur trois moteurs

La Seine-et-Marne n'est plus « dans l'arrière-cour » de l'agglomération grâce à trois mouvements simultanés :

- le territoire contribue à la compétitivité francilienne en développant des fonctions supérieures.
- il développe des fonctions support à la métropole très créatrices d'emploi local.
- il acquiert une dynamique de développement endogène qui lui permet de s'autonomiser.



L'intégration des « pépites » seine-et-marnaises : la contribution du département à la compétitivité francilienne

LA SEINE-ET-MARNE A SU FABRIQUER SES PROPRES « PEPITES »

Alors que dans le passé, l'agglomération fonctionnait dans un rapport centre-périphérie avec une concentration des fonctions de commandement au centre, aujourd'hui, les fonctions contribuant à la compétitivité de la métropole tendent à se réorganiser à l'échelle de l'Île-de-France dans une logique d'archipels.

Ainsi, on observe une insertion métropolitaine des « pépites » de la Seine-et-Marne : les pôles de Val d'Europe, de Roissy, de Descartes et, dans une moindre mesure, de Melun Villaroche... sont désormais reconnus comme des pôles contribuant à la compétitivité globale de la métropole.

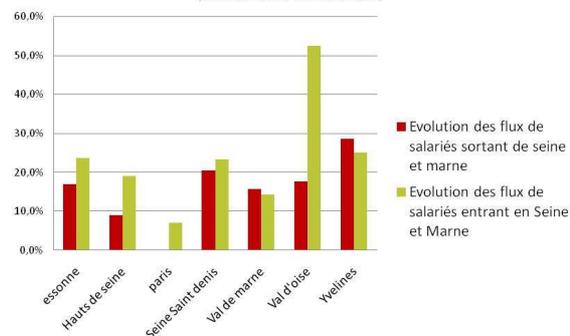
UNE ATTRACTIVITE CROISSANTE DU TERRITOIRE

D'autre part, la dynamique des flux domicile-travail fait apparaître une certaine attractivité de la Seine-et-Marne. En effet, la progression des flux d'entrants, presque partout supérieure à la progression des flux sortants, témoigne de l'insertion de la Seine-et-Marne dans le système régional.

On observe également que Paris n'est plus l'unique attracteur pour les salariés seine-et-marnais: les autres départements franciliens développent leurs propres pôles métropolitains.

Evolution des flux domicile-travail entre la Seine-et-Marne et les départements d'Ile de France entre 1999 et 2005

(Source: DADS 1999 et 2005)



Le territoire des fonctions supports de la métropole

LA SEINE-ET-MARNE DISPOSE D'UNE ECONOMIE INDISPENSABLE AU DEVELOPPEMENT METROPOLITAIN FRANCILIEN...

La Seine-et-Marne devient un territoire contributif: elle développe une somme de fonctions « support » indispensables au développement de la métropole. Ces spécialités ne sont pas reconnues comme participant directement de la compétitivité métropolitaine. Mais leur présence est une condition nécessaire au développement et au fonctionnement de la région dans son ensemble : espace pour l'urbanisation, accueil de populations spécifiques, plate-forme aéroportuaire, pôle touristique international, services aux entreprises ... Il ne s'agit plus seulement de la logistique ou de l'extraction de matériaux.

...ET FORTEMENT CREATRICES D'EMPLOI LOCAL

Mais surtout, ces filières créent massivement de l'emploi local et constituent ainsi l'un des premiers moteurs du développement de la Seine-et-Marne. Trois exemples le montrent :

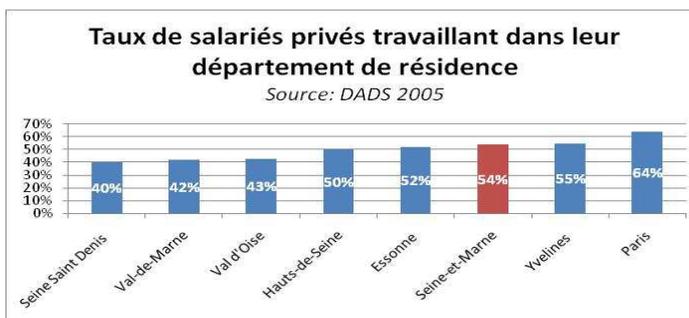
- **La construction** est un secteur en pleine expansion dans le département: entre 1996 et 2006, c'est en Seine-et-Marne que l'emploi lié à la construction progresse le plus vite (près de 20% d'augmentation), alors qu'il stagne au niveau régional, et qui croit deux fois plus lentement dans l'ensemble de la grande couronne (environ +10%).
- **Les services aux entreprises** sont également en plein développement. Le secteur des activités juridiques, comptables et de conseil de gestion arrive en tête des secteurs créateurs d'emploi entre 2000 et 2006, avec 3556 emplois créés. Le secteur « enquête et sécurité » vient en 5ème position, avec 2544 emplois créés.
- Enfin, le **secteur de l'hôtellerie**, des cafés et des restaurants est également en forte progression. Entre 1990 et 2004, c'est en Seine-et-Marne que l'emploi de ce secteur a le plus progressé : il a plus que doublé, avec une croissance de plus de 120%.

Le dynamisme du développement endogène

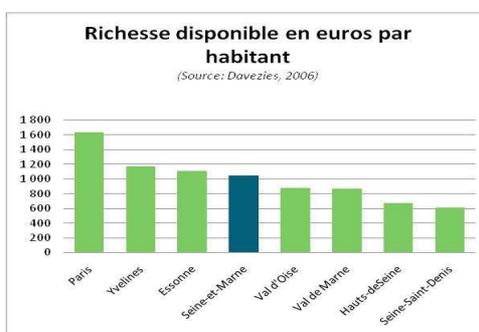
Enfin, la croissance de la population seine-et-marnaise génère une demande intérieure et dynamise l'économie « domestique ».

Cette tendance au développement endogène s'observe dans l'emploi. Le département de la Seine-et-Marne est caractérisé par un taux de salariés privés travaillant dans leur département de résidence parmi les plus élevés d'Île-de-France (près de 55%),

juste après Paris et les Yvelines.

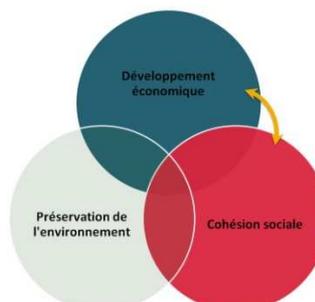


Tout cela se traduit par le fait que la Seine-et-Marne dispose d'une richesse significative sur son territoire. L'ensemble de la richesse disponible (indicateur agréant l'ensemble des revenus produits sur le territoire ainsi que l'ensemble des revenus « importés » (revenus issus des transferts sociaux, du tourisme, revenus publics, revenus des personnes travaillant ailleurs mais résidant en Seine-et-Marne)) sur le département se situe à un niveau relativement élevé : la Seine-et-Marne se place juste après Paris, les Hauts-de-Seine et les Yvelines – c'est-à-dire les territoires de l'ouest de l'agglomération - pour la richesse disponible sur le territoire. Cela signifie notamment qu'elle dispose d'un potentiel important pour alimenter son économie domestique.



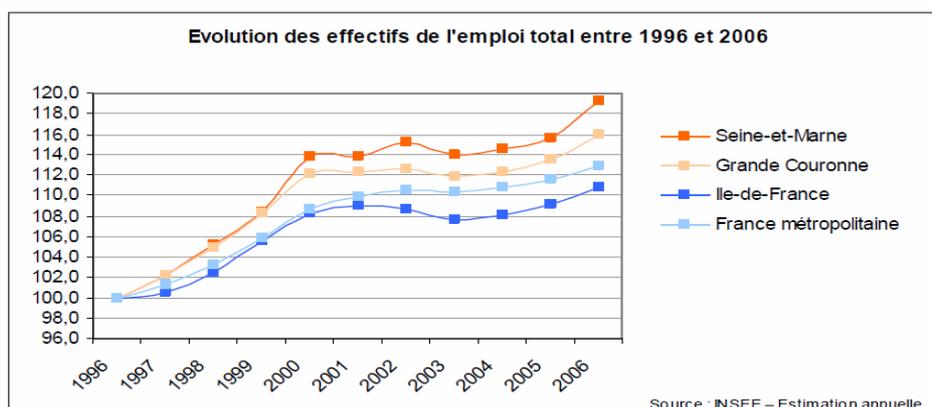
Une amélioration de la cohésion en Seine-et-Marne

Quand on observe les tendances récentes et les dynamiques d'évolution des départements d'Île-de-France sur le plan de l'emploi et du revenu, on constate que la Seine-et-Marne se positionne en tête, loin devant les autres.



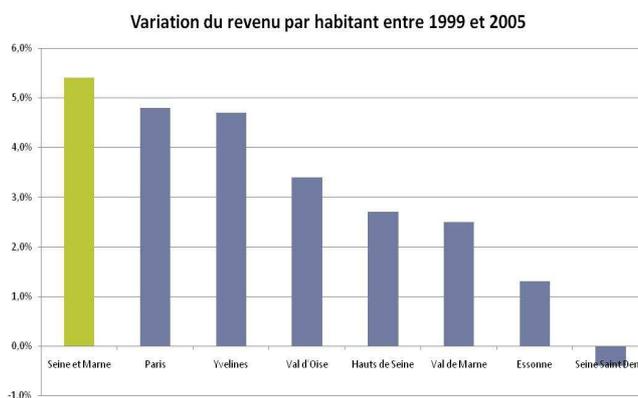
LA SEINE-ET-MARNE CONNAIT LA PLUS FORTE CROISSANCE D'EMPLOI EN ÎLE-DE-FRANCE...

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des effectifs de l'emploi total entre 1996 et 2006. En ramenant à une base 100 les effectifs de Seine-et-Marne, de Grande Couronne, d'Île-de-France et de France métropolitaine, on observe que la Seine-et-Marne se détache dès 1997 et bénéficie d'une croissance de l'emploi bien supérieure à tous les territoires comparés, dynamique qui ne s'est pas démentie en 10 ans.



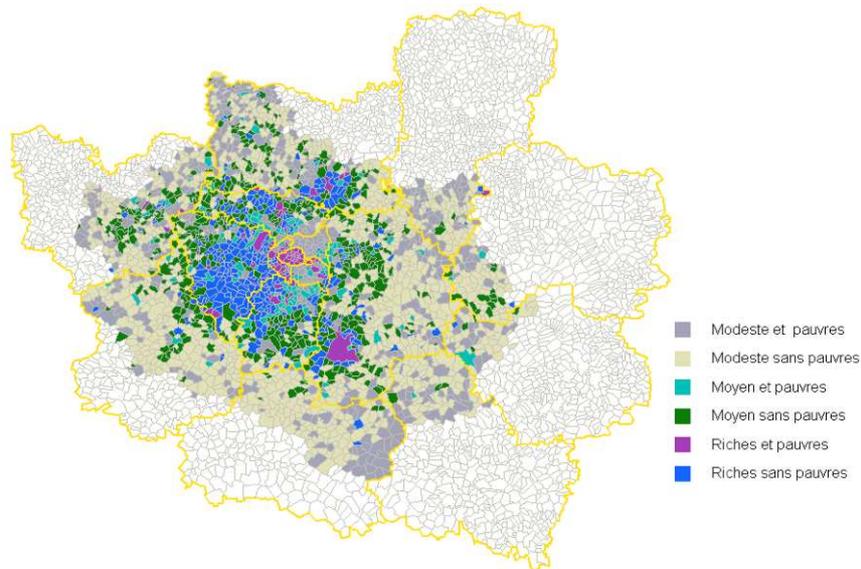
...ET LA PLUS FORTE CROISSANCE DU REVENU PAR HABITANT

Cette augmentation de l'emploi induit des effets significatifs sur le revenu par habitant. Entre 1999 et 2005, la Seine-et-Marne est le département francilien qui a connu la plus forte croissance du revenu, très loin devant les autres départements d'Île-de-France, et alors même que la Seine-Saint-Denis voit son revenu moyen par habitant diminuer.



Source : INSEE 1999 et 200

LA SEINE-ET-MARNE EST UN TERRITOIRE COHESIF



Source :

- *Modeste/moyen/riche: indices de revenu par habitant (2005) et indice de part des cadres dans les actifs (1999)*
- *Pauvres: indice de RMIstes (2004)*

Enfin, quand on analyse la structure sociale de la Seine-et-Marne en 2006, on s'aperçoit qu'elle accueille principalement des ménages modestes, mais peu de ménages pauvres, en comparaison avec d'autres territoires franciliens. Alors que la métropolisation tend à accroître les écarts sociaux entre les ménages ces derniers sont plus réduits en Seine-et-Marne qu'ailleurs en Île-de-France. Ce qui spécifie la Seine-et-Marne comme un territoire « cohésif ».

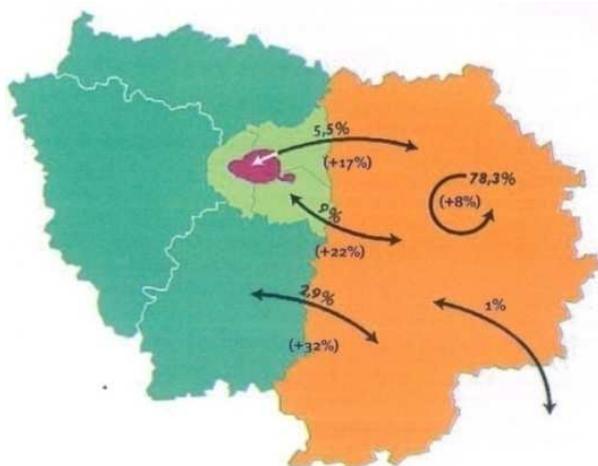
Un effet positif sur l'environnement

Enfin, cette diversification des moteurs de développement économique a des effets plutôt bénéfiques pour l'environnement.



PLUS DE MOBILITES LOCALES, MOINS DE MOBILITES LONGUES DISTANCE

En termes de mobilités d'abord, le développement des fonctions support tend à réduire les mobilités longue distance, en favorisant le développement de l'emploi local. Aujourd'hui, près de 80% des déplacements des seine-et-marnais, tous modes confondus, sont réalisés en interne au département. On observe également que les déplacements en direction de Paris n'augmentent plus.



(Source : Diagnostic et enjeux du transport public en Seine-et-Marne, CG 77, 2006-2007)

UN TERRITOIRE ENVIE POUR SES RESSOURCES PAYSAGERES

D'autre part, la Seine-et-Marne est de plus en plus prisée pour la qualité et la proximité de ses espaces naturels. En témoigne le développement des loisirs de plein air, fréquentés par les Seine-et-Marnais, mais aussi par les populations franciliennes : la demande dans le secteur sports-nature est issue à 48% de la Seine-et-Marne et à 40% du reste de l'Île-de-France. Cette fonction « territoire de nature » est un moyen de concilier développement et préservation de l'environnement, la conservation, et même la « culture » des ressources paysagères seine-et-marnaises étant un fort facteur d'attractivité pour le territoire.

III Renouveler les postures politiques

L'émergence de ce modèle de développement bénéfique pour la Seine-et-Marne rend la revendication du rééquilibrage vis-à-vis des territoires de l'Ouest francilien en grande partie obsolète. Le Conseil général doit inventer une nouvelle posture politique en tenant compte des spécificités de son territoire : conforter et rendre durable un modèle qui ne l'est pas encore.

Le rééquilibrage à l'Est : une revendication de moins en moins adaptée

Alors que l'Île-de-France connaît des recompositions importantes et que la Seine-et-Marne acquiert au sein du système métropolitain un positionnement nouveau, la revendication du rééquilibrage à l'Est persiste. Depuis le SDAU de 1965 qui alertait sur l'avance de développement prise par l'Ouest (« le premier élément de risque est un glissement et un étirement trop prononcé vers l'Ouest du centre des grandes affaires ».) jusqu'au projet de SDRIF de 2008, c'est le même discours qui est porté : il faut aider l'Est francilien à se mettre au niveau de l'Ouest, en y installant une dynamique similaire.

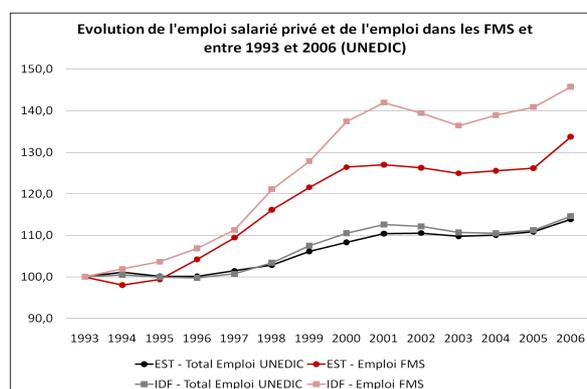


« Pour satisfaire aux objectifs de rééquilibrage il s'agit de valoriser les attraits des pôles de l'ouest et de conforter de nouvelles polarités à l'est, capables d'atteindre la masse critique et la notoriété que recherchent les grandes entreprises. »

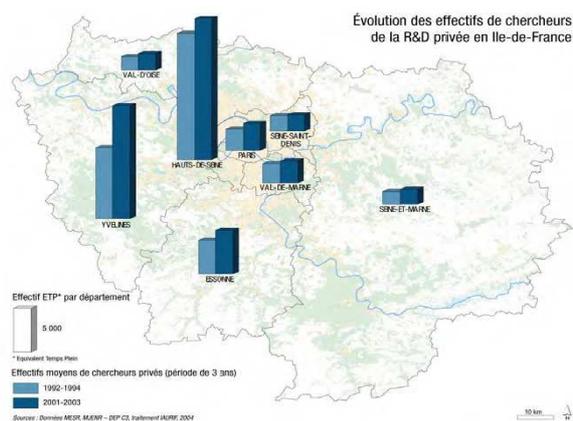
(SDRIF 2008)

Or, cette stratégie persistante du rééquilibrage est aujourd'hui inadaptée : non seulement la Seine-et-Marne apporte aujourd'hui la preuve qu'elle est porteuse d'un modèle de développement spécifique, et qui lui est bénéfique, mais une stratégie de duplication de l'Ouest est illusoire.

En effet, malgré les tentatives de rééquilibrage, la Seine-et-Marne accuse toujours le même retard dans certains domaines. La dynamique des emplois métropolitains supérieurs en est un exemple. Le schéma ci-contre montre leur évolution dans l'Est francilien : si la dynamique de l'emploi global est similaire à la dynamique francilienne, le décrochage de l'Est est significatif en ce qui concerne ces emplois métropolitains supérieurs et tend même à s'aggraver.



De même, la carte-ci contre illustrant l'évolution des effectifs de chercheurs de la Recherche et Développement dans le secteur privé montre le retard de la Seine-et-Marne et l'impossibilité de « rattraper » l'Ouest dans ce domaine.



- ⇒ **En quelque sorte, on peut donc dire que la Seine-et-Marne mérite mieux qu'une stratégie de rééquilibrage qui ne prend pas en compte ses atouts propres. Elle représente un modèle de développement « alternatif » au sein de la métropole, qu'elle doit assumer et valoriser au-dedans et au dehors de son territoire.**

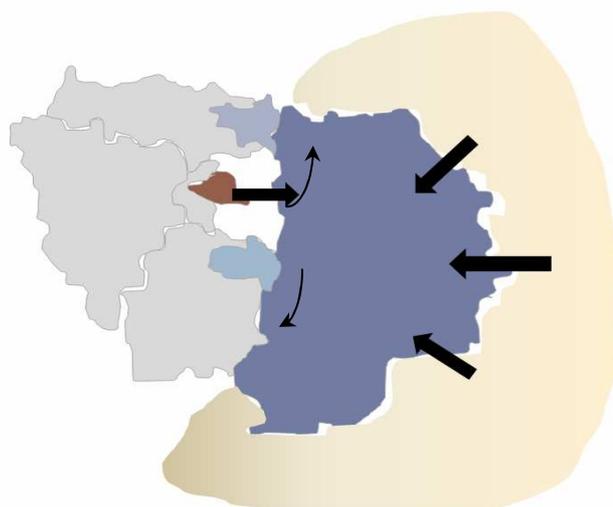
La Seine-et-Marne, c'est l'Est francilien à toutes les échelles

Non seulement la Seine-et-Marne dispose aujourd'hui d'atouts propres pour son développement et pour le développement de l'Île-de-France dans son ensemble, mais elle est aussi en capacité de les porter en raison de sa situation dans la région. En effet, la question de l'Est en Île-de-France aujourd'hui c'est la Seine-et-Marne. La Seine-Saint-Denis est de plus en plus tournée vers le nord, selon un axe Plaine de France/Le Bourget/Roissy qui polarise l'ensemble du territoire. Le Val-de-Marne quant à lui tend à s'identifier au territoire de la Vallée de la Seine et « glisse » vers le sud. C'est donc bien autour de la Seine-et-Marne que s'organise aujourd'hui la question de l'Est francilien. On retrouve ainsi en Seine-et-Marne toutes les échelles de l'Est :

► L'est de l'agglomération, avec les territoires situés en frange ouest du département, et pour lesquels les relations avec le cœur de la métropole s'intensifient à double sens.

► L'est de la région dans son ensemble, avec les territoires situés en frange est de la Seine-et-Marne qui jouxtent le Bassin parisien et qui en possèdent bien des caractéristiques, tant

paysagères que sociales ou économiques.

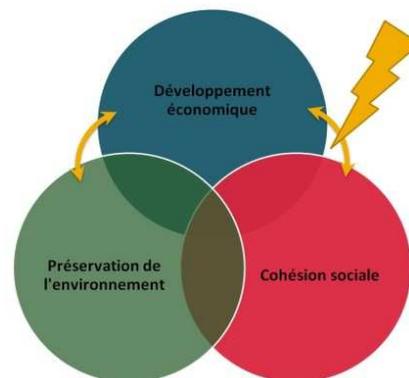


Conforter et rendre durable un modèle qui ne l'est pas encore

C'est donc bien par rapport à son modèle de développement propre que la Seine-et-Marne doit bâtir son discours, sa stratégie, et agencer ses politiques. L'enjeu pour le département est de conforter et de rendre durable un modèle qui ne l'est pas encore. En effet, si les dynamiques sont globalement positives, le modèle hybride est problématique à long terme. L'adéquation entre les trois dimensions de l'économie, de la cohésion et de l'environnement n'a rien d'évident.

Une problématique économie-social : les revers de l'économie de la consommation

La nature des emplois et des activités développés actuellement en Seine-et-Marne sont susceptibles de contribuer à une dégradation de la situation de certains ménages seine-et-marnais. En effet, si l'on prend l'exemple des activités commerciales et de la grande distribution, très présentes dans le département, on s'aperçoit qu'ils génèrent certes des emplois en quantité, mais que ces emplois sont précaires et mal payés. D'autre part, ces grandes polarités commerciales constituant désormais des lieux de loisirs pour les Seine-et-Marnais, la problématique de surendettement des ménages est également à prendre en compte.

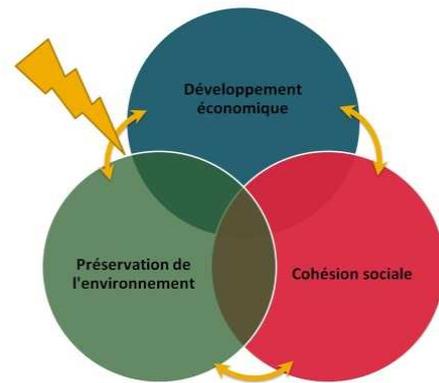


Il s'agit donc globalement d'une adéquation économie/population « par le bas », qui engendre des risques sur la cohésion.

Une problématique économie-environnement : le risque de la consommation des ressources

Si le développement endogène et l'augmentation des emplois sur place tendent à réduire les mobilités longue distance, le modèle n'en est pas vertueux pour autant. D'une part, les mobilités de toutes sortes se développent, outre les mobilités domicile-travail, ce sont également les mobilités de loisirs et les mobilités de consommation dont il faut tenir compte. Là encore, le modèle des centres commerciaux génèrent des déplacements importants en véhicule individuel.

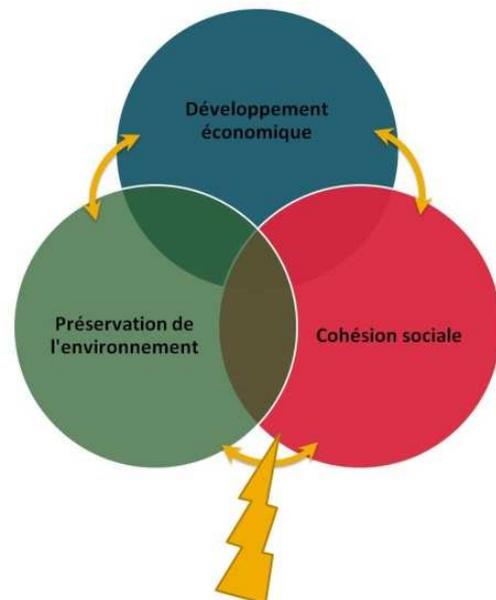
D'autre part, si près de 55% des actifs seine-et-marnais travaillent dans le département, cette statistique est à relativiser compte tenu de la distance qu'ils doivent parcourir chaque jour : l'éloignement moyen entre leur commune de résidence et leur commune de travail, de l'ordre de 17 km, est le plus élevé des 8 départements d'Île de France. Même ceux qui restent dans le département parcourent autant de distance que les actifs de Seine-Saint-Denis ou du Val-de-Marne (environ 8 km) !



D'autre part, les activités liées aux fonctions support sont fortement consommatrices de ressources. Que ce soit les ressources en matériaux (activités d'extraction et secteur de la construction), ou bien les ressources en espace (activités de logistique, décharges,...), il y a là un fort enjeu de conciliation à moyen et long termes.

Une problématique environnement-social : le coût social de la vie entre agglomération et Bassin parisien

Enfin, le modèle de développement seine-et-marnais est également problématique dans le lien entre préservation de l'environnement et cohésion sociale. En effet, si les résidents ont jusqu'à présent profité du cadre de vie et de la proximité d'un environnement et de paysages de grande qualité, ils pourraient à l'avenir en payer le prix. On le voit pas exemple avec l'évolution du prix des carburants ou la mise en place éventuelle de la taxe carbone, qui pourrait être particulièrement élevée pour les habitants seine-et-marnais du périurbain et du rural. Ces derniers n'ont pas toujours d'alternative à l'usage de la voiture individuelle.



IV Rendre durable le modèle seine-et-marnais

Rendre durable le modèle seine-et-marnais, cela implique de renverser certaines postures politiques bien ancrées dans les habitudes et discours seine-et-marnais et franciliens. Le Conseil général propose de revisiter les problématiques de la Seine-et-Marne pour répondre aux défis du développement, de la cohésion et de l'environnement, et faire des spécificités du territoire de réels atouts assumés et valorisés.

Le défi du développement

Les pôles métropolitains seine-et-marnais sont aujourd'hui reconnus comme tels dans le département et en Île-de-France, mais **ils fonctionnent encore de manière isolée** : ils ne permettent pas d'initier un développement local.

- ⇒ *Il faut aujourd'hui passer à une logique de mise en réseau, d'essaimage et de diversification des moteurs de la compétitivité pour faire de l'ensemble des populations et territoires seine-et-marnais des contributeurs à la compétitivité.*

Les fonctions support, très représentées et fortement créatrices d'emplois en Seine-et-Marne, sont **souvent déconsidérées** du fait des nuisances et de l'image qu'elles induisent.

- ⇒ *Il faut aujourd'hui reconnaître ces fonctions comme de véritables leviers de développement afin de maximiser leur effet levier sur le développement local et de maîtriser leurs impacts négatifs (consommation des ressources,...).*

Le défi de la cohésion

La Seine-et-Marne connaît une croissance démographique soutenue, mais ce développement demeure subi, et c'est la logique de « rattrapage » qui prévaut dans une logique quantitative.

- ⇒ *La Seine-et-Marne a aujourd'hui besoin d'une stratégie de réponses diversifiées aux besoins qui prennent en compte les différentes populations (résidentes, et arrivantes, jeunes et âgées,...) et d'une amélioration de l'accessibilité aux services pour renouveler l'attractivité du territoire tout en assurant une qualité de vie pour tous.*

Le défi de l'environnement

En Seine-et-Marne comme dans beaucoup de territoires, les politiques de préservation de la biodiversité s'appuient souvent sur la protection. Or, la spécificité du territoire seine-et-marnais et de son mode de développement (fort entremêlement du bâti et des espaces naturels, développement urbain dans l'ouest, nouvelles ruralités,...) rendent cette stratégie peu efficace sur le long terme.

- ⇒ *La Seine-et-Marne doit inventer un modèle d'aménagement innovant, durable, économe et efficace qui tienne compte des spécificités du territoire.*



Chapitre 2 :

Les cinq chantiers de la Seine-et-Marne

5 chantiers pour inventer un modèle de développement propre à la Seine-et-Marne

Le projet de territoire de la Seine-et-Marne est fondé sur un parti pris d'inflexion stratégique : ne plus en rester à la revendication du « rééquilibrage à l'Est » pour s'attacher à fabriquer un modèle de développement durable, propre à la Seine-et-Marne, tirant parti de la métropole sans y être dissous. Pour mettre en œuvre ce parti pris une triple exigence s'impose :

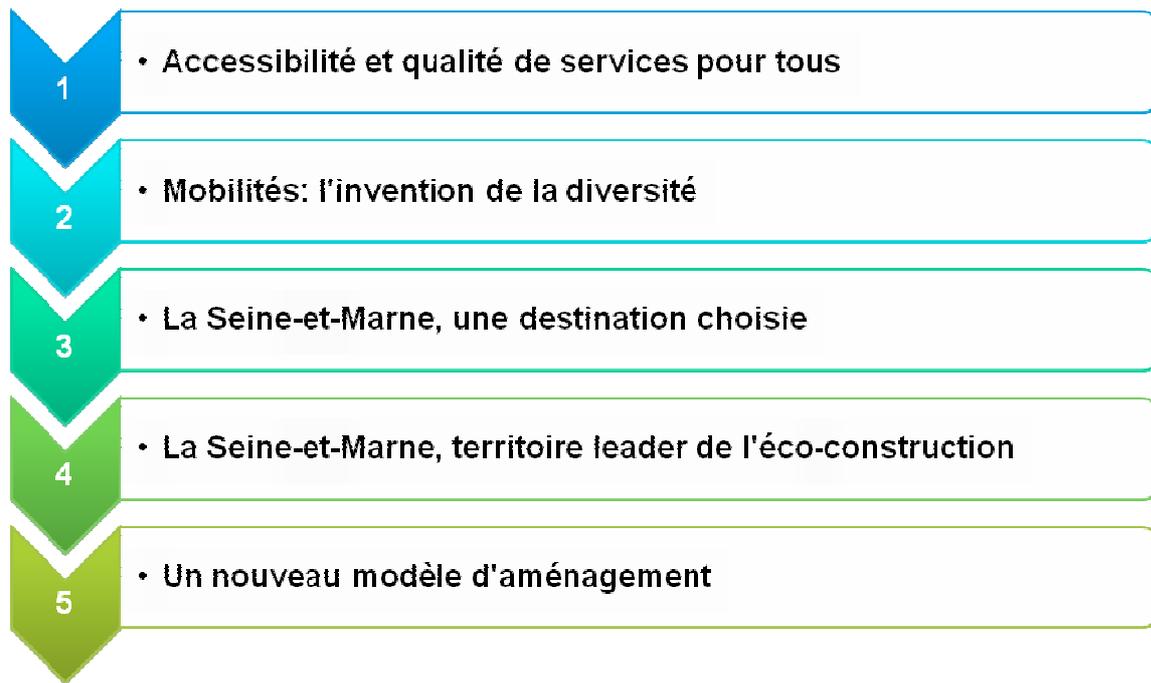
- **Mobiliser l'ensemble des acteurs** : le Conseil général n'est pas en mesure d'assurer seul cette inflexion. La mobilisation de tous, de l'Etat, la Région aux collectivités locales départementales et aux institutions et acteurs socio-économiques, est nécessaire afin que chacun intègre cette perspective partagée à sa propre stratégie. La convergence des politiques est une condition sine qua non de la réussite.
- **S'adosser aux politiques publiques du Conseil général** : beaucoup de politiques et de projets sont d'ores et déjà engagés par le Conseil général. Il ne s'agit pas de repartir à zéro, mais de prendre appui sur ces actions pour en initier d'autres dans une logique de consolidation de l'action publique départementale.
- **Agir de manière transversale** : enfin, cette volonté d'inflexion traverse tous les champs sectoriels. Il est nécessaire pour le Conseil général et ses partenaires de travailler de manière transversale. L'agencement des différentes politiques sectorielles autour d'une perspective commune est un gage d'efficacité globale de l'action publique.

C'est dans cette optique que le Conseil général propose à ses partenaires de lancer cinq chantiers transversaux et fédérateurs.

Ces chantiers doivent éviter deux écueils :

- D'une part, **ils ne doivent pas constituer ni un programme exhaustif reprenant l'ensemble des politiques sectorielles** (éducation, économie, social, environnement, etc.) **qui demeurent le socle de son action, ni une liste de nouveaux projets** « à côté » des politiques existantes.
- D'autre part, **ils ne doivent pas fabriquer un programme nouveau** plus restreint, qui serait parallèle aux actions mises en œuvre par le Conseil général ou les autres acteurs.

Le choix a donc été fait de concevoir de manière ciblée cinq grands chantiers transversaux (touchant à la fois l'économique, le social et l'environnement), emblématiques de cette volonté d'inflexion et d'innovation portée par le projet de territoire et qui peuvent être partagés à la fois par le Conseil général et les autres acteurs :



Ces cinq chantiers ont pour objectif :

- ▶ de mutualiser et d'infléchir, en tant que de besoin, les stratégies existantes que ce soit celles du Conseil général ou de ses partenaires,
- ▶ d'innover dans les modes de faire et les outils pour répondre à ce défi d'invention d'un modèle de développement propre à la Seine-et-Marne,
- ▶ d'assurer des effets-leviers pour enclencher au mieux cette démarche de transformation de la Seine-et-Marne.

A eux cinq, ils illustrent la nouvelle posture que veulent affirmer les acteurs seine-et - marnais :

- jouer la carte de la métropole francilienne sans s'y enfermer,
- exprimer la capacité de la Seine-et-Marne à prendre son avenir en mains et à inventer un modèle de développement durable qui lui soit propre.

Chantier N°1 :

**Accessibilité et qualité des services
pour tous**

Enjeux

Un déséquilibre structurel entre offre et demande de services

La Seine-et-Marne est **le département français dont la population a le plus augmenté depuis 1982** tant en valeur absolue qu'en valeur relative. Dans un intervalle de temps équivalent à celui d'une génération, ce sont 380 000 habitants que le département a gagné (+43%).

Cette croissance rapide plutôt subie a induit **des besoins massifs en termes de services** sur le territoire. De ce fait, on observe en Seine-et-Marne un **retard structurel de l'offre**. Le territoire connaît en effet un fort retard de développement en termes d'équipements, hors équipements commerciaux, par rapport aux autres départements franciliens, même si ce retard n'est pas uniforme. Pour les équipements de proximité, il est globalement moins important dans les secteurs urbains qu'en zones rurales. En outre, l'absence de villes de taille très importante y compris en ville nouvelle n'a pas permis de développer de grands équipements structurants à l'échelle départementale. Quelques exemples :

Dans le domaine de la santé, la Seine-et-Marne connaît de grandes carences. Le nombre de professionnels de santé est insuffisant :

- 89 généralistes pour 100 000 habitants dans le département contre 112 en Île-de-France et 114 au niveau national
- Pour les spécialistes, le décalage est encore plus important : 64 pour 100 000 habitants en Seine-et-Marne contre 125 en Île-de-France. Par exemple, la Seine-et-Marne totalise le plus faible nombre de médecins spécialisés en pédopsychiatrie : 1 médecin pour 13 340 jeunes contre 1 médecin pour 6534 jeunes en Île-de-France.

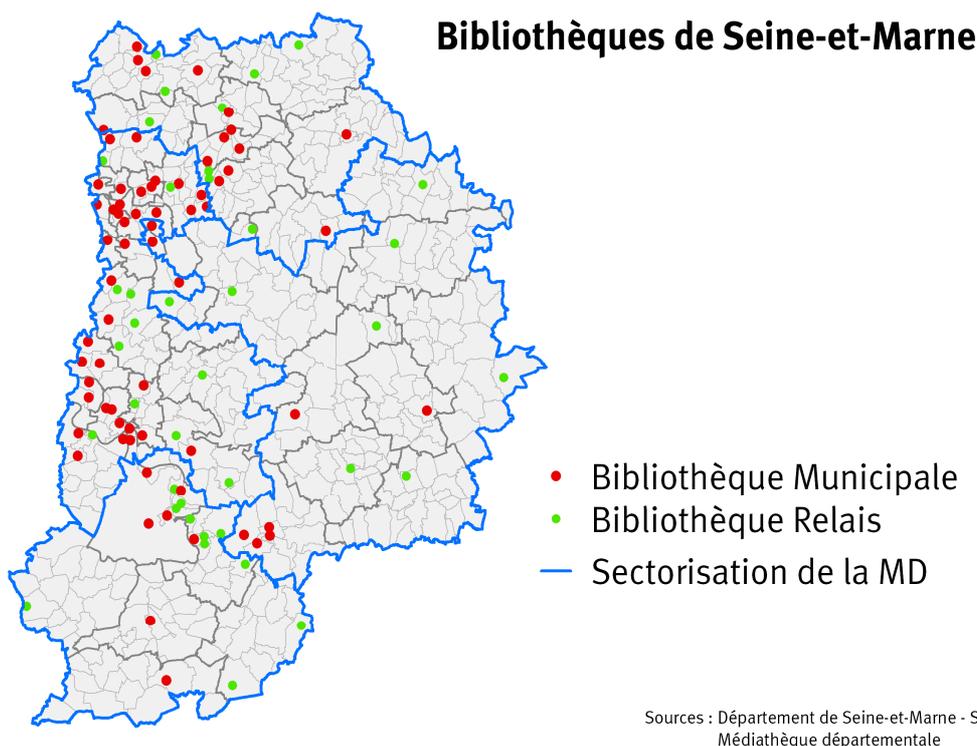
Des carences existent également dans le domaine hospitalier, un tiers des Seine-et-Marnais se faisant soigner hors du département. Cette situation a justifié l'élaboration d'un plan départemental en faveur de la démographie médicale ordonné autour de 8 actions majeures.

Dans le domaine des équipements d'accueil de la petite enfance, et malgré des efforts importants déployés ces dernières années, on constate un retard : le département propose 5 places pour 1000 habitants, tandis que Paris, avec une population plus âgée, en propose 13. A ce déficit s'ajoute une inégalité de répartition.

L'offre de formation pose également question. Malgré de nouvelles implantations, l'offre d'enseignement technique et d'enseignement supérieur demeure insuffisante au regard de la population. Elle est de plus mal répartie sur le territoire. Ainsi, l'accessibilité aux études supérieures est problématique : seulement 66% des bacheliers seine-et-marnais poursuivent des études supérieures contre 80% au niveau national.

Dans le domaine des équipements sportifs et culturels, la Seine-et-Marne a aussi des besoins : les grands équipements rayonnant à l'échelle départementale font défaut, et les équipements de proximité méritent d'être développés principalement dans la partie rurale du département. Quelques exemples :

- Les équipements sportifs : la Seine-et-Marne se caractérise par un bon niveau d'équipements sportifs (31.5 équipements pour 10 000 habitants) en comparaison de la moyenne francilienne qui est de 24. Cependant on peut noter une grande disparité en fonction des territoires (rural ou urbain, est ou ouest) et un manque de diversité dans 70% du département.
- L'accès à la lecture publique : par rapport à l'importance de la population à desservir on constate une offre insuffisante et peu diversifiée des collections, des services proposés aux usagers. Cette offre se caractérise par une forte inégalité d'accès à la lecture publique selon le lieu de résidence ou d'activité. Les médiathèques/bibliothèques sont implantées dans la partie la plus urbanisée, dans le croissant nord-ouest du département comme l'ensemble des équipements culturels. La Seine-et-Marne se caractérise par un manque d'équipements sur les autres territoires.



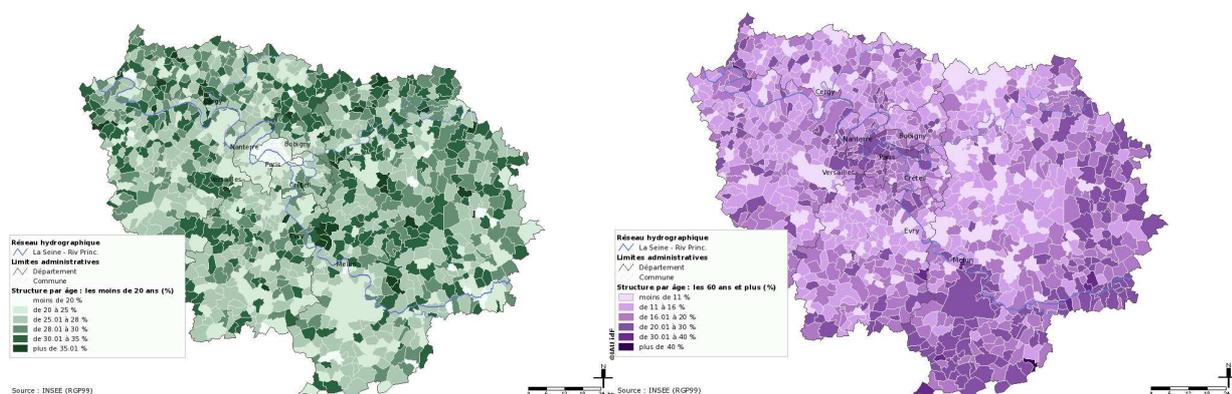
Dans le domaine des équipements commerciaux : une distinction est à faire entre les zones rurales et les zones urbaines. Dans les premières les équipements de proximité diminuent. Dans les secondes le commerce se spécialise entre centre et périphérie.

⇒ **ENJEU n°1 : Ce caractère massif des besoins et le retard structurel de l'offre de services fait encore aujourd'hui du rattrapage une exigence majeure en Seine-et-Marne.**

Des dynamiques sociales et territoriales qui exigent des réponses innovantes

Des besoins qui se diversifient et qui se diffusent sur le territoire

Outre le caractère massif des besoins induits par la forte croissance démographique, on constate également une **hétérogénéité croissante des demandes**. Les populations seine-et-marnaises tendent en effet à **se diversifier, tant sur le plan des générations que sur le plan social**.



Part des moins de 20 ans dans la population

Part des plus de 60 ans dans la population

Dès à présent, la Seine-et-Marne se caractérise par la présence simultanée et significative de **populations jeunes et âgées**. A moyen terme, la problématique du vieillissement va s'accroître, plus brutalement que dans les autres territoires, contrecoup des arrivées massives de populations de la même classe d'âge dans les années 70/80.

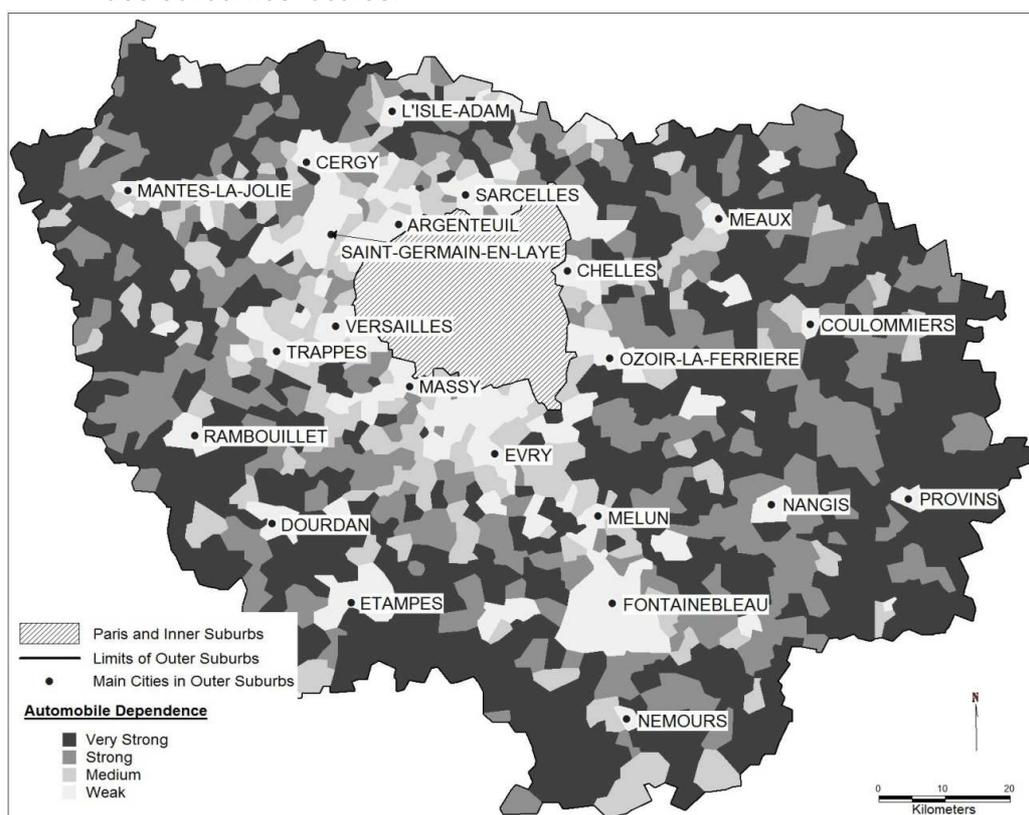
Sur le plan social, la Seine-et-Marne **accueille des ménages modestes** du fait de l'attractivité de son marché du logement, encore relativement peu cher. Or ces populations modestes sont particulièrement exposées aux nouvelles précarités, (surendettement, isolement, vulnérabilité énergétique...). Les « travailleurs pauvres » - une catégorie sociologique récente - pourraient devenir de plus en plus nombreux en Seine-et-Marne dans les prochaines années.

En même temps, des populations plus aisées commencent à s'installer sur le territoire. Le développement d'emplois métropolitains attire ces populations, qui sont également séduites par la qualité de vie offerte par le département.

Les besoins en service se sont donc diversifiés, et continueront à se diversifier dans les années à venir.

La géographie des besoins évolue également. Les communes périurbaines et rurales ont beaucoup gagné en population ces dernières années. Les communes les plus éloignées des services de proximité ont enregistré en effet les soldes migratoires positifs les plus importants à l'inverse des communes bien équipées ou qui sont les plus proches de ces services. On peut évaluer à 30 % l'accroissement de l'éloignement des populations par rapport aux services de proximité résultant du jeu des migrations résidentielles. Dans le même temps les nouveaux habitants, souvent issus de l'urbain, expriment l'exigence d'une offre de services accessibles sur le territoire où ils résident. A cette exigence, une réponse est incontournable: la voiture particulière. Cette réponse présente plusieurs défauts :

- Elle accroît la mobilité individuelle avec ses conséquences négatives sur l'environnement, et sur l'encombrement du réseau routier.
- Elle a un coût pour les ménages : ils dépensent ainsi en moyenne trois fois plus de carburant pour leurs déplacements quotidiens que des ménages habitant dans des centres.
- Elle n'est pas accessible à tous. Certains sont dépendants des transports publics ou des solidarités locales.



(Source : Laboratoire Ville Mobilité Transport de l'ENPC et Université Bourgogne-Franche Comté)

La carte ci-dessus visualise la dépendance des ménages à l'automobile pour accéder aux services en fonction de leur domicile de résidence. Plus la commune est foncée plus cette dépendance est forte. Elle correspond à l'absence de service proximité.

Il s'agit maintenant de rattraper ce retard dû à une crise de croissance mais aussi d'adapter, de faire évoluer et de diversifier les services.

Une exigence d'innovation autour de la question de l'accessibilité

Face à des besoins qui se massifient, se diversifient et se diffusent sur le territoire, **la réponse classique de la proximité n'est plus à elle seule satisfaisante**. Garantir un même niveau de services sur l'ensemble du territoire tient de la gageure, et il devient nécessaire d'élaborer des réponses innovantes. Les réponses ne peuvent être uniques en raison des spécificités de la Seine-et-Marne associant urbain et rural.

L'approche par l'**accessibilité** au sens large peut permettre de garantir une disponibilité de services pour tous, **qu'elle qu'en soit la forme**. Dans cette optique, une stratégie de développement de l'accessibilité aux services n'est pas conditionnée uniquement par l'existence de ces derniers. Elle inclut également une attention forte aux conditions de délivrance du service (horaires, tarifs,...) et aux moyens disponibles pour y accéder.

Dans cette perspective, les conditions d'accès et la qualité du réseau numérique sont et seront déterminantes.

Des enjeux spécifiques au numérique sont ainsi à prendre en compte :

- L'accès à un réseau haut débit aujourd'hui et très haut débit demain à des coûts admissibles par les ménages y compris les plus modestes et par les entreprises de toutes tailles et natures.
- L'existence de services publics dématérialisés répondant aux besoins et attentes des Seine-et-Marnais.
- La nécessité de combattre la fracture numérique sous toutes ses dimensions :
 - Inégalités liées aux équipements et infrastructures.
 - Inégalités dans l'usage des services et dans l'accès à la connaissance. Cette fracture n'est pas simplement d'ordre générationnel.
 - Inégalités dans l'adoption et la création de nouveaux biens et services modifiant les performances des acteurs économiques et des territoires.

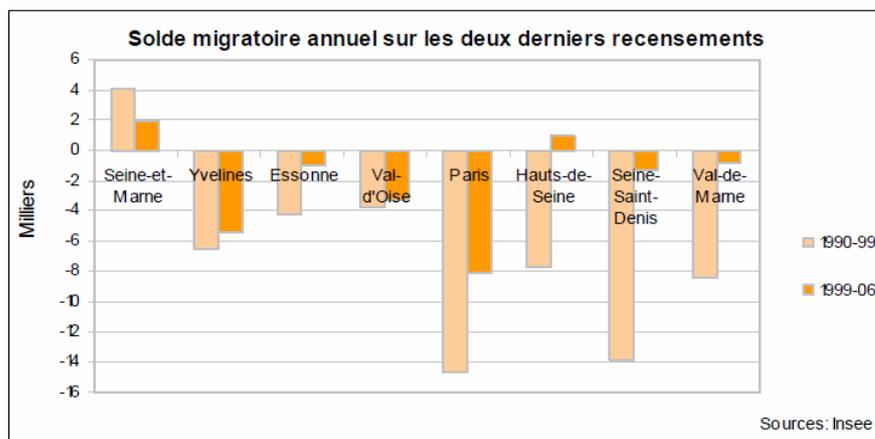
⇒ ***Enjeu n°2 : L'accessibilité sous toutes ses formes et l'adaptation à l'évolution des besoins et des attentes des Seine-et-Marnais doivent constituer une approche privilégiée et novatrice pour le développement des services en Seine-et-Marne.***

L'accessibilité : condition de la relance de l'attractivité résidentielle de la Seine-et-Marne

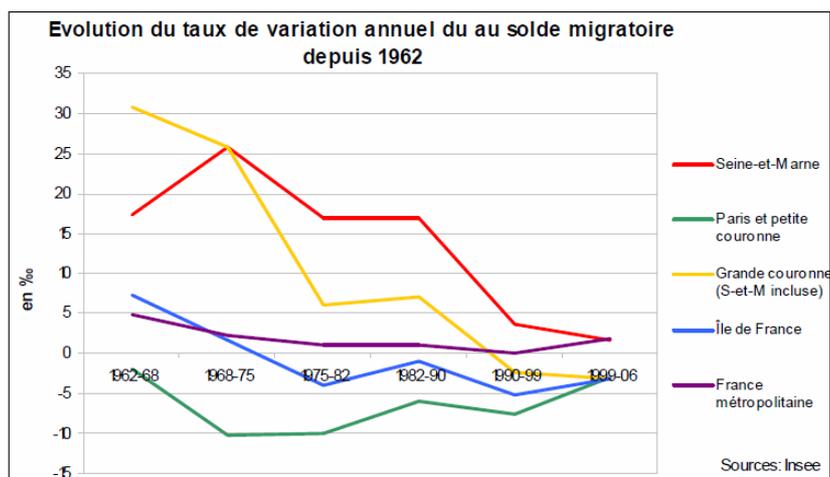
La Seine-et-Marne voit aujourd'hui son attractivité s'éroder.

Aujourd'hui, la Seine-et-Marne est, avec les Hauts-de-Seine, le seul territoire d'Île-de-France dont le solde migratoire est positif.

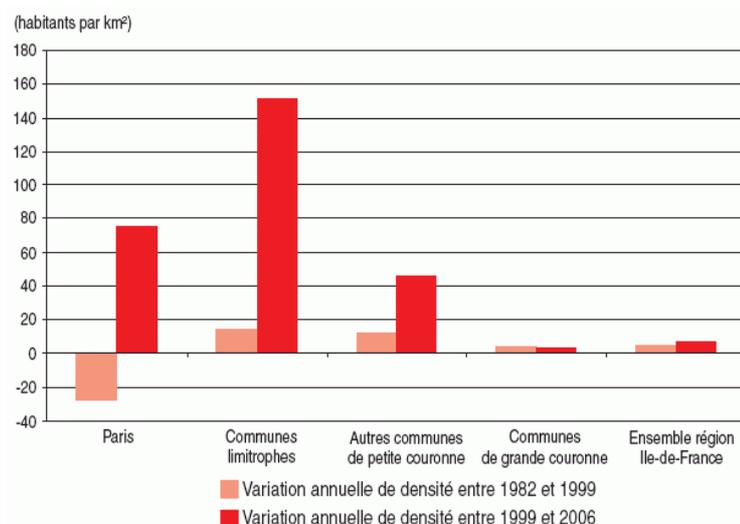
Depuis 1999, l'ensemble des autres départements de l'Île-de-France, ainsi que la région dans son ensemble observent un solde migratoire négatif.



La Seine-et-Marne dispose en effet de réels atouts pour attirer et conserver de nouvelles populations : qualité et proximité des paysages, du patrimoine, des loisirs, développement de l'emploi, foncier et immobilier encore accessibles... **Toutefois, ce solde migratoire a tendance à diminuer** et l'attractivité résidentielle de la Seine-et-Marne tend à rejoindre celle des autres départements d'Île-de-France.



Par ailleurs, on assiste à un renversement de tendance historique au sein de la zone dense, qui voit son solde migratoire redevenir positif. **Le cœur de l'agglomération attire des ménages** désireux d'accéder à des aménités urbaines dont ne disposent pas les périphéries, même les plus dynamiques (cinémas, équipements sportifs et culturels, restaurants,...). Ainsi, pour la première fois depuis le milieu des années 50, la capitale regagne des habitants, et les gains de population sont plus importants en petite couronne qu'en grande couronne.



Gains annuels de densité de population dans les communes franciliennes entre 1982 et 2006 (Source : INSEE)

Le volontarisme public lié au projet du Grand Paris pourrait également renforcer cette tendance nouvelle. Certaines équipes d'architectes de la consultation internationale sur le Grand Paris proposent par exemple de mobiliser le foncier « invisible », localisé dans le cœur d'agglomération, afin de le densifier.

Pour autant, la Seine-et-Marne doit continuer à accueillir de nouvelles populations

Malgré cette érosion de l'attractivité durant ces dernières années, la Seine-et-Marne **a vocation à demeurer un territoire d'accueil de nouvelles populations.**

Le SDRIF confère à la Seine-et-Marne une place particulière : elle est le territoire où les objectifs de construction de logement sont les plus élevés avec 8900 logements nouveaux par an contre 8800 logements pour la Seine-Saint-Denis, qui vient en deuxième place. Cette

Les objectifs prévisionnels de constructions de logements par département

	SDRIF 1994	Construction moyenne annuelle observée entre 1990 et 2005	SDRIF
Paris	5 500	4 800	4 500
Hauts-de-Seine	7 300	7 100	8 600
Seine-St-Denis	6 800	4 200	8 800
Val-de-Marne	6 500	4 700	7 500
Seine-et-Marne	8 400	6 700	8 900
Essonne	6 700	4 500	7 400
Yvelines	6 100	4 800	7 400
Val-d'Oise	5 700	4 000	6 900
ÎLE-DE-FRANCE	53 000	40 800	60 000

responsabilité d'accueil s'inscrit dans la continuité du SDRIF adopté en 1994, mais de manière renforcée (l'objectif de construction était alors de 8400 logements pour une production moyenne de 6 700 alors que la croissance démographique a été proche des prévisions du SDRIF). Cet objectif ambitieux de construction est aussi et d'abord une réponse aux besoins internes au département.

D'autre part, la Seine-et-Marne est **le seul territoire en mesure de relancer l'attractivité francilienne en panne pour certaines catégories de ménages comme les jeunes couples avec enfants ou les retraités.**

Grâce à la diversité de ses offres résidentielles potentielles, le département propose en effet de multiples possibilités, tant en termes de typologies de logements (de l'accession sociale à la propriété aux produits « atypiques » ou haut de gamme) que de localisations (du plus urbain au plus rural...) associées à un cadre de vie de qualité similaire à la province.

Au-delà de la capacité du département à attirer de nouvelles populations, cette relance de l'attractivité résidentielle constitue **un impératif économique** pour la Seine-et-Marne. En effet, l'économie résidentielle est l'un des moteurs de développement majeur pour la Seine-et-Marne, permettant la création d'emplois diversifiés et accessibles pour des populations peu qualifiées.

L'accueil de nouvelles populations en Seine-et-Marne est donc **à la fois possible et nécessaire** pour le département lui-même, et pour l'ensemble de l'Île-de-France. Mais pour ne pas être conduit dans le futur à faire le même constat d'un déficit en équipements ou de disparités territoriales pour l'offre de logements sociaux cette relance de l'accueil doit être conditionnée par :

- La création en parallèle des services et des équipements y compris métropolitains adaptés.
- Une répartition des nouveaux logements sociaux en cohérence avec les objectifs du SDRIF et conformes aux exigences fixées par la loi SRU.

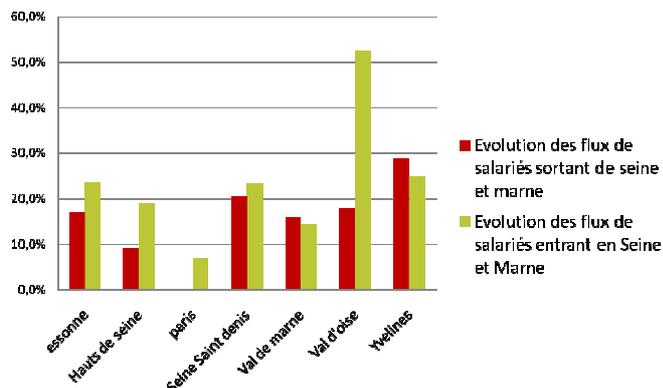
La relance résidentielle exige une qualité de services

Cette relance de l'attractivité résidentielle passe en premier lieu par l'amélioration de la qualité des services sur le territoire. En effet, de nombreux ménages, pourtant sensibles à la qualité du cadre de vie, choisissent de s'installer au cœur de l'agglomération pour disposer d'une offre diversifiée et accessible là où ils résident. **Le développement des services est donc la condition sine qua non** de l'installation de nouveaux ménages en Seine-et-Marne. Cela concerne, entre autres, des actifs travaillant d'ores et déjà sur le

territoire ou à recruter, comme les cadres et techniciens et ce en réponse aux attentes des dirigeants d'entreprise confrontés à des difficultés de recrutement.

Evolution des flux domicile-travail entre la Seine-et-Marne et les départements d'Ile de France entre 1999 et 2005

(Source: DADS 1999 et 2005)



En effet, **les actifs travaillant sur le territoire, mais résidant ailleurs, constituent un foyer majeur de résidents potentiels.** L'évolution récente des migrations domicile-travail montre effectivement que de plus en plus de salariés choisissent de venir travailler dans le département : les flux

d'entrants en Seine-et-Marne augmentent plus vite que les flux de sortants pour tous les départements, sauf les Yvelines.

Cette cible est un moyen pour la Seine-et-Marne de diversifier les profils des populations nouvelles, en attirant notamment des ménages aux revenus plus élevés.

Cette approche est tout aussi valable dans l'objectif de « sédentariser » en Seine-et-Marne des ménages déjà présents du jeune actif au retraité.

⇒ ***Enjeu n°3 L'accessibilité aux services constitue un e clé de l'attractivité résidentielle et du développement économique pour la Seine-et-Marne.***

Orientations

Garantir un aménagement numérique équitable de la Seine-et-Marne et développer l'offre en services

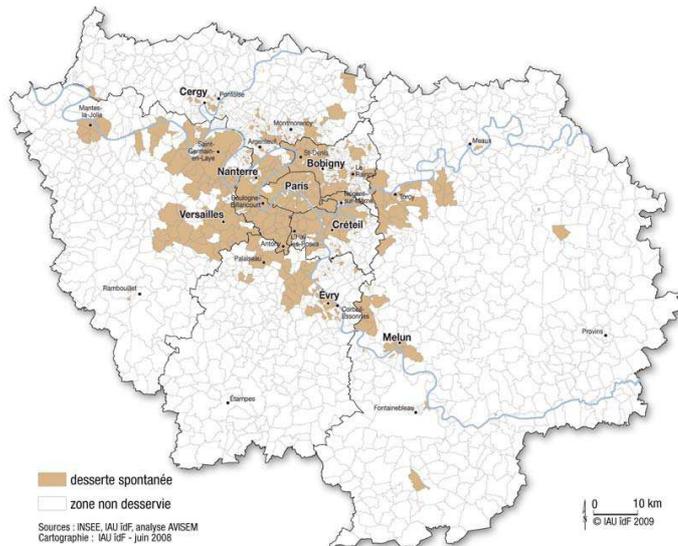
Le numérique s'est beaucoup développé ces dernières années en Seine-et-Marne, mais il est temps aujourd'hui d'en faire un véritable levier d'accès aux services. Pour ce faire, il faut poursuivre le développement du réseau, développer les services numériques et encourager les usages.

La couverture du territoire en très haut débit constitue un objectif incontournable pour le département, tant pour **garantir la cohésion sociale et territoriale, que pour assurer une attractivité économique et résidentielle durable pour la Seine-et-Marne**. A l'origine, une partie des territoires urbains et ruraux du département étaient trop éloignés des répartiteurs de France Télécom pour bénéficier des services à haut débit (ADSL). La situation concernant le très haut débit était encore plus critique, la fibre optique étant inaccessible à la quasi-totalité des entreprises et administrations. Aussi, le Département a engagé la réalisation du réseau Sem@for77 pour résorber ces deux fractures numériques et palier à ce déséquilibre.

Ce premier objectif a été atteint, mais la fracture numérique du très haut débit pour tous est attendue dans les toutes prochaines années, voire dès à présent pour certains territoires. Aussi il faut maintenant parvenir à une **couverture exhaustive du territoire en très haut débit**. Pour ce faire, l'engagement collectif **des acteurs seine-et-marnais**, par exemple à travers la création d'un syndicat mixte en charge de l'aménagement numérique du territoire départemental, est indispensable pour lutter contre le risque d'une desserte THD des territoires inégalitaire avec pour les secteurs les plus denses l'intervention des opérateurs privés en situation de concurrence et pour le reste du département l'absence de desserte THD ou une intervention des collectivités publiques à des coûts prohibitifs pour leurs finances. Ce syndicat mixte, avec le Département comme chef de file, pourrait faire appel à des financements publics extérieurs : Etat (grand emprunt), Région, Europe.

Pour cela, il est envisagé de:

- Constituer **un réseau public mutualisé**, support du développement des services numériques sur l'ensemble du territoire.
- **A long terme**, viser au travers de ce déploiement **une desserte à 100%** du territoire en FTTH.
- **A court et moyen termes**, réaliser deux déploiements simultanés : desserte directement en FTTH dans les secteurs les moins coûteux (entre 80 et 90% des foyers) et, parallèlement, en montant en débit les 10 à 20% de foyers qui ne seront pas rapidement desservis en fibre optique (dégroupage à la sous-boucle cuivre, radio...).



Déploiements prévisionnels à long terme des opérateurs privés en Île-de-France (Estimation IAU Île-de-France)

La carte ci-dessus démontre que si l'aménagement numérique du territoire est laissé à la seule initiative privée, la Seine-et-Marne, du fait de sa faible densité, restera longtemps écartée des programmes de déploiement des opérateurs privés.

Outre la poursuite du développement de l'infrastructure, il convient également d'innover dans l'offre de services de tous ordres.

L'infrastructure permet en effet le développement de nouveaux services numériques. Ces services offrent ainsi de nouvelles opportunités dans tous les domaines (éducation, santé, tourisme, administration, solidarité...). Cependant leur mise en place présente aussi une certaine complexité qui pourrait nécessiter la mutualisation des énergies, des actions et des compétences. Ces services prendront toute leur dimension dans un déploiement à l'échelle du territoire. Ils doivent viser et concerner l'ensemble des Seine-et-Marnais.

Enfin, les acteurs seine-et-marnais se doivent d'encourager les usages numériques sous toutes leurs formes, afin de faire du réseau et des services de véritables leviers de cohésion et garantir que toutes les populations en aient l'usage. A ces conditions, la Seine-et-Marne se dotera des moyens pour être un territoire de référence dans le domaine des services numériques.

Point d'appui

Sem@for77, délégataire du Département de Seine-et-Marne, a vocation à couvrir les dernières zones blanches de l'ADSL, dégroupier les centraux téléphoniques et raccorder en fibre optique le plus grand nombre possible d'entreprises et d'administrations. Le réseau déployé représente 1 200 kms de fibres optiques. Cette initiative départementale contribue à la réduction de la fracture numérique au sein du département mais aussi avec le cœur de l'Île-de-France.

Illustrations

Le télétravail

- Les télécentres sont destinés à la fois aux travailleurs indépendants, aux petites PME, à des sociétés souhaitant localiser leurs salariés au plus près de leur domicile en permanence ou en temps partiel ou à des travailleurs nomades en mission. Leur localisation doit être conçue dans le cadre d'un réseau de télécentres.
- Le télétravail concerne déjà 7% des salariés en France, contre 25% dans certains pays européens.

L'éclosion attendue du télétravail permise par l'évolution récente des nouvelles technologies, et par la mise en place d'un cadre législatif adapté est une opportunité pour notre territoire. Les enjeux sont essentiels : permettre un désengorgement des transports, contribuer au développement des zones peu desservies par les transports en commun, favoriser l'attractivité en proposant de nouvelles méthodes de travail, contribuer au développement durable en limitant les déplacements, améliorer la qualité de vie des employés en diminuant les temps de transport. Certains territoires mènent une politique active dans ce domaine : le Cantal, l'Orne, l'Isère,....Le Département s'est pour sa part engagé dans le développement du télétravail en direction de son personnel.

A l'étranger, on peut noter une expérience en lien avec la saturation du réseau routier. La ville d'Amsterdam a ouvert une dizaine de « bureaux de transit » pouvant accueillir chacun jusqu'à 60 personnes. Ces lieux sont équipés en très haut débit et téléprésence. Des entreprises organisent des roulements entre salariés afin d'éviter chaque jour à 20% d'entre eux de se rendre au siège de l'entreprise.

L'E-administration

De nombreuses petites communes n'ont pas les moyens et les compétences pour développer un site Internet et des téléservices. Elles attendent une aide du Département en la matière. En réponse à ces attentes, le Conseil général a passé une convention avec trois communes rurales, Savins, Saint-Sulpice et Congis-sur-Thérouanne. Le Département va les accompagner pour la réalisation, la conception et l'hébergement de leur site Internet. Les sites des communes seront créés via l'application Sem@tic et hébergés sur les serveurs du Département durant un an, à titre d'expérimentation. Cette expérimentation permettra de définir une offre qui pourra être accessible ensuite à toutes les communes qui le souhaiteront.

L'E-éducation : dans le cadre de son projet sur le Collège du XXIème siècle, le Conseil général entend impulser le développement des usages numériques pédagogiques tant à destination de la communauté éducative et des parents. Un schéma numérique des collèges en cours d'élaboration, permettra d'identifier les facteurs indispensables à ce développement : le niveau d'équipement matériel et des infrastructures réseau, l'architecture logicielle, les besoins en accompagnement et en services, la répartition des compétences entre les différents acteurs. Ce schéma s'appuie sur une expérimentation dans 10 collèges pilotes.

Le numérique au service des personnes dépendantes : la prise en charge de la dépendance dans notre territoire est un enjeu croissant au regard des caractéristiques économiques et démographiques : vieillissement de la population, contraintes budgétaires, pénurie de personnel qualifié pour accompagner les personnes dépendantes. Se pose la question de la capacité d'accueil à terme dans des établissements spécialisés des personnes dépendantes. Les services numériques ont un rôle à jouer dans le cadre du maintien à domicile des personnes dépendantes.

Certains territoires, comme la communauté de communes de Guéret, proposent un pack domotique accompagné du développement de la filière et des formations correspondantes.

Inventer de nouvelles formes d'organisation de l'offre de services

Face à la diversité des besoins en matière de services, **la réponse ne peut plus être simplement catégorielle**. Les déficits quantitatifs et territoriaux dont souffre la Seine-et-Marne doivent être en partie compensés par **des progrès significatifs dans l'organisation de l'offre**. C'est sur ce champs que les acteurs seine-et-marnais doivent avant tout innover. Deux axes sont à développer :

- **La mutualisation, la mise en réseau et l'itinérance des offres d'une part,**
- **La structuration de pôles de services d'autre part.**

Favoriser la mutualisation, la mise en réseau et l'itinérance des offres

Si une partie des réponses au déficit de services peut être apportée par la dématérialisation (voir ci-dessus), cette dernière restera insuffisante et potentiellement inégalitaire.

La **mutualisation** est un puissant levier pour améliorer l'accessibilité de tous (des habitants aux entreprises en passant par les personnes de passage) aux services. Mutualiser, cela signifie initier de nouveaux partenariats entre les acteurs, qu'ils soient publics ou privés :

- **Des partenariats public/public** : les acteurs publics peuvent travailler en commun, que ce soit en mutualisant leurs services ou en privilégiant l'option plus souple de la mise en réseau.
- **Des partenariats public/privé** : les acteurs publics peuvent inciter à une organisation plus efficace des acteurs privés, en mettant en place de nouvelles formes d'intervention. Cette stratégie peut se révéler particulièrement opérante pour les services de santé (exemple : les maisons médicales). Les acteurs publics peuvent également contribuer à rendre l'offre de services privés plus lisible.

Cette démarche de mutualisation n'a pas vocation à se substituer à la revendication du maintien des services publics. Il s'agit de rechercher une meilleure utilisation des fonds publics et la viabilité économique pour les secteurs marchands par le cumul des services. Il convient d'atteindre la bonne taille critique tout en optimisant la qualité de la desserte grâce à des regroupements dans les bourgs desservis par les transports en commun.

Une autre innovation dans le domaine de l'organisation des services réside **dans le développement de l'itinérance**, particulièrement adaptée aux territoires peu denses. Cette stratégie permet de **concilier proximité et efficacité**, en garantissant l'accessibilité à des services à certains moments sur les territoires. Cette forme d'organisation peut être appliquée à différents domaines :

- **La culture** : les offres culturelles itinérantes tendent à se développer dans des territoires ruraux partout en France : cinémas ou expositions itinérantes, bibliobus,...
- **Les services à la personne** : halte-garderie itinérantes, permanences de puériculture, de consultations médicales délocalisées et hors les murs, de visites à domicile de puéricultrices ou de sages-femmes.

Points d'appui

Les Relais Assistantes Maternelles (RAM) ont pour mission d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants, en particulier, à domicile en proposant des permanences, des réunions d'information et l'organisation d'activités d'éveil. Impulsés par la CAF, en partenariat avec le Département, les RAM sont au nombre de 44 actuellement. 10 créations sont prévues en 2010. Ils constituent une vraie complémentarité avec les puéricultrices de PMI.

Les maisons médicales pluridisciplinaires.

Le développement des créations de maisons médicales et de pôles de santé correspond à une attente des professionnels de santé libéraux. Ces derniers y trouvent un environnement adapté à une pratique modernisée de leur exercice, de plus en plus plébiscitée par les professionnels mais également par la population. Ces structures, tout en relevant de l'offre libérale de proximité, proposent en effet une continuité dans les soins. De plus, ces installations permettent une articulation de différentes offres de soins et de services rendus à la personne. Certaines de ces maisons médicales pourraient se définir également comme des lieux de formation et de recherche pluri professionnelle privilégiés, en lien avec les universités, les hôpitaux et les professionnels installés.

La ludothèque itinérante de la communauté de communes de la Brie Nangissienne : un animateur a été recruté pour proposer des animations dans les communes en lien avec les écoles, le RAM, les associations de personnes âgées. La même communauté de communes a mis en place une école multisports itinérante en dehors du temps scolaire et en partenariat avec les associations.

La création de services polyvalents d'aide et de soins à domicile.

La maison de services publics de Val d'Europe regroupera dans un même bâtiment divers services publics de proximité et des services liés au développement économique, à l'emploi et à la formation professionnelle.

Illustrations

Le Point Multi Services (PMS), créé dans de nombreux départements, est un espace de services implanté dans un commerce. Il met à la disposition de la population une gamme de services complémentaires à ceux existants dans la commune : livraison de produits, retrait d'argent, dépôt de photos.

Les maisons de services et boutiques multiservices en milieu rural. Plusieurs exemples :

- les PMOS dans le massif de Monthoumet proposent plusieurs services : activités postales, services bureautiques avec formation, espace multimédia, bibliothèque, réservation pour le service de transport à la demande, épicerie en ligne, dépôt –vente, espace d'information et permanences de services publics, relais de proximité pour le centre social.

- d'autres structures similaires regroupent les mêmes services mais aussi des bourses au logement, de la billetterie, des bornes de visio-accueil, des postes de télétravail, l'accueil de visites médicales. Pour les entreprises : des salles de réunion, un télé centre, de la visioconférence, des permanences des organismes professionnels...sont mis à disposition (Maison de services du Pays de Murat).

Renforcer la structuration du territoire seine-et-marnais autour de pôles de services

Une meilleure organisation des services en Seine-et-Marne passe d'autre part par le renforcement de la structuration du territoire autour de **pôles de services**. Cela correspond mais aussi à un objectif d'optimisation du réseau de transports en commun. **Les bourgs et les pôles de transport en commun** constituent des sites relais à consolider.

Les bourgs, nombreux sur le territoire seine-et-marnais doivent être renforcés et considérés comme les sites prioritaires d'implantation des services de premier rang : services postaux, médecins généralistes, commerces de proximité, services mutualisés comme les livraisons (voir ci-dessus),...Dans le cadre d'une démarche concertée entre collectivités, un objectif partagé pourrait être retenu pour que chaque territoire dispose d'un niveau minimum de services à la population (du plus commun au plus spécifique).

Les pôles de transports (que ce soient les gares SNCF ou les pôles de transports routiers) sont fréquentés chaque jour par des milliers de Seine-et-Marnais. Mais aujourd'hui, ces pôles sont principalement monofonctionnels. Les acteurs seine-et-marnais doivent donc se saisir de cette opportunité, et s'appuyer sur ces pôles pour développer l'accessibilité aux

services, tant publics que privés : installation de points contacts médiathèque, vente des maraîchers, cabinets médicaux, etc... concentrer de nouveaux services et commerces dans les gares pour éviter aux utilisateurs des déplacements inutiles est l'un des objectifs du chantier n°2 sur la mobilité.

Illustrations

L'expérience de vente de maraîchers en gare

Les Chambres d'Agriculture d'Île-de-France et de Seine-et-Marne, ainsi que la SNCF se sont associées pour mettre en place un système de vente de « paniers fraîcheur » dans certaines gares Transilien. Une fois par semaine, un maraîcher local vient vendre en gare des paniers garnis de fruits et légumes saisonniers directement aux voyageurs et aux habitants des alentours. En Seine-et-Marne, douze gares ont déjà mis en place ce système : Chelles-Gournay, Dammartin-Jully-Saint-Mard, Esbly, Lagny-Thorigny, Lieusaint-Moissy, Longueville, Meaux, Melun, Moret - Veneux-les-Sablons, Nangis, Ozoir-la-Ferrière, Verneuil-l'Étang.

Les points colis automatiques

Il s'agit de points de distribution automatiques ouverts 7 jours sur 7 et qui fournissent un service de proximité aux particuliers mais aussi à des professionnels en leur permettant de se faire livrer au plus près de leurs lieux d'intervention.

Les boutiques multiservices regroupent dans un même local plusieurs activités commerciales sous une même enseigne. En milieu rural, la condition de la réussite passe par l'intégration ou un partenariat avec un groupe de distribution.

Affirmer la place de la Seine-et-Marne dans le fonctionnement métropolitain

Le territoire connaît un fort retard de développement en termes d'équipements majeurs par rapport aux autres départements franciliens. L'absence de villes de taille suffisante n'a pas permis de développer de grands équipements (culturels, sportifs,..) structurants à l'échelle départementale. Mais la Seine-et-Marne n'aura jamais le niveau d'offre d'un département rural doté d'une ville « capitale », dans la mesure où **elle fait partie intégrante de la métropole francilienne**. Cette intégration induit un double objectif :

- La Seine-et-Marne doit prendre **sa part des fonctions métropolitaines** et assurer certains services pour l'ensemble de la métropole. Il faut donc **soutenir l'implantation de grands équipements** sportifs, culturels, sanitaires et d'enseignement supérieur en Seine-et-Marne, de niveau départemental, voire régional. Le cœur de l'agglomération n'a pas vocation à tout concentrer. Voir le chantier n°3 « Seine-et-Marne : destination choisie »
- Il faut d'autre part **assurer l'accessibilité à l'ensemble des autres services métropolitains** pour tous les Seine-et-Marnais, même si cette offre est située à **l'extérieur du département**.

Les territoires de santé

Le territoire de santé doit s'articuler autour d'une réflexion commune d'accès de la population à des soins de qualité qu'ils soient de premiers recours et/ ou plus spécialisés , en tenant compte de l'existant et en développant une culture commune de réseaux de santé (continuité des soins et de la solidarité) entre les différents types de structures : hôpitaux, cliniques, soins de ville regroupés ou non en maisons médicales pluridisciplinaires, médico-sociales, préventives

Au regard des spécificités du territoire, des équipements et des réseaux existants, d'un maillage de centres hospitaliers bien répartis sur tout le territoire, il ne peut envisager que seul le Nord du département se structure en pôles de santé (autour des trois hôpitaux publics : Jossigny, Meaux et Coulommiers) et non le Sud. En effet, ce dernier présente un maillage public-privé intéressant (autour des hôpitaux publics : Melun, Montereau,-Fault-Yonne, Fontainebleau, Nemours et Provins) nécessitant une réflexion d'organisation qui soit lisible et visible pour répondre, dans une pertinence territoriale, au mieux aux besoins de la population.

Télémédecine et solidarité interrégionale doivent pouvoir aider à poursuivre cette notion, et à structurer la qualité des soins de proximité pour les populations vivant aux limites du département.

Cette structuration ne sera envisageable qu'avec le concours d'une politique courageuse et largement partenariale.

La Seine-et-Marne doit disposer de plateaux techniques performants, malgré l'absence de Centre Hospitalo-universitaire (CHU), d'où la nécessité d'impulser fortement une logique de complémentarité entre les différents types de structures de soins médicaux et médicaux- sociaux.

Pour réussir cette mise en réseau (importance du très haut débit), dans un objectif de bien être et de bienveillance des Seine-et-Marnais, il est nécessaire de développer également en partenariat avec les CHU extérieurs au département :

- la formation
- l'accueil des étudiants stagiaires tant auprès des structures que des professionnels en activité
- la recherche, par exemple, en périnatalité ou en gériatrie.

Point d'appui : l'Université

Il est nécessaire d'organiser deux pôles universitaires de niveau métropolitain sur le territoire en garantissant l'accès de l'ensemble des étudiants seine-et-marnais à ces pôles par les réseaux de transport ou/et le logement (voir les chantiers n°4 « mobilité » et n°5 « projet d'aménagement »). Cette ambition est particulièrement justifiée au regard des 66% de bacheliers seine-et-marnais poursuivant des études supérieures contre 80% au niveau national.

A partir de l'offre existante, il est envisageable de :

- développer le PRES Paris Est, en renforçant sa visibilité métropolitaine, en l'élargissant vers Val d'Europe (tourisme...),*
- structurer un pôle sud allant de Sénart/Melun à Fontainebleau.*

Faire des services aux populations un levier de développement

Enfin, l'amélioration de la qualité des services en Seine-et-Marne est un enjeu qui dépasse les frontières départementales. En effet, tout en constituant un puissant levier de développement pour le territoire, les services aux ménages sont également des fonctions exercées par la Seine-et-Marne et indispensables à la métropole francilienne dans son ensemble.

Il s'agit de prendre en compte le lien entre l'accessibilité à l'offre locale de consommation de services marchands et non marchands et la **création d'emplois locaux** à partir des revenus produits en interne à la Seine-et-Marne mais aussi produits en externe qu'il s'agit de capter.

En particulier, l'accueil de populations franciliennes spécifiques est un enjeu actuel et futur: vieillissement des ménages franciliens, personnes handicapées, jeunes en difficulté... Le département est doté de nombreux équipements, **mais cette spécificité n'est pas encore pensée comme un moteur de développement local**.

Il est temps de concevoir une **politique transversale de l'accueil tout au long de la vie**, qui permette de créer une dynamique de création d'emploi dans et autour de ces activités. La Seine-et-Marne est dans la capacité d'accroître sa capacité d'accueil, sous réserve de l'évolution de la gouvernance régionale en termes de financements et de programmation. Une approche régionale des questions de la gérontologie et du handicap est nécessaire dans une logique de solidarité.

Un effort est notamment à faire en matière de formation à tous les niveaux de qualification pour permettre une employabilité correspondant à la diversité de l'offre de services : de l'emploi non qualifié à l'emploi très qualifié. Le secteur sanitaire et social s'avère en effet très porteur en terme de métiers, de filières, de fonctions, et ce à tous les niveaux de qualification. Mais ce secteur souffre de désaffection en personnel qualifié, d'une méconnaissance et d'une insuffisance de valorisation. Le secteur gérontologique étant en croissance, il y a un fort enjeu à faire reconnaître le caractère noble de ces tâches et mettre en œuvre l'ingénierie de recrutement, de formation (initiale et continue) au regard de la spécificité de ces emplois (féminins, temps partiel,...).

Bénéfices attendus

En termes de développement économique

- Une demande intérieure en croissance grâce à l'attractivité renouvelée, moteur de développement local.
- Une plus forte consommation du revenu des habitants seine-et-marnais sur place, grâce à une offre de services plus développée.

En termes de cohésion

- La création d'emplois de services diversifiés, de faiblement qualifiés à très qualifiés
- Une amélioration de la qualité de vie en Seine-et-Marne, grâce à une meilleure accessibilité aux services
- Une diversification de la population et une attractivité renouvelée dans un objectif de mixité sociale
- Une plus grande équité dans l'accès aux services.

En termes de protection de l'environnement

- Des mobilités et une urbanisation mieux maîtrisées, grâce au développement des services numériques et au regroupement des services «matériels» dans les pôles et les bourgs.

Chantier N°2 :

Mobilités : l'invention de la diversité

Enjeux

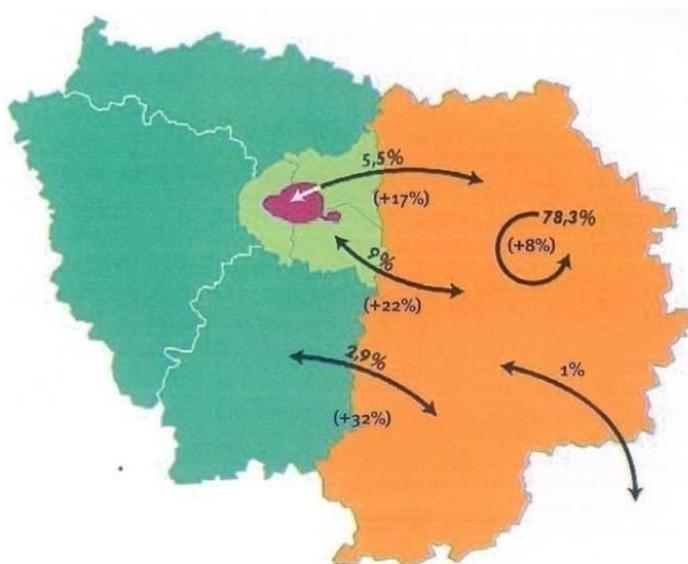
La prédominance de l'usage de la voiture en Seine-et-Marne

La faible densité de la Seine-et-Marne fait des déplacements un problème particulièrement crucial sur plusieurs aspects :

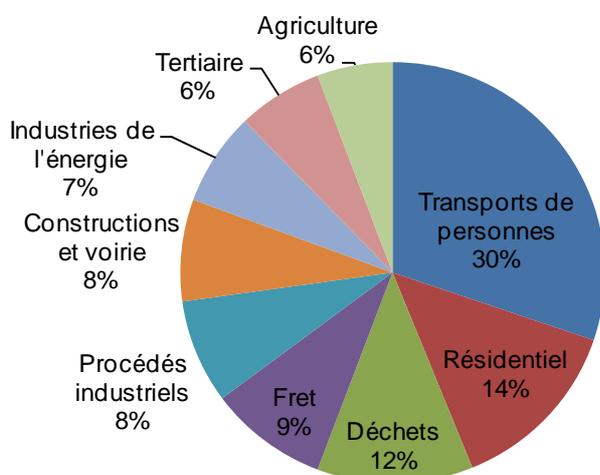
- Economiques : la mobilité est la condition d'accès à l'emploi et du bon fonctionnement des entreprises.
- Sociaux : en Seine-et-Marne, les ménages les plus modestes vivent souvent dans l'éloignement contraint à leur emploi. Cet éloignement se double d'un coût toujours plus élevé pour se déplacer. D'autre part, la mobilité est également problématique pour les jeunes, que ce soit pour accéder aux loisirs, à leur lieu d'étude, ou à un premier emploi.

Enfin, ces mobilités posent des questions de durabilité : la part modale de la voiture est largement prédominante. Elle représente 63% des déplacements.

L'importance de cet usage de la voiture s'explique par la structure urbaine de la Seine-et-Marne et par l'intensité des déplacements réalisés en interne au département : **78,3% des déplacements sont réalisés au sein même du territoire** contre 5,5% vers Paris. Le réseau de transports en commun demeurant insuffisant, trois déplacements intra-départementaux sur quatre sont réalisés en voiture.



(Source : Enquête globale transports 2001)



Ce modèle induit **de fortes émissions de gaz à effet de serre**. Ainsi, le bilan carbone départemental (hors le trafic aérien de Roissy) fait apparaître que le transport de personnes représente 30% des émissions de GES. Le bilan s'alourdit encore du fait d'activités économiques fortement génératrices de déplacements : la logistique, l'extraction de matériaux,...

Ci contre, la répartition des émissions de GES hors Roissy et puits de carbone par poste (Source ; CG77)

Les dernières tendances démographiques, économiques et sociologiques créent de nouveaux besoins

Le département de la Seine-et-Marne bénéficie de la plus forte croissance démographique de la région. Très attractif pour les Franciliens notamment, **1/3 de ses habitants s'y sont installés depuis dix ans seulement**. Dans les années qui viennent, ce constat sera certainement accentué.

D'autre part, face à l'augmentation des prix de l'immobilier de nombreuses familles ont fait le choix de déménager vers l'est du département. Or, dans ces territoires, la desserte en transports en commun est moindre, voire quasi inexistante, en dehors des circuits scolaires. La possession d'une voiture, souvent de deux, devient une obligation avec des conséquences notables sur le budget des ménages modestes. Malgré la hausse du prix du carburant beaucoup de ces derniers pourtant ne limitent pas encore leurs déplacements quotidiens considérés comme incompressibles et ce même au détriment d'autres besoins. Jusqu'à quand ?

La localisation des services de proximité change (voir le chantier N°1: « Accessibilité et qualité des services »). Il en est de même pour l'emploi avec un développement qui n'est plus concentré uniquement dans le cœur de l'agglomération mais en périphérie sur des secteurs pas ou mal desservis par les transports en commun.

Ce sont également les modes de vie qui évoluent. On constate que de plus en plus de personnes travaillent en horaires décalés, comme par exemple sur la Plateforme de Roissy ou dans les grands centres commerciaux de périphérie. Enfin les demandes de mobilité pour le temps libre sont de plus en plus nombreuses, avec des localisations plus diversifiées.

Cette évolution des besoins de déplacements constituent un défi pour la Seine-et-Marne.

Un réseau d'infrastructures inadapté à la réalité des flux de mobilités sur le territoire et vers les grands pôles métropolitains externes

Face à ce constat, le réseau d'infrastructures apparaît comme inadapté :

- La Seine-et-Marne hérite d'infrastructures ferroviaires **organisées en radiales centrées sur Paris**, avec une fréquentation en croissance mais une qualité de service inégale et présentant des dysfonctionnements croissants. Alors que les liaisons ferrées en rocade sont inexistantes.
- La **congestion des grands axes routiers** (A4 et Francilienne notamment) devient structurelle. En moyenne le réseau routier du département (Autoroutes, RN, RD), hors agglomération, connaît les jours ouvrés 150Km de saturation aux heures de pointes du matin et du soir avec un trafic augmentant de 1,3% par an ces dernières années.

A l'est du département, le réseau de routes est encore rural, malgré un trafic qui ne cesse d'augmenter. Cette situation peut générer des congestions ponctuelles.

- Malgré les efforts financiers en progression depuis quelques années du Conseil général et du STIF, avec 13% la part modale des **transports en commun dans le département est la plus faible** de l'Île-de-France et ce malgré 12 lignes Seine-et-Marne Express, 3 lignes de bassin et 17 réseaux regroupant 184 lignes subventionnées par le Conseil général, ou bien encore le développement des transports à la demande. Des besoins considérables restent à satisfaire tant en termes d'organisation des réseaux dans une logique de bassins de vie, d'amélioration de la qualité de service, d'offres complémentaires ou de réponses aux nouvelles formes de mobilité pour compléter et dynamiser l'offre de transport.
- **Les réseaux de circulations douces sont encore trop largement incomplets et non connectés entre eux.**

D'autre part, les éléments de prospective, dont on dispose, renforcent le besoin de repenser les mobilités :

- **Le nombre total de déplacements va continuer à augmenter**, du fait de la croissance démographique attendue en Seine-et-Marne : le SDRIF prévoit environ 10 000 habitants supplémentaires par an dans le département.
- Les enjeux environnementaux vont devenir plus prégnants : **la vulnérabilité énergétique** des ménages et des entreprises va s'accroître.
- Les financements publics s'avèrent d'ores et déjà incertains, tant en investissement qu'en fonctionnement.
- A la situation de congestion du réseau routier s'ajoutent **des perspectives de report modal globalement modestes**, pour les voyageurs comme pour les marchandises. Ces perspectives sont crédibles pour les relations avec le cœur de l'agglomération, les liaisons avec les grands pôles métropolitains, dans la frange ouest urbanisée du département et pour relier les principaux pôles seine-et-marnais entre eux. Mais elles demeurent limitées dans les espaces à habitat dispersé pour lesquels les transports en commun ne trouvent pas leur équilibre économique : la voiture particulière est vouée à demeurer encore longtemps le moyen de mobilité incontournable.

Dans ce cadre, il s'agit de faire évoluer l'organisation actuelle des déplacements vers une approche globale et complémentaire des mobilités combinant transports publics, modes individuels et services innovants en réponse à cinq enjeux:

- ⇒ ***Enjeu n°1 : La Seine-et-Marne doit rattraper son retard en matière de transports en commun.***
- ⇒ ***Enjeu n°2 : Les problèmes de congestion du réseau routier doivent être traités en pensant la route « autrement » : une route vertueuse en terme environnemental, adaptable et modulable.***
- ⇒ ***Enjeu n°3 : Dans le même temps, il faut combiner toutes les alternatives à l'usage individuel de la voiture particulière.***
- ⇒ ***Enjeu n°4 : Par contrecoup, il faut concentrer les interventions publiques non seulement sur la production d'infrastructures, mais surtout sur l'organisation des mobilités et la promotion de nouvelles formes de modes de déplacement. Il s'agit d'aller vers un service global en substitution à une juxtaposition de services.***
- ⇒ ***Enjeu n°5 : Cette nouvelle approche des déplacements implique que la Seine-et-Marne soit à la pointe de l'innovation.***

Enfin, cette approche globale doit être prise en compte dans les quatre autres grands chantiers du Projet départemental de territoire pour faire de la Seine-et-Marne le département francilien de référence.

Orientations

Cet état des lieux des mobilités en Seine-et-Marne suppose de travailler à la fois sur le maillage des transports en commun et leur complémentarité avec la voiture, le réseau routier et sur les services à la mobilité. Il s'agit de construire un système de mobilités complet.

Elaborer les principes d'un réseau maillé et hiérarchisé associé à des services

Pour rendre les mobilités plus performantes, d'un point de vue tant économique qu'environnemental, la Seine-et-Marne doit poursuivre **la constitution d'un réseau maillé et hiérarchisé, intégrant toutes les formes de mobilités**. Le réseau routier et les services de transports en commun doivent répondre aux besoins en déplacements de tous types et origines y compris des usagers extérieurs qui s'expriment sur tout le territoire seine-et-marnais. Ce réseau global et complémentaire doit permettre de **rééquilibrer la logique radiale prédominante par une logique concentrique**, facilitant les relations nord-sud au sein du département, et par ailleurs offrir des liaisons performantes avec le cœur de l'agglomération et le reste de la grande couronne. Les liaisons avec les bassins de vie limitrophes des autres départements du Bassin parisien doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Quatre principes de travail permettront l'émergence de ce réseau maillé routier et de transports en commun :

- La prise en compte des manques actuels des réseaux routiers et TC.
- L'évolutivité des systèmes de mobilité dans le temps.
- Le développement de pôles d'échanges multiservices.
- La mise en œuvre de modes d'exploitation des infrastructures, tirant parti des nouvelles technologies.

Le schéma routier de principe : un maillage routier dense, maintenant stabilisé pour le moyen et le long terme mais qui doit faire l'objet de compléments d'itinéraire ou de capacité. Pour rappel nous citerons les projets de grandes infrastructures inscrites au projet de SDRIF adopté par la Région le 25 septembre 2008 :

- Le passage à 2 * 3 voies de la Francilienne entre A4 et N4
- Le contournement est de Roissy
- Le Tronc commun A4/N104
- L'augmentation de la capacité de la N36
- La poursuite de la mise à 2 * 2 voies de la N4 jusqu'à la limite départemental
- La liaison Meaux-Roissy (liaison RN3 /RN2).

Le réseau de principe des transports en commun: il prend en compte le projet de SDRIF, les priorités du plan de mobilisation pour les transports en commun approuvé par le Conseil général le 26 juin 2009 et le projet de rocade de métro automatique du Grand Paris. Concernant ce dernier projet, au regard du projet de tracé rendu public lors de la conférence de presse du Président de la République du 21 avril 2009, celui-ci n'impactera la Seine-et-Marne qu'à la marge. S'il est indispensable que le tracé définitivement retenu desserve notre département avec des stations à la Cité Descartes (RER A) et Chelles (RER E), son financement ne doit en aucun cas hypothéquer celui des opérations prioritaires d'amélioration du réseau existant : modernisation des RER A, B et D, amélioration du service sur les lignes Transilien, remplacement des « petits gris ».

La carte ci-après illustre le « champ du possible » pour les transports en commun à l'horizon 2030 /2050. Il s'agit de construire une offre concentrique associant des services de transports en commun en rocade et en radiale assurant grâce à des nœuds d'échange de larges possibilités pour se déplacer sur tout le département. L'objectif final est qu'un Seine-et-Marnais, quelque soit son lieu de résidence, dispose d'un accès performant à un réseau de transports en commun structurant.

A l'intérieur des bassins de vie, les réseaux (non pris en compte par la carte) sont à structurer en associant lignes express, lignes classiques, navettes et transports à la demande.

En secteur urbain, la Seine-et-Marne doit également se doter d'un réseau de lignes de bus à haut niveau de service (BHSN) assurant des dessertes efficaces des pôles d'emploi, de services et d'habitat. De même, les réflexions sur l'amélioration des lignes de bus classiques (priorités aux transports en commun, accessibilité, confort et qualité de service) sont à poursuivre. Une attention particulière sera à apporter aux itinéraires des lignes interurbaines à l'intérieur des agglomérations.

La Seine-et-Marne doit aussi être mieux reliée au réseau national de la grande vitesse (LGV) par la création du barreau sud d'interconnexion et d'une nouvelle gare TGV au droit de Lieusaint/Villaroche. De même, le département doit bénéficier de points d'arrêt sur la future ligne de navettes rapides entre les aéroports de Roissy et d'Orly.

Ce réseau de principe s'appuie sur le socle des infrastructures et services existants qu'il convient de perfectionner mais aussi de compléter par des lignes ou/et infrastructures nouvelles. Il s'agit de constituer un maillage complet et cohérent entre les différents pôles seine-et-marnais, le reste de l'Île-de-France et le grand Bassin parisien.

Il est constitué de :

1. rocades

- a. Les deux premiers arcs à l'intérieur de la première couronne :
 - le projet d'Arc Express
 - le projet de métro automatique du Grand Paris

assureront l'accès aux pôles du cœur de l'agglomération sous réserve de la réalisation d'interconnexions sur toutes les lignes RER et Transilien desservant la Seine-et-Marne ainsi que pour le métro automatique de la création de deux stations à la Cité Descartes et Chelles (voir ci-dessus).

- b. Le troisième arc correspond à la mise en place d'une ligne de transport en commun en site propre entre Sénart, Marne-la-Vallée et Roissy. Ce projet constitue un enjeu essentiel pour le développement du département et une réponse attendue par les usagers à la saturation de la Francilienne (A104). Ce projet, réalisable par étape, pourrait s'appuyer dans un premier temps sur des dispositifs facilitant la circulation des lignes Seine-et-Marne express.
- c. Le quatrième arc correspond à une liaison rapide par bus entre Meaux et Melun au cœur de la Brie en desservant, entre autres, la future gare de Val Bréon, nouveau terminus du RER E prolongé.
- d. Le cinquième arc a vocation à relier entre eux les principaux pôles de la frange est du département. Un premier maillon de cet arc a été mis en service entre Roissy et La Ferté-sous-Jouarre.

2. radiales

- a. Des compléments de liaisons en bus entre la Seine-et-Marne et les départements limitrophes sont à programmer comme :
 - Fontainebleau/Evry.
 - Plateau Briard/Créteil
 - Provins/Val Bréon (RER E).
- b. Un ensemble de liaisons par tram-train entre La Ferté Gaucher/Coulommiers/Marne-la-Vallée ainsi qu'entre Meaux et Marne-la-Vallée répond aux besoins de développement de ce territoire mais aussi de rabattement vers le RER A.
- c. Des améliorations de liaisons ferrées existantes ou le prolongement de RER vers Dammartin-en-Goële (RER B, Ligne K), vers Meaux (RER E, ligne P) et vers Val Bréon (RER E) sont indispensables.



Privilégier une logique d'évolutivité dans le temps

La Seine-et-Marne a besoin de se doter d'une **visibilité sur l'évolution de ses infrastructures**, en dégageant les pistes de progrès et les évolutions possibles, à court, moyen et long termes.

A l'avenir, la performance des réseaux de mobilité tiendra de leur **capacité à évoluer**, et à rendre possible des offres nouvelles, toujours plus respectueuses du développement durable. Les possibilités de créer de nouvelles infrastructures ferroviaires et routières en Seine-et-Marne sont restreintes, très coûteuses, et nécessitent des délais de réalisation conséquents.

En revanche, **certaines infrastructures routières existantes présentent un potentiel pour aujourd'hui et demain**. Sur ces infrastructures, on pourrait envisager de commencer par la mise en place d'une liaison de bus classique, qui évoluerait vers une liaison à haut niveau de service, puis en un site propre, voire se transformerait en réseau ferré si sa fréquentation le nécessitait.

Cette approche progressive pourrait concerner en premier les autoroutes avec l'affectation temporaire ou définitive de la Bande d'arrêt d'urgence à certains types d'usagers (lignes de bus, taxis, covoiturage...) associée à la modulation des vitesses. A terme en fonction des besoins, des technologies, une infrastructure lourde en site propre (monorail, tram train...) pourrait être implantée sur les mêmes emprises. Cette vision à longue échéance devrait s'accompagner d'une politique de réserves foncières permettant cette évolution dans le temps.

Ce principe d'évolutivité s'appliquant à des grands axes saturés, comme l'A4 et la Francilienne intégrerait les compléments ou augmentation de capacité programmés par l'Etat ou inscrits au projet de SDRIF.

Illustrations

En France, deux expériences à suivre sur:

- *L'autoroute A 48 dans l'Isère, un réseau de lignes de bus express utilise la bande d'arrêt d'urgence, appelée « **voie spéciale partagée** » quand l'autoroute est saturée. Au regard de l'augmentation de fréquentation (+90%), le Conseil général envisage d'étendre ce dispositif sur les 3 autoroutes desservant l'agglomération grenobloise*
- *L'autoroute A10 dans l'Essonne à Briis-sous-Forges, les usagers de deux lignes peuvent prendre leurs bus au bord de l'autoroute grâce à une **gare routière** associée à un parking de rabattement.*

A l'étranger, l'organisation de sites propres bus sur autoroute n'est pas une exception :

- *Aux Etats-Unis depuis les années 70, ils peuvent être aménagés sur des dizaines de kilomètres.*
- *Au Canada, à Ottawa, le réseau comporte trois corridors sur 60 kms et transporte plus de 200 000 voyageurs jours.*
- *A Istanbul entre le centre-ville et l'aéroport un site propre a été créé en position centrale pour des lignes de bus à haute qualité de service et fréquence très élevée.*
- *A Madrid, une autoroute comporte une chaussée réservée aux autobus et au covoiturage avec des files réversibles. D'une longueur de 16 kms, aux heures de pointe du matin plus de 14 000 voyageurs sont transportés. Devant le gain de temps estimé à 15 minutes le report modal a été important. La généralisation de ce système est à l'étude.*

Développer des pôles d'échanges multimodaux

Ces pôles d'échange doivent fonctionner comme des espaces **d'interconnexion, de transition facile et rapide** entre l'ensemble **des modes de déplacements collectifs et particuliers**: transports en commun, voiture particulière, 2 roues et marche à pied.

Leur conception répondra aux caractéristiques des territoires où ils s'insèrent.

Ces pôles d'échange sont ou devront être localisés, en lien avec les orientations du Plan des Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUIF) et du SDRIF, selon les critères suivants :

- au niveau des nœuds d'échanges autoroutiers et ferroviaires.
- sur certains points d'arrêt des réseaux de transports collectifs routiers structurants
- aux franges du département pour répondre à l'impact des disparités tarifaires.

Sur ses sites, un système d'information voyageurs performant et multimodal fera partie intégrante du dispositif, notamment via des services dématérialisés pour renseigner sur le temps d'attente, les temps de parcours, les prix ... (envoi d'informations sur les téléphones portables par exemple) mais aussi par des systèmes d'abonnement multi-modes (exemple : Pass Navigo associé à l'abonnement à une place de parking ou à un système de vélo en libre service), des pass « sans contact » ou le paiement a posteriori en fonction de l'usage réel.

Points d'appui

- *La rénovation programmée de gares SNCF comme celle de Melun.*
- *Les potentiels fonciers autour de certaines gares associés aux pôles d'échanges inscrits au PDUIF*
- *L'étude d'opportunité sur la création de parcs de rabattement à des points d'arrêts des lignes Seine-et-Marne Express*

Illustration

Ce type d'équipement s'est fortement développé ces dernières années en France dans de grandes agglomérations (exemples : Dijon, Lorient, Chambéry, Lyon, Grenoble, Angers ...) mais aussi en périphérie pour faciliter les rabattements (exemples : Saint André de Cubzac près de Bordeaux ou Lingolsheim dans les environs de Strasbourg).

En Seine-et-Marne, on peut citer comme exemplaire le pôle de Chelles.

Expérimenter des modes d'exploitation du réseau autour des nouvelles technologies

Les futurs besoins de déplacements, à l'exception des grands projets évoqués ci-dessus et des aménagements ponctuels de capacité et de sécurité, ne seront pas résolus par la création de nouveaux itinéraires. Un meilleur usage du réseau routier existant est donc une obligation.

Il sera d'autant plus performant qu'il intégrera les nouvelles technologies. De nouveaux moyens de **gestion intelligente des réseaux** se développent en effet, pour rendre le trafic plus fluide, plus régulé, plus sûr et plus efficace :

- La gestion dynamique des routes par la modulation des vitesses en fonction du trafic, les affectations temporaires des voies, la proposition d'itinéraires alternatifs ou de modes de déplacements alternatifs.
- Les systèmes conçus pour la sécurité routière, qu'il s'agisse d'équipements des infrastructures (exemple : la détection automatique d'incidents) ou de systèmes embarqués (limiteur intelligent de vitesse, appel d'urgence automatique, information en temps réel sur les temps de parcours, etc.).

D'autre part, ces nouvelles technologies peuvent également être mises au service du **développement de nouveaux** véhicules utilisant des énergies alternatives comme l'électricité.

Points d'appui

La présence en Seine-et-Marne :

- Du siège du pôle de compétitivité Advancity, ville et mobilité durables.
- D'établissements d'enseignement supérieur comme l'ENPC, l'école des Mines ou l'Institut français d'urbanisme
- Des principaux laboratoires publics spécialisés dans le domaine des transports (INRETS, SETRA, LVMT, etc....)
- D'entreprises leader tel que MOVIKEN ou PVI.

qui seront parties prenantes dans le futur cluster de la ville durable dont le siège sera localisé sur la Cité Descartes.

Illustrations

Des nouvelles modalités d'exploitation des autoroutes ont dépassé depuis de nombreuses années le stade de l'expérimentation aux Etats-Unis, en Allemagne, en Angleterre, en Italie ou aux Pays Bas.

Quelques exemples :

- Les voies à accès réglementé permanent ou limité aux heures de pointe, non seulement réservées aux autobus, aux taxis mais aussi au covoiturage (véhicules avec plus de 2 ou 3 passagers), aux véhicules électriques (pour en assurer la promotion), éventuellement aux 2 roues motorisés.
- La variation du nombre de voies dans le même sens en fonction des périodes qui peut être assurée par l'ouverture de la Bande d'arrêt d'urgence, par une réduction de la largeur des voies permanente ou dynamique.
- Les voies réversibles dont le sens de circulation varie en fonction du sens du trafic majoritaire.

Le développement du véhicule électrique pourrait être favorisé non seulement par la mise en service de systèmes de recharge sur la voie publique ou dans les parkings mais aussi par des mesures privilégiées : places de parking réservées, droit d'utilisation de des files de circulation à accès réservé.

Faire évoluer les usages et promouvoir de nouvelles formes de mobilité

Au delà des réseaux maillés dont le département doit se doter, les politiques publiques peuvent également influencer les usages, développer les services et promouvoir de nouvelles formes de mobilité. Il s'agit de faire évoluer les pratiques de mobilité en jouant sur les motifs et les besoins de mobilité autant que sur les modes.

Faire des pôles multimodaux des relais de services pour répondre aux attentes des usagers et réduire certains déplacements quotidiens.

Au-delà de la facilité à se déplacer qui est le premier objectif des pôles d'échanges, les nouveaux rythmes de vie imposent d'y offrir une gamme de services diversifiés pour répondre aux attentes des usagers. Cette évolution des pôles d'échange répond aussi à l'objectif de réduction de certains trajets pour lesquels le choix de la voiture particulière au détriment des transports en commun n'est pas justifié par le seul rabattement.

Les services offerts dans les pôles multimodaux ne doivent donc plus se limiter aux seuls services à la mobilité. Une nouvelle gamme de services peut être développée dans ces pôles : commerces, presse, Lavomatic, garde d'enfants, point poste, pôles multiservices publics, enlèvement d'achats réalisés à distance ... ces derniers participant dans le même temps à l'attractivité des transports en commun.

Point d'appui

Future gare de Val Bréon

Le prolongement du RER E de Tournan-en-Brie jusqu'à Val Bréon peut être l'occasion de réaliser une opération exemplaire d'un pôle multimodal et multiservices avec la réalisation d'un parking, une gare routière pour plusieurs lignes de bus dont des Seine-et-Marne Express mais aussi l'implantation de services publics comme une crèche ou des commerces répondant aussi aux besoins des utilisateurs du parc logistique (salariés, visiteurs, chauffeurs).

Illustrations

A côté de ceux déjà présents dans des gares, de nouveaux services commerciaux en cours de développement pourraient y être implantés comme le retrait d'achats commandés par Internet. L'intérêt pour le client réside dans le fait qu'il n'a pas à faire un détour dans le retour à son domicile pour récupérer sa commande. En outre, les horaires de passage du client sont à sa convenance.

Promouvoir les nouveaux usages

Les besoins de mobilité en Seine-et-Marne appellent des réponses innovantes et mixtes, qui permettent de développer de nouveaux usages.

Plusieurs pistes peuvent être explorées dans ce domaine :

- **Le covoiturage est une solution à développer**, en proposant des portails d'information et d'échange de services à destination des particuliers, en améliorant la fiabilité des covoitureurs, grâce à une charte de bonne conduite, en mettant en place un système de réservation, en aménageant des aires d'accueil dans certains carrefours ou abords d'échangeurs. La seconde phase d'incitation du grand public à se tourner vers ce nouveau mode de déplacement est la mise en service de voies dédiées au covoiturage comme les files « car pool only » californiennes, réservées aux véhicules avec au moins 2 (Los Angeles) voire 3 personnes (San Diego) sur les grands axes congestionnés. La réservation de places pour les véhicules de covoiturage dans les parcs relais ainsi que la création d'aires de covoiturage renforcent son attractivité.
- Des systèmes locaux ou par grands bassins de déplacements de système d'**auto partage** de type Autolib peuvent aussi être envisagés.
- **Les plans de déplacements interentreprises au niveau d'une zone d'activités constituée de PME-PMI, en agrégeant les besoins et les moyens**, peuvent favoriser la mise en place d'un service d'auto partage, permettent de mieux gérer les déplacements professionnels, de mutualiser des parcs automobiles (flottes partagées) ou d'optimiser l'utilisation d'un parc automobile entre la semaine (déplacements professionnels) et le week-end (déplacements privés). Ils peuvent offrir un service de mobilité ponctuel complémentaire hors horaires de travail et également inciter au covoiturage.
- **Les modes doux** sont également à promouvoir, leur pratique étant déjà notable en Seine-et-Marne. En particulier, le vélo loisirs, sportif ou de découverte touristique et le vélo utilitaire peuvent se développer grâce à des politiques incitatives ou facilitatrices :
 - La création de pistes et de bandes cyclables dans une logique de réseaux interconnectés.
 - L'installation de parcs de stationnement vélo sécurisés.
 - Le développement de l'inter modalité vélo-transports en commun en:
 - o autorisant le transport des vélos dans les transports en commun (porte vélos à l'avant des bus, espaces vélos dans les trains) et formule train+vélo
 - o organisant le rabattement vers les gares ferroviaires et routières, les parcs relais, les arrêts de Seine-et-Marne express, les aires de covoiturage
 - L'incitation des salariés des entreprises à utiliser les modes doux (attribuer des primes de mobilité, fournir des vestiaires pour permettre aux salariés de se changer).

Points d'appui

Le schéma départemental des itinéraires cyclables (SDIC) élaboré en 2007 a identifié 1315 km de liaisons cyclables et 104 itinéraires. Il prend en compte dans un objectif de cohérence et de complémentarité tous les aménagements réalisés par le Conseil général, les intercommunalités et les communes.

Le Département a créé un site Internet dédié au covoiturage : <http://www.covoiturage77.fr/> . Depuis son ouverture en septembre 2009, plus de 550 automobilistes se sont inscrits.

Illustrations

Parmi les nombreux aménagements cyclables réalisés associant plusieurs maîtres d'ouvrage on peut citer : l'euro vélo route N°3 de St Jacques de Compostelle à Trondheim. Elle entre en Seine-et-Marne par le canal du Loing (Loiret) et ensuite suit la Seine en direction de Paris, soit environ 80 kms. Certaines communes ont commencé à en réaliser plusieurs tronçons. De son côté, le Département a aménagé 7 kms en 2009 le long du canal du Loing.

Aires de covoiturage :

Pour la Seine-et-Marne : un schéma d'ensemble est en cours d'élaboration.

Une dizaine de départements se sont engagés dans la réalisation de ce type d'aménagement. Un montage original : dans la Sarthe, des aires de covoiturage ont été aménagés en partenariat avec la chaîne de supermarchés Système

Mettre en place un management de la mobilité

Il s'agit de promouvoir un transport durable tout en gérant la demande de déplacements et en œuvrant pour un changement des comportements. En partenariat avec tous les acteurs, le management de la mobilité a vocation à définir et piloter des mesures incitant à une utilisation moindre de la voiture particulière.

Un outil : les agences de mobilité. Ces agences associant acteurs publics et privés sont le lieu de coordination, d'information et de conseil pour tous les modes de transports, ainsi qu'un lieu d'innovation pour les nouvelles formes de mobilité. Dans le temps il peut être envisagé qu'elles proposent des « packs » de mobilité associant modes de transports collectifs et individuels dans le cadre de partenariats public/privé.

Illustrations

La ville de Munich distribue un **kit de mobilité de bienvenue** à tous les nouveaux habitants incluant un abonnement gratuit aux transports en commun pendant une semaine et un guide horaire personnalisé mais aussi par du conseil téléphonique. Au-delà de celui d'informer, l'objectif est de sensibiliser les nouveaux habitants aux bonnes pratiques dès leur arrivée dans la ville.

Des communes prennent en compte le management de la mobilité dans **l'aménagement de nouveaux quartiers** dès leur conception en partenariat avec les promoteurs. Comme dans le cas de Munich des actions d'information et de sensibilisation des nouveaux habitants sont réalisées.

Une agence de mobilité en gare de Nanterre-Université dont les objectifs sont les suivants:

- un objectif social
 - proposer des systèmes de transport accessibles à tous,
 - apporter des services permettant de contribuer au désenclavement des territoires les plus défavorisés ;
- objectif environnemental :
 - favoriser la complémentarité entre les modes de transports,
 - développer de nouveaux usages de l'automobile, promouvoir des transports respectueux de l'environnement.

Bénéfices attendus

En termes de
développement
économique

- Des mobilités plus performantes renforçant l'attractivité de la Seine-et-Marne, tant vis à vis des ménages que des entreprises.

En termes de cohésion

- Une meilleure accessibilité aux emplois et aux services, notamment pour les populations les plus fragiles.
- Des réponses améliorées à la fragilité énergétique des ménages modestes.
- Une sécurité routière accrue.

En termes de
protection de
l'environnement

- Des mobilités optimisées et rationalisées, permettant une diminution des gaz à effets de serre.

Chantier N°3 :

**La Seine-et-Marne, destination
choisie.**

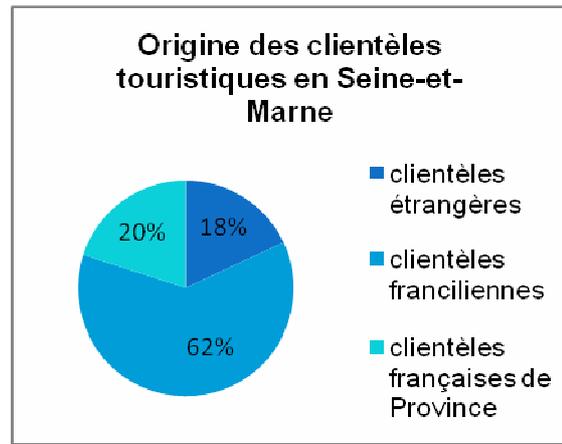
Enjeux

La Seine-et-Marne le département de l'accueil en Île-de-France

Le territoire de la Seine-et-Marne se différencie des autres territoires d'Île-de-France par sa capacité à attirer des populations touristiques extrêmement diversifiées, des plus internationales aux plus locales.

Le graphique ci-contre l'illustre. Tous tourisms confondus, le département accueille 18% de clients étrangers (surtout attirés par les pôles touristiques de renommée mondiale), 20% de clients français résidant en Province, et 62% de Franciliens.

Parmi les Franciliens, les Seine-et-Marnais eux mêmes profitent des possibilités touristiques de leur territoire : ils représentent par exemple 20% de la clientèle des nuitées en gîtes.



Cette attractivité touristique s'explique en partie par la hausse de la fréquentation de l'Île-de-France, ainsi que par la capacité d'hébergement du territoire (la Seine-et-Marne présente la deuxième offre régionale, diversifiée, avec un niveau de qualité élevée).

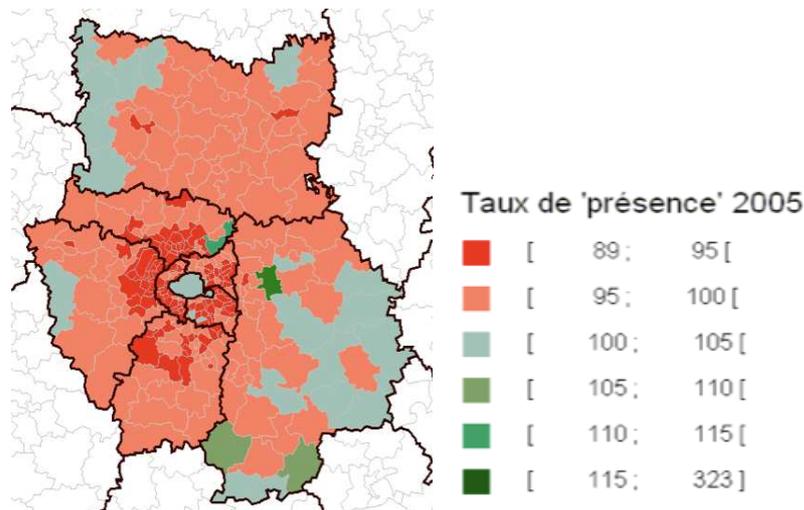
Surtout, les clientèles touristiques ont accès à une large palette d'offres touristiques :

- Le département accueille le parc Disneyland Paris, **pôle touristique mondial** attirant chaque année plus de 15,5 millions de visiteurs ;
- La Seine-et-Marne dispose de pôles de **tourisme d'affaires**. Val d'Europe, notamment, est un pôle important pour ce type de tourisme, grâce à une forte capacité hôtelière, et la gare TGV de Chessy, mais aussi à un moindre degré Fontainebleau et Sénart. Ce type de tourisme génère 2,4 millions de nuitées hors séminaires et événements à la journée.
- La Seine-et-Marne est également un territoire réputé pour **le tourisme patrimonial**, avec des sites reconnus comme Fontainebleau, Provins (inscrite au Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO), Barbizon, le château de Blandy-les-Tours, Vaux-le-Vicomte...
- Le département accueille de nombreuses activités de **sports et de loisirs en plein air, fréquentées par les Franciliens**. La demande dans le secteur sports-nature est issue à 48% de la Seine-et-Marne et à 40% du reste de l'Île-de-France. En ce qui concerne les pratiques autonomes à la journée, la part de Franciliens monte à 88%, contre 7% de Seine-et-Marnais.

- Enfin, la Seine-et-Marne va accueillir le projet Villages Nature, destiné à une clientèle internationale, misant sur **le tourisme durable** et la sensibilisation aux problématiques environnementales pour accroître la durée des séjours. Sur ce territoire se développent d'autres projets de mise en tourisme de ses patrimoines naturels exceptionnels autour de la Forêt de Fontainebleau et dans le secteur de la Bassée notamment.

Adossée à ce potentiel touristique, la Seine-et-Marne se distingue des autres départements d'Île-de-France par de fortes présences : on y vient de l'extérieur (touristes, consommateurs de loisirs,...), et ceux qui y habitent y restent (les Seine-et-Marnais profitent de la qualité de vie offerte par leur territoire¹).

Ainsi, la Seine-et-Marne est en permanence un territoire investi par les populations locales, comme extra-locales. Le département se place juste derrière Paris, avec un taux de présence² moyen de 101%, tandis que les autres départements franciliens disposent d'un taux de présence inférieur à 100% (Yvelines : 94%, Essonne 92%, Hauts-de-Seine 91%, Seine-Saint-Denis 95%, Val de Marne 92% et Val d'Oise 94%).



Source : *Mobilité touristique et population présente, étude du Ministère du Tourisme, 2005.*

Malgré ces atouts, la Seine-et-Marne ne tire pas encore pleinement parti de ce potentiel, notamment en termes de création d'activités et d'emplois. La fréquentation touristique va continuer d'augmenter et les acteurs seine-et-marnais doivent se mettre en ordre de bataille pour **maximiser les retombées sur l'ensemble du territoire**. Cela sera possible si trois problèmes majeurs sont résolus : le cloisonnement des offres touristiques, le décalage existant entre l'importance du moteur touristique et l'image du département et le découplage entre développement résidentiel et développement touristique.

¹ C'est ce que certains chercheurs ont nommé « l'effet barbecue » : les Seine-et-Marnais se déplacent plus que la moyenne des Franciliens la semaine pour aller travailler, mais ils sont davantage « sédentaires » lors des week-end et congés.

² La population présente se définit comme la population résidente, à laquelle on soustrait les résidents « en voyage », et on ajoute la population touristique.

Un cloisonnement des offres touristiques

La Seine-et-Marne a la chance de pouvoir jouer sur deux tableaux :

- Une fonction touristique majeure « exportable » intégrée à la région parisienne et donc la complémentarité potentielle avec la 1ère destination touristique mondiale autour des pôles reconnus à l'international, que ce soit pour les loisirs (parc Disneyland Paris, Villages Nature), le patrimoine (château de Fontainebleau, Provins,...), le tourisme d'affaires (Val d'Europe) ou le sports nature avec le « spot grimpe » de Fontainebleau.
- Une fonction récréative et de loisirs au sein de la métropole, ciblant une clientèle avant tout francilienne.

Mais jusqu'à présent, ces offres touristiques ne permettent pas un développement global du département et ce pour deux raisons :

- Les offres sont **nombreuses mais cloisonnées** : non seulement entre le parc Disneyland Paris et l'offre touristique du territoire seine-et-marnais, mais également entre les différentes filières touristiques, notamment le tourisme patrimonial et les sports et loisirs de plein air.
- La réussite du tourisme seine-et-marnais est basée avant tout sur quelques « phares » touristiques fonctionnant comme des « méga attracteurs » (Disneyland Paris, Fontainebleau, Provins...), ces **sites ne « diffusant » pas encore sur le reste du département**. Les « phares » sont dissociés de l'offre territoriale proche et des territoires à fort potentiel, comme la Bassée ou les Deux Morins, qui demeurent encore trop méconnus.

Ce constat a présidé à la mise en place, sur le territoire départemental, de trois des huit pôles touristiques régionaux afin de favoriser la mise en réseau et en complémentarité de l'offre touristique.

⇒ **Enjeu n°1 : une mise en réseau et un développement des synergies entre les offres touristiques sont indispensables.**

Une fonction touristique majeure, en décalage avec l'image de la Seine-et-Marne

Cette aptitude de la Seine-et-Marne à attirer des populations toujours supérieures en nombre à la population résidente a des effets économiques directs : le territoire accueille 27 000 emplois salariés dans 1900 entreprises dans le tourisme. Les effets induits sont également indirects : la forte consommation de revenus sur place favorise le développement des emplois de services en direction des ménages.

Mais malgré le poids économique de ce secteur, l'impact sur l'image de la Seine-et-Marne est limité. De l'extérieur, le département conserve une identité de « périphérie » à vocation résidentielle ou d'espace rural. Ce décalage s'explique en partie par la quasi extra-territorialité des « phares touristiques » mentionnés ci-dessus. Ces derniers sont bien connus des Franciliens et des Français mais ils ne sont pas « identifiés » à la Seine-et-Marne.

⇒ **Enjeu n°2 : Il faut faire évoluer l'image de la Seine-et-Marne pour développer son moteur touristique et en tirer davantage parti.**

Un découplage entre développements résidentiel et touristique

Enfin, un troisième enjeu réside dans le découplage des deux dynamiques seine-et-marnaises : le développement touristique et le développement résidentiel. Les Seine-et-Marnais ne se considèrent pas comme vivant sur un territoire touristique, comme cela est le cas dans des territoires du Sud de la France, comme par exemple l'Hérault. Ils ne manifestent de réactions ni positives, ni négatives par rapport à cette présence et à ses effets induits.

Pourtant, l'attractivité du territoire pour les résidents repose sur les mêmes ressorts que pour les touristes : qualité des paysages, des services, et des « aménités territoriales » en général. La Seine-et-Marne aurait donc tout à gagner à valoriser ces atouts pour améliorer simultanément ses attractivités touristiques ET résidentielles.

⇒ **Enjeu n°3 : Il faut valoriser la qualité de vie en Seine-et-Marne, autant à destination des résidents que des touristes.**

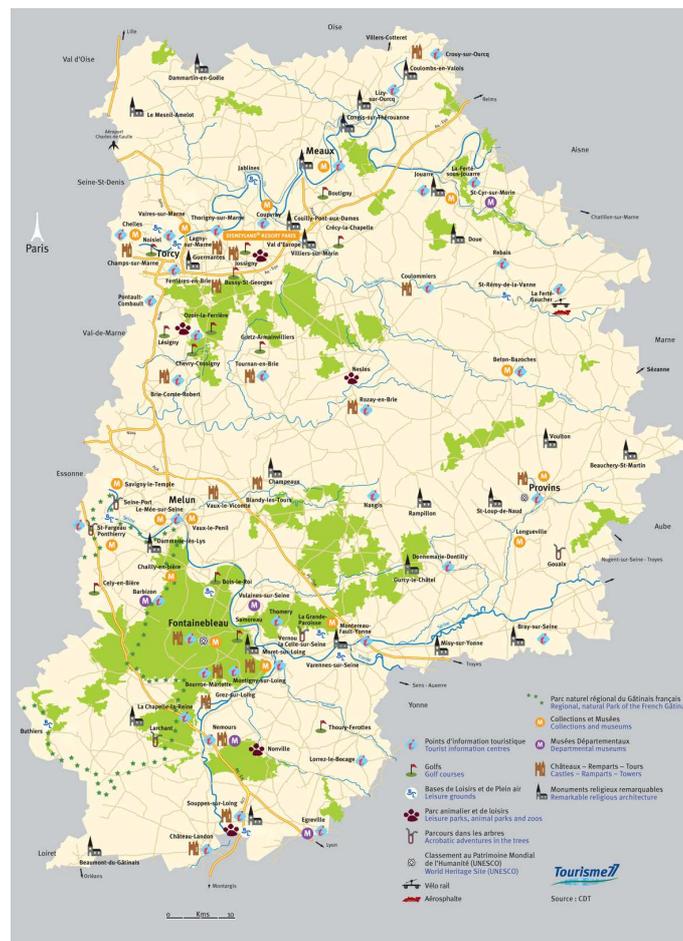
C'est le sens de l'intitulé de ce chantier : en agissant en faveur du développement touristique et en faisant évoluer l'image de la Seine-et-Marne, on agit également en direction des habitants, pour faire de la Seine-et-Marne une destination choisie par des usagers temporaires ou habitants permanents.

Orientations

Faire des tourisms un moteur de développement pour tous les territoires seine-et-marnais

Assurer la diffusion en favorisant la mise en réseau des offres

La Seine-et-Marne dispose sur son territoire de **plusieurs pôles de tourisme qui comptent au niveau international** et pour des clientèles diversifiées : le tourisme d'affaires est particulièrement développé autour du parc Disneyland Paris et Val d'Europe, tandis que le tourisme de loisirs est aussi fortement présent à Fontainebleau et Provins. Les autres territoires touristiques seine-et-marnais pourraient profiter de ces puissants attracteurs.



Cette mise en réseau pourrait par exemple passer par une structuration de filières composées à partir d'offres variées pour partie déjà existantes et donc à développer : les touristes se verraient proposer un séjour à Disneyland Paris couplé avec des activités de sport et de loisirs, une visite de la ville de la cité médiévale de Provins. Des « packages » tourisme durable pourraient s'appuyer sur le réseau local d'acteurs dans les domaines de l'hébergement, de la restauration, des transports, de l'artisanat, des commerces, des fermes auberges ... On doit aussi citer la nécessaire structuration territoriale, notamment par le rôle croissant que doit jouer l'intercommunalité dans le développement des stratégies touristiques (il y a 34 offices du tourisme ou syndicats d'initiative en Seine-et-Marne), mais aussi les structures que sont les Parcs naturels régionaux existant ou futurs ainsi que les réseaux d'acteurs existants pour le tourisme d'affaires ou en phase de démarrage via la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires pour les sports nature.

Points d'appui

Le schéma départemental du tourisme : www.seine-et-marne.fr/schema-departemental-du-tourisme

Pour la période 2009-2013, le schéma départemental du tourisme, dont l'élaboration a été concertée avec tous les acteurs seine-et-marnais concernés, est organisé autour de 6 grandes ambitions :

- *une Seine-et-Marne innovante*
- *une Seine-et-Marne performante*
- *un projet porté par tous*
- *une cohésion renforcée entre Disneyland Paris et le territoire*
- *un tourisme pour tous*
- *un tourisme respectueux de l'environnement*

et 17 grands axes d'action.

Les trois pôles régionaux

Le dispositif des pôles touristiques régionaux, copiloté par la Région et le Département, permet de porter des stratégies de développement touristique à l'échelle d'un territoire plus vaste que la commune ou l'EPCI. En complément de l'étude stratégique propre à chacun des pôles, réalisée lors de leur constitution, les pôles sont aujourd'hui le cadre de réflexion et de mise en œuvre de stratégies de développement territoriales : tourisme équestre sur le pôle Sud, Seine et Loing ;, écotourisme à la Bassée sur le Pôle Provinois, Bassée, Montois, valorisation du canal de l'Ourcq sur le Pôle Marne, Ourcq et Morins.

Au-delà d'un cadre de réflexion stratégique et d'un levier d'accompagnement des projets, les trois pôles touristiques constituent également les supports d'une mise en cohérence et en complémentarité de l'offre et de l'identité touristiques des territoires, favorisant ainsi la diffusion du développement autour des « locomotives » du secteur.

Faire monter en gamme l'offre autour d'équipements « phare »

La Seine-et-Marne va accueillir dans les années à venir de nouveaux équipements essentiels au développement du tourisme. Ces équipements constituent des points d'appui pour faire monter en gamme l'offre touristique du département.

Le projet Villages Nature va renforcer l'attractivité du pôle de Marne-la-Vallée, en proposant une offre complémentaire à destination des touristes du monde entier.

La Seine-et-Marne va également accueillir trois équipements structurants, à caractère régional voire national : le musée de la Grande Guerre à Meaux, le musée des transports à Chelles, ainsi que le musée de la gendarmerie à Melun.

Ces nouveaux équipements devront être l'occasion de développer une stratégie afin d'allonger la durée des séjours touristiques dans le département.

La Seine-et-Marne est aussi candidate à l'accueil sur Val d'Europe du nouveau complexe de tennis de la Fédération française pour l'organisation des Internationaux de France et du musée de l'Histoire de France à Fontainebleau.

Enfin la place de la Seine-et-Marne dans le marché du tourisme d'affaires sera renforcée par la création d'un centre de congrès et de conventions sur Val d'Europe.

Les hébergements touristiques (toutes gammes confondues) sont déficitaires sur certains points d'attractivité importants du territoire autour de Provins notamment mais aussi dans une moindre mesure le sud Seine-et-Marne. Ce déficit d'hébergement est un handicap important dans l'objectif de capter une partie de l'augmentation touristique attendue en Île-de-France pour les années à venir (+40% en 15 ans).

Enfin au delà des actuelles et futures « locomotives », le soutien au développement d'équipements de moindre envergure, qui permettent de renforcer le maillage territorial de l'offre touristique et donc la mise en réseau pour dégager une véritable offre touristique de territoire, doit être poursuivi.

Structurer un « pôle d'excellence » touristique

Le développement de la filière tourisme en Seine-et-Marne passera à l'avenir par la conception d'une véritable filière structurant l'ensemble des problématiques touristiques, de la formation des acteurs, au développement de nouvelles formes d'hébergement, en passant par les services et les activités offertes.

En ce sens, une initiative en cours dans le département retient particulièrement l'attention : le Pôle d'Excellence touristique seine-et-marnais, qui intègre le projet de cluster tourisme au Val d' Europe.

Point d'appui

Le Pôle d'excellence touristique seine-et-marnais

L'Institut Français du Tourisme (IFT) est un réseau national de pôles d'excellence à vocation internationale dédié à la recherche-développement, à l'innovation, à la veille et à la formation en tourisme. Un des sites retenus pour l'installation d'un Pôle d'Excellence du Tourisme est le territoire seine-et-marnais au sein d'un complexe regroupant les acteurs majeurs privés et publics de la promotion touristique du territoire. Un des premiers en France, il devra fédérer les acteurs du public et du privé sur les thèmes majeurs du tourisme national et international (notamment ceux de la recherche et de la formation), appliqués au territoire de la Seine-et-Marne en associant les principaux acteurs du tourisme, de la formation et de l'enseignement supérieur du département.

Dans le cadre de ce Pôle d'excellence, la création d'un cluster tourisme est proposée sur le Val d'Europe. Ce cluster devrait mettre en réseau, à terme, les différentes dimensions de l'économie touristique : de la recherche-formation (en lien avec l'Institut Français du Tourisme, l'Université de Marne-la-Vallée, la future école de management touristique de haut niveau et des formations proposées par la CCI), à l'offre touristique (tourisme de loisirs, d'affaires, tourisme nocturne, shopping,..), en passant par l'hébergement et les aménités de transports.

Ces deux pôles territoriaux sont destinés à **se compléter et à travailler ensemble**, dans une logique de diffusion de l'excellence touristique sur le territoire seine-et-marnais. Partie prenante du projet de l'Institut Français du Tourisme, l'Université de Marne-la-Vallée réfléchit à des projets de développement sur le Val d'Europe afin d'y installer, en complément de ce qui se déroulera à Fontainebleau, de nouvelles formations touristiques.

Organiser le développement de l'emploi touristique

Malgré l'augmentation conséquente de la fréquentation touristique de l'Île-de-France le développement de l'emploi touristique se heurte à une double problématique :

- Celle de la formation : une étude sur l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi touristique réalisée en 2006 par le Département montre que certains besoins exprimés par le secteur touristique ne sont pas couverts par les formations existantes. En particulier, ces formations n'intègrent pas la nécessaire polyvalence qui est aujourd'hui très recherchée par les professionnels du tourisme.
- Celle de la précarité des emplois liée au caractère saisonnier d'une partie de l'activité.

Dans ce contexte, deux leviers sont à actionner : la formation et le travail sur la « dessaisonnalisation » de l'activité touristique rendue possible par le rôle de loisirs de proximité que joue également la Seine-et-Marne pour le public francilien.

Conforter la fonction de « poumon vert » de la Seine-et-Marne, pour les habitants et les touristes

Développer l'offre de sports et loisirs de sports-nature

La Seine-et-Marne est un territoire prisé pour les loisirs des Franciliens et en particulier pour ce qui a trait aux loisirs et aux sports nature. Les retombées actuelles ne sont pas négligeables, notamment en termes d'emploi direct et indirect. Mais les marges de développement sont encore importantes.

Les acteurs seine-et-marnais doivent contribuer à l'**identification, la labellisation et la valorisation des espaces, sites et itinéraires** (ESI). A côté des bases régionales de loisirs et de plein air, les **pôles d'activités de nature** doivent être valorisés, notamment par l'implantation d'équipements éco touristiques (Le Franchard et Villages nature) et la mise en tourisme d'espaces naturels structurants (la Bassée, le Grand Voyeux). Ils pourront être des sites expérimentaux mobilisant **des prestataires variés** (activités, restauration, hébergement) afin de créer une offre complémentaire, permettant la conception et la commercialisation de produits touristiques.

D'autre part, le très important potentiel du territoire seine-et-marnais en matière de sports et loisirs de nature peut constituer le principal point d'appui pour le développement d'une offre de tourisme social. De manière générale, le déficit seine-et-marnais en matière d'hébergement de groupes est particulièrement important, ce qui ne facilite pas le développement d'une offre sociale. La filière, peu connue, n'est pas structurée. Le département offre pourtant un vrai potentiel dans ce domaine : l'offre touristique est riche, le territoire étendu, et les besoins à l'échelle de la population régionale sont nombreux. Dans un contexte de crise économique, la Seine-et-Marne présente donc un enjeu fondamental quant au développement et à la structuration d'une offre touristique accessible à tous. Elle peut promouvoir le tourisme social en développant une offre d'hébergement adaptée et en initiant une politique de marketing territorial dans ce domaine.

Assurer la mise en valeur des massifs forestiers et des espaces agricoles et naturels

Le patrimoine naturel de la Seine-et-Marne constitue également une ressource touristique à mobiliser en soi. Les massifs forestiers, comme le massif de Fontainebleau, doivent être mis en valeur, via des politiques de **sensibilisation des publics à la richesse écologique**. Les espaces naturels sensibles (ENS) constituent des sites d'appui, dont l'effort d'ouverture au public doit être poursuivi et pour lesquels des **animations pédagogiques** devront être développées dans une approche globale.

Cette politique de promotion concernera aussi les savoir-faire et les produits et artisans du terroir.

Point d'appui

Le développement croisé de stratégies départementales : Au cours de ces dernières années, le Département a mis en place les outils d'un développement maîtrisé de la fonction « sports et loisirs de plein air » au bénéfice du plus grand nombre. La création en 2006 de la CDESI (Commission départementale des espaces, sites et itinéraires), instance de concertation réunissant les représentants des professionnels et usagers des sports de nature, la révision du schéma du tourisme et l'adoption du schéma des sports nature en 2009, la réalisation en cours d'une étude stratégique sur le développement du tourisme social, ayant vocation à être reprise au plan régional, permettront à terme de disposer du cadre stratégique nécessaire au développement cohérent et partagé d'une offre de tourisme et de loisirs de nature, accessible à tous.

Valoriser les « circuits liaisons douces » pédestre, vélo, équestre et axes fluviaux...

Enfin, l'enjeu des circuits de liaisons douces apparaît comme primordial, tant sur le plan du développement de la fonction « poumon vert » de la Seine-et-Marne que sur la mise en réseau de l'ensemble des sites touristiques du département qui permettra une « irrigation touristique » optimale.

L'itinérance, qu'elle soit pédestre, équestre, cycliste ou fluviale, peut permettre de valoriser le potentiel du territoire en matière de randonnée et d'en faire un facteur d'allongement de la durée des séjours. Le développement de cette offre touristique itinérante devra donc être renforcé dans toutes ses dimensions :

- L'accompagnement à la mise en tourisme des infrastructures douces : développement des liaisons cyclables, des chemins de randonnées pédestres et équestres, aménagements en termes de signalétique et de communication, offre de services adaptée.
- Le développement des capacités d'hébergement à proximité des itinéraires majeurs.

Points d'appui

- Le schéma départemental des itinéraires cyclables (SDIC) a identifié 1315 km de liaisons cyclables et 104 itinéraires à réaliser. Il prend en compte dans un objectif de cohérence et de complémentarité tous les aménagements réalisés par le Conseil général, les intercommunalités et les communes.

*- La logique d'itinérance doit s'appuyer aussi sur le **Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR)** ainsi que sur les travaux en cours au niveau du sud de la Seine-et-Marne autour de l'itinérance équestre, ou au nord sur l'itinérance fluviale (canal de l'Ourcq)*

-La trame verte et bleue (voir le chantier n°5)

Renouveler l'image de la Seine-et-Marne

Développer le marketing territorial

Pour attirer de nouvelles populations, la Seine-et-Marne doit faire un travail sur son image, et mettre en œuvre une **politique de marketing territorial** qui permette de changer les représentations du territoire. Le département pâtit en effet d'une image peu dynamique, qui a peu à voir avec la réalité. Le territoire doit donc innover.

Cette politique peut notamment se traduire par une **stratégie d'accueil des nouveaux habitants**, via des événements spécifiques, la création d'un « package de bienvenue » présentant l'ensemble des aménités du territoire, le développement d'une politique de marketing offensive via **les outils numériques**. Dans le cadre d'opérations importantes des actions spécifiques fédérant plusieurs partenaires publics ou semi-publics pourraient être organisées pour accompagner les familles dans leurs installations, la constitution d'un réseau de voisinage. Ce type d'opération sera d'autant plus justifié dans les nouveaux éco-quartiers impliquant de nouvelles manières d'habiter, de vivre.

Cette politique d'accueil pourrait aussi s'adresser aux salariés des entreprises venant s'installer dans le département dans un objectif de résidentialisation sur le territoire d'une partie de ces actifs. A ce titre, le « package de bienvenue » pourrait comporter des informations complémentaires sur le logement, la formation,...

Point d'appui

*La carte **Ballad'pass** est destinée à tous les Seine-et-Marnais, la carte **Ballad'Pass** permet aux habitants du département de bénéficier de tarifs privilégiés pour découvrir l'offre touristique et de loisirs du territoire, dans ses différentes composantes. Ses bénéficiaires font également l'objet d'une information régulière sur les nouvelles offres ou les événements en Seine-et-Marne, par l'intermédiaire d'une newsletter. Elle constitue ainsi un outil d'appropriation du patrimoine touristique par les habitants, au même titre que la stratégie de développement des « greeters » (résidents assurant la visite guidée de leur territoire tels qu'ils le vivent, donnant ainsi une dimension personnelle et vécue à la promotion touristique).*

Ces différents outils permettent ainsi de faire des Seine-et-Marnais les premiers ambassadeurs du territoire, auprès de leur entourage et des visiteurs.

Moderniser l'identité culturelle seine-et-marnaise

L'identité culturelle véhiculée par les territoires contribue elle aussi à leur notoriété vis-à-vis de l'extérieur. Dans ce domaine, la Seine-et-Marne doit travailler à la fois au renouvellement de l'image de son patrimoine et à la valorisation de la création contemporaine.

Le département est riche d'un patrimoine prestigieux : châteaux de Blandy-les-Tours, de Vaux-le-Vicomte, de Fontainebleau, cité de Provins... Cette offre peut être valorisée par une **politique de modernisation et d'ouverture**, via la poursuite de l'organisation d'événements spécifiques dans ces sites (spectacles vivants, expositions d'art contemporain, événementiels y compris « hors saison touristique » comme le festival Dépayz'arts). D'autre part, c'est la notion même de patrimoine seine-et-marnais qui mérite d'être **élargie au patrimoine du XXème siècle**. En particulier, des sites industriels, comme la chocolaterie Menier à Noisiel ou les usines Leroy à Saint-Fargeau-Ponthierry présentent un grand intérêt, et doivent aujourd'hui être mis en avant. A ce titre, le Département mène actuellement une réflexion sur la mise en tourisme de son patrimoine industriel.

D'autre part, la Seine-et-Marne est le territoire d'implantation **de centres de diffusion de la création contemporaine significatifs** : les Scènes Nationales de Sénart et de Marne-la-Vallée (La Ferme du Buisson), le Centre Photographique d'Île-de-France à Pontault-Combault, la Galleria Continua à Boissy-le-Châtel, le Centre d'Art Contemporain de la Ferme du Buisson, le parc culturel de Rentilly... Mais pour acquérir une image de territoire de la création contemporaine en Île-de-France, la Seine-et-Marne doit faire, non pas « plus », mais « mieux » que les autres. **De territoire de diffusion, elle doit devenir territoire de création**, qui combine présence des artistes dans le département, animation en direction des habitants et des visiteurs. Pour cela, il faut favoriser l'implantation de résidences d'artistes, de lieux de formation (tant pour les pratiques professionnelles qu'amateurs) et d'expositions permanentes ou temporaires, construire des offres innovantes de rencontres entre patrimoine et création contemporaine (exemple : organisation d'expositions d'art contemporain dans des monuments historiques ou création de circuits de randonnée artistique temporaire de découverte de la création contemporaine dans les Espaces naturels sensibles(ENS)).

La culture facteur d'identité, de dynamisme économique, d'intégration sociale et de qualité du cadre de vie participe ainsi grandement à l'attractivité du département.

Point d'appui

La Galleria Continua : Après San Gimignano (Toscane) et Pékin, la Galleria Continua, galerie d'art contemporain de réputation internationale, a ouvert à Boissy-le-Châtel un lieu singulier en pleine campagne seine-et-marnaise : Le Moulin. Plusieurs fois par an des expositions ouvertes au grand public sont organisées. Galleria Continua présente des pièces inédites en France, dont certaines sont spécialement créées pour le Moulin. Ces expositions sont l'occasion pour des visiteurs et des collectionneurs venus du monde entier de découvrir la Seine-et-Marne.

Bénéfices attendus

En termes de développement économique

- Des dépenses touristiques et des séjours en augmentation dans le département
- Une visibilité accrue de l'offre
- Le développement des services aux ménages et aux non résidents

En termes de cohésion

- Une diffusion des emplois du tourisme et des services sur l'ensemble du territoire
- Une réappropriation de l'identité locale par les Seine-et-Marnais eux-mêmes, qui deviennent les premiers ambassadeurs du territoire.

En termes de protection de l'environnement

- Une excellence dans le domaine du tourisme durable, avec l'expérience de Villages Nature
- Une valorisation des ressources environnementales et des paysages seine-et-marnais par le développement des activités de plein air.

Chantier N°4 :

**La Seine-et-Marne, territoire leader
de l'éco-construction**

Enjeux

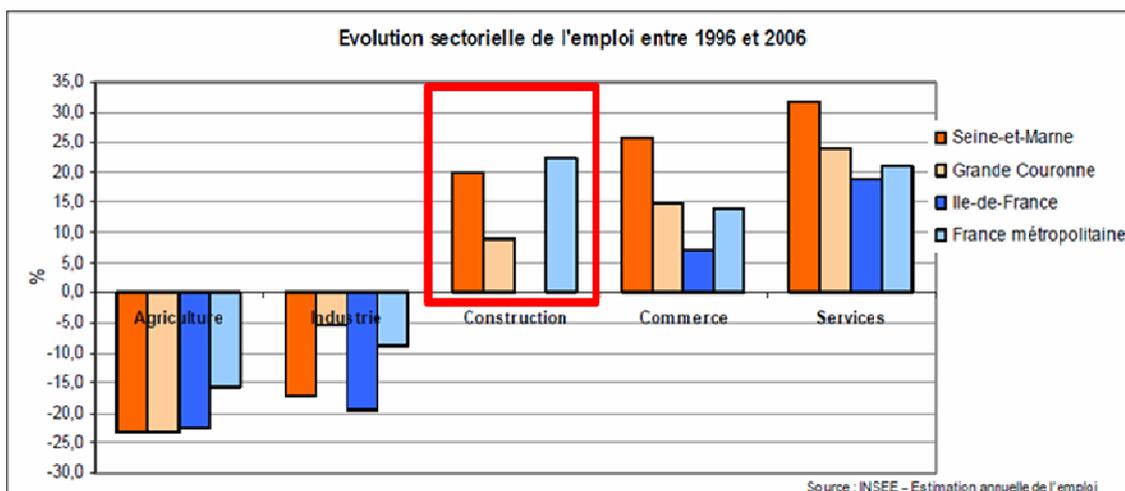
L'éco-construction ou construction durable est la création, la restauration, la rénovation ou la réhabilitation d'un bâtiment en lui permettant de respecter au mieux l'environnement. Les bâtiments éco-construits vont chercher à s'intégrer le plus respectueusement possible dans leur milieu et minimiser leur impact environnemental à chaque étape de leur vie, des travaux à son utilisation (chauffage, consommation d'énergie, rejet des divers flux : eau, déchets) et plus tard dans sa phase de démolition ou de déconstruction.

Le BTP : un potentiel spécifique pour la Seine-et-Marne

Dans le domaine du BTP, la Seine-et-Marne présente des atouts considérables :

- des formations et des laboratoires de recherche d'excellence
- une organisation et des formations professionnelles performantes
- un pôle de compétitivité sur ces thématiques : le pôle Advancity.
- un tissu économique présent à toutes les étapes de la filière (extraction, transformation, commercialisation, mise en œuvre, récupération et traitement des déchets)
- des ressources en matériaux importantes
- une branche professionnelle puissante dans la mise en œuvre de la filière, le secteur du BTP

Parmi les fonctions utiles à l'ensemble de la métropole que la Seine-et-Marne assure, le secteur du BTP apparaît comme l'un des plus significatifs. Par exemple, au regard des autres territoires de grande couronne et de l'Île-de-France, la Seine-et-Marne est le territoire dont les emplois dans le domaine de la construction ont le plus augmenté entre 1996 et 2006.



D'autre part, le secteur du BTP représente également une part importante de l'emploi seine-et-marnais avec en 2008 dans le département :

- 28 885 emplois
- 9 % de l'emploi.
- 2836 artisans
- et 8 300 établissements

Ces emplois se répartissent dans les différents maillons de la chaîne de la filière.

La Seine-et-Marne dispose aussi d'un atout que les autres départements franciliens peuvent lui envier : **le département est de longue date un territoire stratégique en matière de ressources**. Il concentre par exemple, toutes substances confondues, plus de 58 % des exploitations et des surfaces autorisées pour les carrières en Île-de-France. La Seine-et-Marne est ainsi le premier département d'Île-de-France en ce qui concerne les emplois dans les secteurs de l'extraction des matériaux de construction (près de 600 emplois en 2007 d'après l'UNEDIC) et de la fabrication des matériaux de construction (près de 1600 emplois d'après l'UNEDIC).

En aval la Seine-et-Marne accueille également des activités de recyclage et de stockage des déchets. Le département dispose donc de l'ensemble des leviers pour faire fonctionner une filière.

L'ambition de faire de la Seine-et-Marne un territoire leader dans le domaine de l'éco-construction implique aussi une présence sur les champs de l'enseignement initial et continu, de l'innovation et de la recherche, de l'expérimentation et de la construction/fabrication en série.

Le regroupement sur la Cité Descartes du siège du pôle de compétitivité Advancity « ville et mobilité durable », de nombreux établissements d'enseignement supérieur dans la domaine de la ville et des transports (Ecole nationale des Ponts et Chaussées (ENPC) et ses laboratoires de recherche, Institut français d'urbanisme (IFU), école d'architecture) et des principaux laboratoires de recherche du Ministère de l'Équipement et de l'environnement (MEEDAT) ; la localisation dans le département du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), du Laboratoire régional de l'est parisien (LREP), du Service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements (SETRA) transféré à Sourdun, d'EDF R&D d'Ecuelles et de l'école des Mines Paris Tech - ISIGE de Fontainebleau, sont autant d'atouts justifiant la création du cluster « Ville durable ».

L'ensemble regroupe le plus haut niveau régional de compétences diverses mises en commun pour travailler sur la question de la ville durable : génie civil et urbain, génie de l'environnement, nouveaux matériaux, énergies, mobilité. Cet ensemble correspond à la plus-value recherchée par l'éco-construction qui est de prendre en compte à tous les niveaux la notion de durabilité : de l'extraction des ressources au recyclage du bâti en passant par les VRD et l'aménagement des espaces libres.

La Seine-et-Marne comme premier département francilien pour la construction de logements et l'intégration dans un marché considérable que représente l'Île-de-France, métropole de 12 millions d'habitants offrant des débouchés commerciaux à proximité immédiate, sont aussi des points d'appui à prendre en considération.

Enfin, au-delà du bâti, l'économie de la construction ne sera durable que si les formes urbaines, la mobilité elles-mêmes sont compatibles avec la préservation de l'environnement. C'est l'objet des chantiers n°2 « Mobilité » et n°5 « Un nouveau modèle d'aménagement ».

Ressources en matériaux de construction: une gestion problématique au regard de la préservation de l'environnement

Le territoire de la Seine-et-Marne est particulièrement riche en matériaux mais, comme toute ressource, elle n'est pas inépuisable. La ressource en sables et graviers alluvionnaires, par exemple, est très exploitée et risque de manquer à moyen terme, tandis que d'autres ressources abondantes dans le département sont aujourd'hui moins exploitées (calcaires, sablons, chailles,...). D'autre part, l'accessibilité à ces ressources peut également être réduite du fait du développement urbain de la Seine-et-Marne : des gisements de qualité sont susceptibles d'être gelés définitivement parce que situés sur l'emprise d'une infrastructure ou sur un espace naturel pouvant devenir urbanisé. Il est donc nécessaire d'anticiper la disponibilité de ces ressources.

Le respect des objectifs de l'après KYOTO implique par ailleurs d'intervenir sur le bâti existant. Pour en prendre conscience, il suffit de comparer l'objectif annuel de construction de logements fixé dans le projet de SDRIF à 8 900 au parc actuel de 530 000 logements. Il est indispensable de développer les capacités à rénover et rendre plus durable l'existant. Mais aussi de passer d'une logique de démolition avec mise en décharge à une logique de déconstruction avec recyclage. Cette nouvelle manière de faire est aussi une chance pour la Seine-et-Marne de part la présence des deux filières sur son territoire : production de matériaux et déchets. La marge de progression est importante : les matériaux de recyclage (produits de démolition de tous types, mâchefers d'incinération d'ordures ménagères,...) se développent mais demeurent encore largement sous exploités.

Les nouveaux matériaux ne concernent pas uniquement les produits du recyclage ou un développement de matériaux existants plus performants, plus respectueux de l'environnement ou plus économes des ressources alluvionnaires et du sous-sol. Les agro-matériaux constituent aussi un champ nouveau à investir plus fortement : l'agriculture seine-et-marnaise a engagé des expérimentations comme à Moret-sur-Loing et dans le Pays fertois. Dans une logique industrielle, ce potentiel mérite d'être davantage valorisé.

⇒ ***Enjeu 1 : rendre le secteur des matériaux de construction durable, tant sur le plan de la préservation des ressources naturelles que sur sa pérennité économique.***

Un ensemble d'activités qui n'est pas encore pensé comme une filière

Si les différents secteurs de l'économie de la construction durable sont bien présents en Seine-et-Marne, ils ne fonctionnent pas pour autant comme une filière intégrée. Les activités d'extraction de matériaux en sont un exemple significatif : une fois la ressource extraite du territoire seine-et-marnais, elle est en majorité directement « exportée » pour être transformée en dehors du département. A contrario, plusieurs pistes intéressantes pourraient être explorées et « reproduites ». Exemple : l'entreprise Placoplatre propose aux entreprises plaquistes une filière nationale de recyclage des déchets plâtre en s'appuyant sur un réseau de collecteurs partenaires.

Dans le même temps les établissements de la Cité Descartes ont développé à travers le Pôle de compétitivité ADVANCITY des relations avec des entreprises et des laboratoires de recherche seine-et-marnais. On peut ainsi citer, à titre d'exemple, les laboratoires de recherche d'EDF à Ecuelles ou les laboratoires de l'école des Mines à Fontainebleau ; les entreprises Oxand à Avon, Soletanche-Bachy à Montereau-Fault-Yonne, Yprema à Lagny-sur-Marne. Naturellement ces partenariats doivent être développés.

L'enjeu est double : il s'agit de faire émerger une filière intégrée mais aussi de renforcer chacun des éléments de cette filière comme une excellence seine-et-marnaise exportable et compétitive à l'échelle de la métropole.

⇒ **Enjeu 2 : Faire monter en gamme et améliorer la compétitivité des activités de construction en pensant la filière d'amont en aval.**

Un secteur encore peu valorisé vis-à-vis des populations

Dans le secteur du BTP, le tissu économique est hétérogène : les établissements n'ayant aucun salarié représentent 40 % de l'effectif total, ceux employant de 1 à 9 salariés représentent également 40 % de la part de l'effectif, tandis que seuls 3 établissements emploient plus de 200 salariés.

C'est un tissu économique diffus, constitué principalement en Seine-et-Marne de PME-TPE, peu structuré, qui offre de faibles possibilités de parcours professionnels au sein d'une même entreprise. Il est difficile de « faire carrière » dans des petites structures du BTP. Ce secteur est aussi considéré comme le maillon faible dans l'évolution des nouvelles manières de faire et des savoirs faire rendus indispensables par les nouveaux procédés constructifs, la mise en œuvre de nouveaux matériaux et matériels associés aux nouvelles normes résultant des lois Grenelle 1 et 2. Enfin, c'est un secteur encore peu valorisé au sein de la société.

Les métiers de l'éco-construction offrent une opportunité de transformer cet état des lieux :

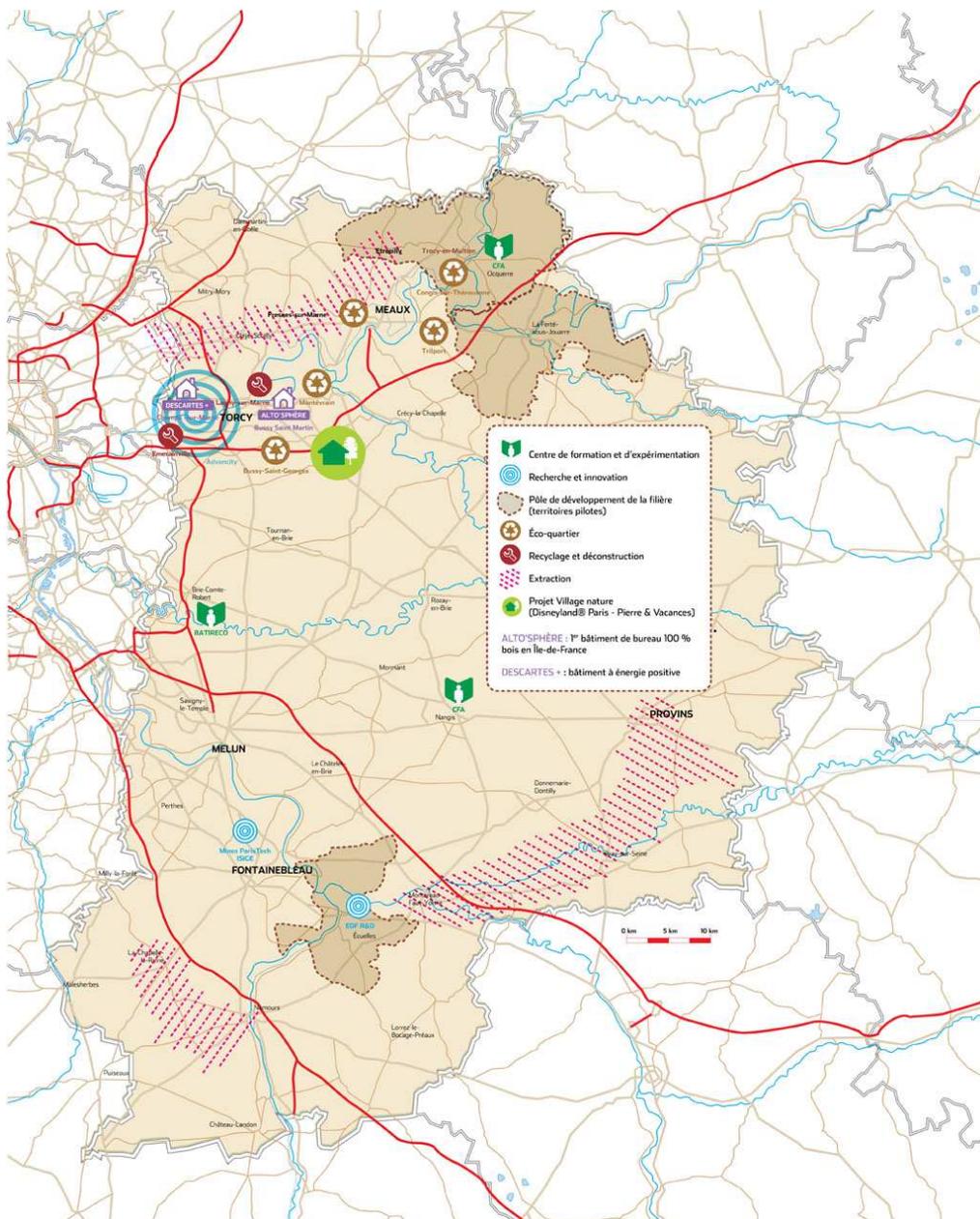
- Ils sont valorisables, car ils contribuent à l'amélioration de la qualité de vie et apportent des réponses aux problématiques environnementales
- Ils offrent des opportunités de carrière grâce à leur dimension transversale qui implique pour chacun des acteurs d'être sinon qualifiés, du moins sensibilisés à l'ensemble des dimensions de l'éco-construction.

⇒ ***Enjeu 3 : Valoriser les métiers de l'éco-construction en proposant des parcours professionnels et en adaptant les structures de formation aux nouveaux métiers et filières.***

Orientations

Structurer la filière d'amont en aval, en s'appuyant sur le cluster

Structurer la filière éco-construction d'amont en aval requiert d'une part, de créer des liens entre les différents segments de la filière et, d'autre part, de s'appuyer sur le pôle de compétitivité Advancity, et le futur cluster de la ville durable.



Il faut d'abord articuler les activités d'extraction de matériaux, les activités de transformation de ces matériaux, les activités de BTP et le recyclage des déchets. La création de liens doit permettre le développement de nouvelles activités et de nouveaux emplois.

D'autre part, le développement du cluster « ville durable » doit essaimer sur l'ensemble du territoire seine-et-marnais.

Les acteurs publics disposent de plusieurs leviers pour aider au développement du dit cluster dans le cadre d'une stratégie globale et sur la durée:

- Conforter la Cité Descartes comme le cœur du cluster par une amélioration de l'offre territoriale (accessibilité, immobilier d'entreprise, services).
- Positionner le cluster sur des filières cibles représentatives de l'éco-construction comme celles des nouveaux matériaux, des nouvelles technologies liées au développement des bâtiments de nouvelle génération
- Attirer des entreprises grâce à des offres immobilières adaptées et groupées pour leur conférer une visibilité métropolitaine comme le projet de restructuration de la Cité Descartes avec comme première opération, Green Vallée : un ensemble de 150 000 m² de bureaux HQE ou l'Ecopôle de Sénart. Cette stratégie peut concerner des zones d'activités existantes à réhabiliter ou un pôle à créer autour du futur musée des transports de Chelles.
- Faciliter le lien entre l'innovation et la création d'entreprise via des incubateurs (comme Polystart de Marne la Vallée) ou des pépinières.
- Constituer sur l'ensemble du département un réseau dans les domaines de l'enseignement, de la recherche, des transferts technologiques, de l'expérimentation, des activités économiques.
- Assurer la promotion (y compris par des opérations vitrine dans le département) et l'animation du cluster.
- Encourager le développement des nouveaux procédés en favorisant la demande, par exemple, grâce à l'aménagement de nouveaux éco-quartiers ou la construction de bâtiments publics. Voir ci-après.

Faire monter en gamme chaque maillon de la chaîne pour constituer un nouveau tissu industriel

Pour faire de la construction durable un véritable levier de développement pour le département, il faut également que chacun des maillons de cette filière vise l'excellence et « monte en exportabilité ». La recherche-développement et le cluster peuvent jouer un rôle majeur dans ce saut qualitatif, en tissant des liens avec les entreprises d'extraction de matériaux, de transformation, de construction et de recyclage des déchets. Il y a là une réelle opportunité pour faire émerger de nouvelles figures de l'industrie en Seine-et-Marne.

Soutenir la recherche et le développement dans le domaine des nouveaux matériaux

Les synergies entre la recherche et la production de nouveaux matériaux doivent être approfondies.

La Seine-et-Marne se distingue des autres territoires d'Île-de-France par la forte présence de l'agriculture. Dans le cadre régional, le secteur agricole n'est pas accroché actuellement à un pôle de compétitivité, et les liens avec la recherche sont relativement minces. Réduire cet handicap peut passer par le développement des coopérations avec le pôle de compétitivité Industries et Agro-ressources (IAR) actuellement centré sur les régions Picardie et Champagne Ardenne. Ces coopérations peuvent porter en particulier sur les secteurs des agro matériaux et des agro-énergies. La biomasse représente notamment un potentiel à valoriser.

D'autre part, le pôle de compétitivité Advancity travaille sur la question des nouveaux matériaux, autres que les agro-ressources : bétons légers, bois... Il faut soutenir ces initiatives.

Points d'appui

Le Pôle Matériaux Nouvelle Génération

A Moret-sur-Loing, les élus ont initié la création d'un Pôle Matériaux Nouvelle Génération. Ce projet s'articule sur deux axes :

- **Un axe agro matériaux :** le miscanthus, plante aux propriétés mécaniques prometteuses, devrait permettre de produire des matériaux à base végétale destinés au marché de la construction. Ce projet rassemble les entrepreneurs locaux, les agriculteurs, ainsi que les centres de recherches et d'essais et les pôles de compétitivité de Picardie-Champagne-Ardennes (AIR) et de Marne-La-Vallée (Advancity).
- **Un axe construction durable :** Cet axe qui prend en compte la valorisation des déchets du BTP à forte valeur ajoutée, en termes de recherche, de transformation et de commercialisation (bois, verres, PVC,..).

L'association « Biomasse Energie Sud 77 » a créé la SAS « Biomasse environnement systèmes »(BES). Cette dernière assure la promotion de la production de miscanthus sur 180 hectares dont les applications sont très variées des matériaux de construction (éco-béton) au remplacement des matières d'origine fossile (pots biodégradables).

L'entreprise Phytorestore

Cette société a ouvert dans le sud de la Seine-et-Marne sur 104 hectares une des premières bio fermes au monde. Objectif : assurer la dépollution de terres souillées grâce aux plantes, et la production d'espèces végétales pour la réalisation de jardins filtrants. Il s'agit d'une solution alternative efficace à l'incinération et au stockage des déchets.

Eco-vallée de la Marne

La communauté de communes du Pays ferrois a pour ambition de développer une filière Eco-bâtiment (savoir-faire, technologies, formation, recherche, production de matériaux et d'équipement, liens avec le territoire) autour du chanvre.

Aujourd'hui, une filière se dessine, de la production de matières premières agricoles à l'aménagement de quartiers en passant par la transformation de ces matières premières en agro-matériaux, mais aussi par la création d'un centre de ressources proposant un démonstrateur, des formations, du conseil.

En 2011, une usine de défibrage du chanvre sera ouverte par la société Planète chanvre.

Renforcer les capacités seine-et-marnaises de transformation des matériaux sur place

Les activités de transformation des matériaux sont beaucoup moins développées que les activités d'extraction dans le département : souvent, ce sont des entreprises localisées ailleurs qui transforment les ressources issues de la Seine-et-Marne. Cet état de fait est doublement problématique : il induit des coûts environnementaux très forts engendrés par le transport des matériaux ; il est économiquement contre-performant pour la Seine-et-Marne, qui aurait tout à gagner à les transformer sur place.

La transformation des matériaux est donc un deuxième levier de redéveloppement de l'industrie en Seine-et-Marne.

Point d'appui

Le projet TRACI

Ce projet a été labélisé par le pôle de compétitivité Advancity le projet coopératif de recherche et de développement associe deux entreprises et des laboratoires de recherche du département : Solétanche-Bachy (Montereau-Fault-Yonne), FEHR Technologies (Vernou-la-Celle), l'école des Mines (Fontainebleau) et le LGUEH (Cité Descartes). Il propose une nouvelle approche pour la réalisation de tranchées ouvertes ou de parkings en milieu urbain.

Développer le recyclage du bâti existant

Les matériaux de construction utilisés sont encore trop peu issus du recyclage. Il y a pourtant là un potentiel important pour développer des nouvelles activités industrielles de traitement et de transformation des déchets issus du BTP. Le développement de ce segment de la filière éco-construction se fera à plusieurs conditions :

- La création d'une nouvelle chaîne de logistique et de nouvelles organisations des chantiers à l'échelle de l'Île-de-France.
- La création de déchetteries à destination des professionnels du BTP afin de récupérer et trier ces matériaux potentiels.
- Le développement de la formation des acteurs dans le domaine du recyclage des déchets du BTP.
- L'évolution des représentations liées à ce type de matériaux, certaines collectivités préférant utiliser des matériaux considérés comme « plus nobles » pour leurs activités de remblaiement des tranchées, par exemple.

Il pourrait être envisagé de concentrer sur des mêmes sites extraction, transformation, stockage et recyclage et la valorisation des matériaux de construction et de déconstruction.

Points d'appui

L'ouverture d'une déchetterie pour les professionnels du BTP à Lagny-sur-Marne

En 2008, le site de l'entreprise YPREMA, à Lagny-sur-Marne, a ouvert une déchetterie à destination des professionnels. Les entreprises et les artisans peuvent venir y déposer leurs déchets dans des bennes appropriées (ferrailles, PVC, bois, déchets dangereux,...). A cette occasion, ils peuvent repartir avec de nouveaux matériaux de construction, neufs ou recyclés par exemple : l'URBASOL commercialisé est un matériau recyclé à partir des déblais de chantiers : il peut servir au remblayage (réseaux, ouvrages d'art,...) ou à la construction de sous-couches pour la voirie.

Ce type d'installation pourrait être développé sur le département.

L'extension du port de Montereau-Fault-Yonne

Ce port constituera une plate-forme multimodale avec la réouverture de la ligne SNCF Flamboin /Montereau-Fault-Yonne pour des matériaux de construction de provenance plus lointaine, devant la raréfaction de la ressource, et en direction du cœur de l'agglomération parisienne. Dans le sens inverse ce site pourrait se spécialiser dans le recyclage.

Le projet RS4E labélisé par le pôle de compétitivité Advancity

Le parc de bâtiments scolaires français représente une surface cumulée d'environ 170 millions de m², en y intégrant les écoles, les collèges, les lycées et les universités ainsi que les établissements spécialisés. C'est l'un des premiers parcs immobiliers.

L'âge moyen des bâtiments concernés est de l'ordre de 30 à 35 ans. Bien que la plupart d'entre eux aient été l'objet de travaux d'amélioration, d'extensions plus récentes, l'ensemble des bâtiments constitue un parc assez hétérogène et vieillissant.

En particulier sur l'aspect énergétique, les besoins de chauffage se situent dans une plage de 150 à 250 kWh/m².an, valeur très élevée relativement aux réglementations et labels énergétiques préconisés aujourd'hui. L'enjeu énergétique de ce secteur est donc fort.

Les préconisations, méthodes, outils développés dans le cadre du projet RS4E se veulent exemplaires, en intégrant les différents paramètres d'une démarche de réhabilitation : énergie, urbanisme, économie, pédagogie, développement durable.

Les partenaires de RS4E travaillent actuellement non pas sur des cas isolés mais sur un parc patrimonial : celui des collèges de Seine-et-Marne, qui compte plus de 110 établissements.

Donner toute leur place aux énergies renouvelables.

La Seine-et-Marne ne manque pas d'atouts dans le domaine des énergies renouvelables.

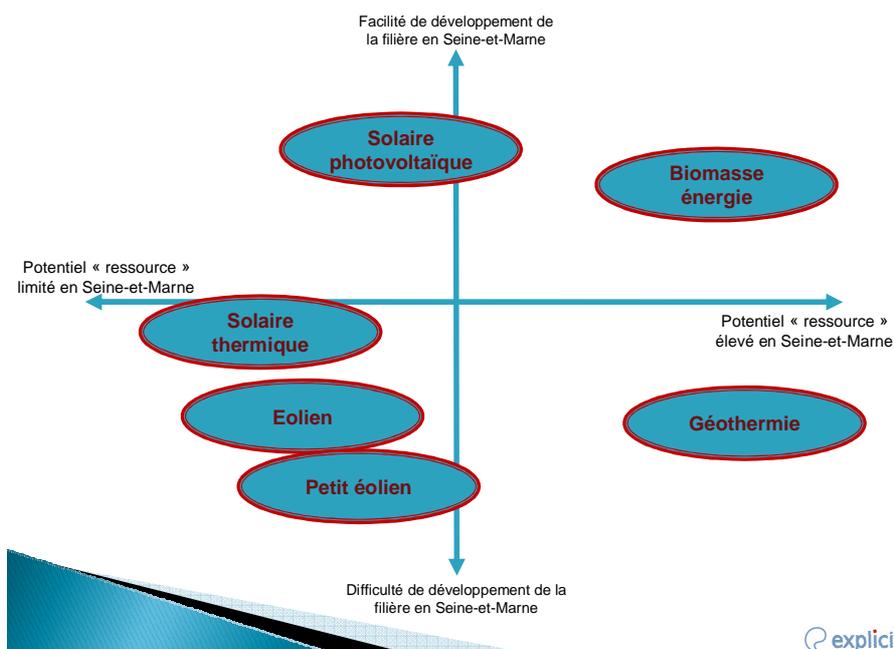
Les potentiels de développement sont particulièrement significatifs pour :

- Le solaire photovoltaïque : la Seine-et-Marne dispose de surfaces importantes bâti et non bâti.
- La biomasse énergie : la Seine-et-Marne dispose d'un potentiel élevé en termes de ressources, sous réserve de pouvoir exploiter ce potentiel de manière optimale, ce qui nécessite une meilleure structuration de la filière.
- La géothermie : de nombreuses ressources géothermales avec des couches supérieures à 70°C sont en mesure d'alimenter des chaufferies collectives et des réseaux de chaleur.

Ils sont plus limités pour le solaire thermique et l'éolien.

Ces potentiels sont représentés sur le diagramme suivant avec en :

- En abscisse : l'importance de la ressource en Seine-et-Marne. La géothermie et la biomasse sont les plus prometteuses, le solaire thermique le moins.
- En ordonnée : la facilité de développement en Seine-et-Marne. Le solaire photovoltaïque et la biomasse présentent les meilleures chances de développement en particulier grâce à la possibilité d'installation individuelle.



explicit

(Source : Conseil général de Seine-et-Marne – Bureau d'études Explicit)

Ces ressources peuvent constituer un point d'appui pour la constitution de filières industrielles. Elles sont une réponse très partielle à la vulnérabilité énergétique du département.

Points d'appui

Un parc photovoltaïque à Marne-la-Vallée

Le parc solaire de Saint Thibault-des-Vignes s'étendra sur 10 hectares d'une friche non constructible et non cultivable. Il produira 4.726 MW/h chaque année soit l'équivalent des besoins en électricité de 1.969 foyers.

Les toits des centres commerciaux et des entrepôts de logistique présentent des opportunités importantes pour la mise en œuvre de cette technologie.

Equimeth

Le projet Equimeth a pour objectif de traiter et de valoriser le fumier équin issu des 3.000 chevaux de la centaine d'établissements autour du massif forestier de Fontainebleau à travers un processus de méthanisation sous cogénération avec une production annuelle estimée à 1.984 MW/h par an.

Géothermie

La ville de Chelles s'est engagée depuis déjà plus de 20 ans dans le développement durable avec la création d'une centrale de géothermie. Aujourd'hui, elle a décidé de promouvoir son réseau de chaleur. D'ici 2013, il devrait atteindre les 7 500 équivalents logements contre 4 200 actuellement. Concentrée historiquement à Chelles, le développement de la géothermie est également au programme de la communauté d'agglomération Marne et Chantereine (Brou-sur-Chantereine, Chelles, Courtry et Vaires-sur-Marne).

Le San du Val Maubuée s'est engagé sur une opération similaire (voir ci-après).

Biogaz

Les nombreuses décharges de Seine-et-Marne pourraient être sources de biogaz. Une première expérience est en cours par Veolia sur la décharge de Claye- Souilly.

Biomasse

Plusieurs projets d'utilisation de la biomasse locale sont en cours de développement en Seine-et-Marne. Une des plus importantes porte sur la chaufferie collective de Montereau-Fault-Yonne avec le passage du fuel à la biomasse composée de 85% de plaquettes forestières et de 15% de miscanthus.

Promouvoir les savoir-faire dans la filière

Faire de la Seine-et-Marne un territoire leader de l'éco-construction implique également de faire des Seine-et-Marnais des acteurs à part entière de cette filière.

Tout d'abord, il est nécessaire de faire monter en qualification les acteurs majoritaires de la construction : les petites et moyennes entreprises. Cela pourra passer par le développement de formations continues dans le cadre d'un schéma départemental des formations (initiales et continues) dont l'élaboration associerait l'Education nationale, la Région, le PRES Paris Est, les chambres consulaires, les syndicats professionnels BTP 77 et CAPEB, les organismes de formation continue comme l'AFPA et les CFA présents sur le territoire.

Il est également primordial de promouvoir les formations dans le domaine de l'éco-construction auprès des jeunes (collégiens, lycéens et apprentis).

Enfin, les populations seine-et-marnaises dans leur ensemble doivent être sensibilisées à la question de l'éco-construction et disposer de guichets d'information accessibles et performants pour les accompagner dans leurs projets résidentiels.

Points d'appui

Le projet Bâtir-éco

Initié en 2007, le projet Bâtir-éco est porté par la Fédération du Bâtiment et des Travaux publics de Seine-et-Marne. Il est soutenu par le pôle de compétitivité Advancity. La rénovation de l'ancienne gare de Brie-Comte-Robert permet d'expérimenter des techniques et des technologies nouvelles, mais aussi de créer un lieu pédagogique d'appropriation et de transmission des savoir-faire. L'originalité du projet repose à la fois sur l'appropriation des nouvelles technologies et des meilleures pratiques écologiques de construction par les entreprises du BTP, sur la sensibilisation des acteurs économiques et sur l'accompagnement des professionnels du BTP concernant l'évolution de l'organisation de leurs entreprises. Ces professionnels passent ainsi d'une offre par spécialité - chauffage, couverture, électricité... à une offre transverse intégrant la mise en œuvre coordonnée de solutions de construction et de rénovation. Des actions complémentaires sont également programmées pour des publics variés : collégiens, lycéens et apprentis du département. Ce premier site pourrait préfigurer la constitution d'un **réseau** : la proximité étant un facteur important pour toucher tous les publics professionnels seine-et-marnais au regard de l'étendue du département et de la faible disponibilité des dirigeants et de la maîtrise des petites entreprises. A cet équipement tourné vers la formation et l'expérimentation pourraient être adjoints : 1) de l'immobilier dédié aux TPE et PME du BTP pour faciliter la coopération entre corps d'état, nécessaire dans les nouvelles manières de faire et le partage de moyens comme la collecte des déchets et 2) des points d'information à destination des particuliers (présentation des nouveaux matériaux, des nouveaux procédés de construction) associés à des Points Info énergie.

Le projet Greenov

L'objectif de ce projet, subventionné par l'Europe, organisé autour de la réhabilitation des cinémas de la Ferme du Buisson est de développer la filière de la rénovation durable en stimulant la capacité d'innovation des PME de ce secteur. Les 9 partenaires européens du projet, avec pour chef de file le San du Val Maubuée, sont des acteurs clés impliqués dans le domaine de l'innovation écologique. Ils souhaitent conjointement mettre en place un pôle d'excellence de la rénovation durable et ainsi contribuer à la compétitivité des PME mais aussi sensibiliser les habitants aux enjeux de la ville durable.

Le CFA d'Ocquerre

Le CFA d'Ocquerre sert depuis peu de « vitrine » des activités de l'association « Eco-vallée de la Marne », à destination des professionnels et des jeunes apprentis. Sur 5 hectares, les visiteurs peuvent découvrir « in situ » les nouveaux matériaux de l'éco-construction, des panneaux photovoltaïques en passant par les toitures végétalisées, jusqu'aux matières innovantes comme la paille, le chanvre, le lin, le miscanthus,...

En tant que prototype, le projet de démonstrateur d'éco-matériaux, ce veut surtout un outil pédagogique, à destination des professionnels et des apprentis pour s'initier et se perfectionner à la maîtrise de ces nouveaux matériaux.

Le CFA d'Ocquerre sera aussi mis à contribution pour la construction d'un prototype d'Eco-Folies (voir ci-après). On a là un bon exemple du lien entre formation/innovation et passage à la série.

Faire de la Seine-et-Marne une vitrine grandeur nature de l'éco-construction

Enfin, la Seine-et-Marne doit servir de terrain d'expérimentation, de laboratoire grandeur nature pour toutes les activités de la filière, de sorte à constituer une vitrine internationale.

Le département de Seine-et-Marne bénéficie d'atouts exceptionnels en matière d'aménagement et d'urbanisme : création des Villes Nouvelles de Marne-la-Vallée et de Sénart, implantation de Disneyland Paris et du Val d'Europe, réalisation des grandes infrastructures de transports (autoroutes, TGV, RER, Francilienne ...), création des pôles commerciaux régionaux et développement de zones d'Activités et de quartiers résidentiels.

Par ailleurs, il ne faut pas négliger l'importance de la construction bâtie dans les années à venir. Le SDRIF prévoit en effet la construction de 8900 logements par an en Seine-et-Marne, positionnant le département à la première place en matière d'objectif dans ce domaine.

Il y a donc matière à expérimenter de nouvelles pratiques, de nouveaux processus constructifs. En particulier, la commande publique peut constituer un levier significatif par :

- Le développement des éco-quartiers.
- Les recherches sur la « Route de 5^{ème} génération » ou "*route intelligente*" qui comportera des capteurs pour l'information des voyageurs, pour l'exploitation, la récupération de l'énergie.
- La réalisation de bâtiments publics.

Points d'appui

Ecofolies

Le CAUE77 a récemment lancé l'initiative des Ecofolies. Il s'agit des maisons écologiques, construites avec des matériaux produits localement par les agriculteurs du secteur de la Ferté-sous-Jouarre qui ont récemment développé la culture du chanvre (voir ci-dessus). D'autres agro-matériaux, comme le miscanthus, pourraient être utilisés. Ces petites maisons écologiques de 50 mètres carrés sont destinées aux jeunes couples ou aux retraités des zones rurales.

La rénovation du quartier de l'Arche Guedon sur le Val Maubuée.

Cette opération comportera plusieurs volets dont:

- Le passage du réseau de chaleur à la géothermie. Ce réseau alimente près de 4 800 équivalents logements sur Torcy et Noisiel utilisera désormais l'énergie géothermale. Il s'agira du premier puits depuis 20 ans dans cette nappe. D'un point de vue environnemental ce passage à la géothermie se traduira par une réduction d'environ 18 000 de CO2 soit 80% des émissions de gaz à effet de serre rejetés actuellement par l'usage des énergies fossiles.*
- La reconstruction d'un collège par un bâtiment à énergie positive.*

Les éco-quartiers.

La réalisation de plusieurs nouveaux éco-quartiers est engagée en Seine-et-Marne. On peut citer ceux de Montévrain, de Lieusaint, du Sycomore sur Bussy-Saint-Georges, des projets lauréats à des appels à projets lancés par le Ministère de l'Équipement et de l'Environnement (ceux de Claye-Souilly et de Meaux) et par la Région (ceux de Meaux et de Trilport).

L'Ecopôle de Sénart

Sénart a fait le pari des éco-activités/éco-filières. Ainsi, l'Ecopôle, site pilote inscrit dans la politique d'écorégion, intègre dans sa conception, sa mise en œuvre et sa gestion, la protection de l'environnement. Parmi les objectifs assignés au projet soutenu par l'État, l'aménagement du site dans une démarche de haute qualité environnementale, ciblée en particulier sur la performance énergétique, l'intégration dans l'environnement, la valorisation des espaces naturels environnants, la gestion des eaux de pluie et des déchets ainsi qu'une réflexion poussée sur les services qui seront proposés sur le parc d'activités et sur les modalités de gestion. Ces services seront regroupés autour d'un pôle R&D et formation ciblé sur l'énergie. L'Ecopôle constitue un ensemble fonctionnel de plusieurs parcs d'activités, regroupés sur 300 hectares, à cheval sur 3 communes, Combs-la-Ville, Lieusaint et Moissy-Cramayel.

L'utilisation de nouveaux matériaux pour la réalisation de chaussées : *le Conseil général de Seine-et-Marne, en coopération avec le SETRA et le laboratoire régional de l'Est parisien (LREP), utilise pour la réalisation de travaux sur les routes départementales de nouveaux matériaux comme les enrobés basse température nécessitant moins d'énergie pour leur fabrication ou des couches constitutives de chaussées avec la réutilisation de produits de démolition.*

Faire de cette stratégie « éco-construction » une méthode pour développer les autres filières industrielles seine-et-marnaises

La Seine-et-Marne dispose d'autres atouts économiques, dont le développement peut être encouragé de la même façon que pour l'éco-construction. En particulier, les activités industrielles du département peuvent se moderniser et améliorer leur compétitivité si les acteurs s'organisent pour structurer des filières, prendre appui sur les laboratoires de recherche présents sur le territoire, promouvoir les savoir-faire et offrir des vitrines locales. Plusieurs secteurs sont potentiellement concernés :

- Les filières connexes à l'éco-construction :

- Le bois : une filière à reconstituer d'amont en aval en particulier avec l'absence de scierie. L'arrivée du Centre technique du bois et de l'ameublement (CTBA) sur la Cité Descartes serait un atout.
- La métallurgie-mécanique : secteur traditionnel développant de nouvelles technologies pour la fabrication de matériaux et matériels utilisés dans le bâtiment.
- L'aménagement et gestion de la ville en lien avec le nouveau modèle de développement de la Seine-et-Marne qui ne se limite pas à la question du bâti.
- La gestion des déchets.
- Le traitement de l'eau avec un développement tourné vers la potabilisation et les techniques d'épuration des eaux usées.
- Les transports dont la logistique et la mobilité durable
- Les technologies numériques appliquées au développement durable et à la conception de la « ville » (en association avec le pôle de compétitivité Cap Digital)
- La prévention des risques naturels et technologiques

- **Le verre** : l'activité verrière est représentée en Seine-et-Marne par de grandes entreprises comme Corning à Avon, SOVIS à Jouarre, Saint Gobain Cristaux et Détecteurs et Quartz et Silice à Saint-Pierre-lès-Nemours, Rioglass à Bagneaux.-sur-Loing ou dans le domaine du verre optique, Hoya France à Emerainville et BBGR du groupe ESSILOR à Poigny. Enfin plusieurs sites d'exploitation de silice sont en activités du côté de Fontainebleau.

Sans constituer une véritable filière ces entreprises représentent des compétences techniques et une main d'œuvre qualifiée constituant un potentiel pour le développement de nouvelles activités industrielles comme le photovoltaïque ou le solaire thermique.

- **La logistique** : la Seine-et-Marne apparaît comme le premier département francilien en termes de dynamisme du secteur logistique accueillant 30% des surfaces de stockage d'Île-de-France. Mais ce secteur dispose de marges de progrès importantes et peut améliorer sa compétitivité :
 - o **En renforçant l'amont de la filière** : la recherche, le développement des systèmes de gestion de la logistique en lien avec le pôle de compétitivité Advancity sont des pistes de travail à approfondir.
 - o **En attirant de la logistique à valeur ajoutée** qui ne se limite pas au stockage mais qui est associée à des fonctions marketing, préparation des commandes, SAV...comme dans le e-commerce.
 - o **En développant les liens entre les politiques d'emploi et celle de formation** au sein de la filière, le potentiel d'emplois peu qualifiés pouvant être davantage valorisé.
 - o **En faisant de la Seine-et-Marne la vitrine de la logistique durable** :
 - bâtiments HQE, production photovoltaïque, traitement des eaux...
 - plates-formes multimodales mais aussi modernisation du fret routier aux marges de progrès non négligeables.
 - o **En renforçant les synergies au sein de la filière via la « plateformesisation »**, qui permet le regroupement des activités sur des sites dédiés. Cette stratégie doit permettre de raccourcir les distances de transport, de partager les moyens et les services (bureau des douanes, hôtels-restaurants, surveillance...), de disposer d'un bassin de main-d'œuvre partagé.
- **L'aéronautique** : l'aéronautique constitue déjà l'un des points forts de la Seine-et-Marne avec la présence de la SNECMA (groupe SAFRAN), dont l'activité est centrée sur la conception et la fabrication de moteurs d'avion. Ce secteur est destiné à être renforcé de deux manières :
 - o En prenant appui sur le pôle de compétitivité aéronautique **ASTech**, consacré à la recherche et à l'innovation sur les questions de l'énergie, de la propulsion, des matériaux, de l'architecture et des moyens d'essais.

Grâce au développement du **site de Melun-Villaroche**, qui offre un potentiel de 500 hectares et qui pourrait devenir un des sites d'accueil privilégié de nouvelles activités. Ce site pourrait viser la diversification, en accueillant notamment des activités de maintenance ou de recyclage des moteurs

Bénéfices attendus

En termes de développement économique

- Un secteur prometteur, avec l'exigence de la prise en compte des enjeux environnementaux dans l'aménagement de la ville.
- Des synergies économiques créées entre les milieux de la recherche et les entreprises.
- De nouvelles filières industrielles comme réponse à la désindustrialisation ou/et aux besoins de diversification (agriculture).
- Des emplois nouveaux répartis sur l'ensemble du territoire.

En termes de cohésion

- Des créations d'emplois à tous les niveaux de qualification et la possibilité de carrières nouvelles.
- Une attractivité nouvelle pour des actifs qualifiés.

En termes de protection de l'environnement

- Une attention portée au recyclage et à la valorisation des déchets du BTP, à la préservation des ressources naturelles (matériaux, eau).
- Une prise en compte de la reconversion des sites, notamment des carrières d'extraction de matériaux.
- Une plus grande expertise des entreprises, des maîtres d'ouvrage dans de nouvelles techniques de construction et d'aménagement plus durables.

Chantier N°5 :

**Un nouveau modèle d'aménagement
propre à la Seine-et-Marne**

Enjeux

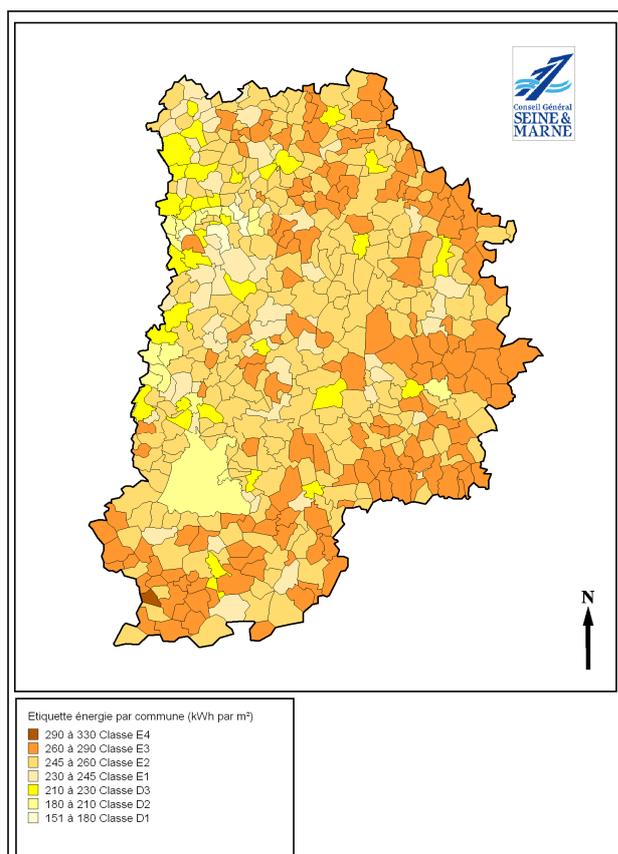
Un modèle de développement qui n'est pas robuste

La situation environnementale de la Seine-et-Marne est paradoxale. Elle présente des atouts environnementaux incontestables en termes de paysages et de biodiversité, mais elle hérite en même temps d'un modèle de développement en contradiction avec plusieurs objectifs du développement durable : il n'est que partiellement « compact » : l'urbanisation est diffuse sur la majorité du territoire, le modèle pavillonnaire est dominant, la consommation des terres agricoles progresse. Ce modèle de développement n'est pas robuste : il induit des tendances lourdes (en termes de mobilité, de consommation de l'espace, ...) qui sont difficilement réversibles, dont la Seine-et-Marne est fortement dépendante et qui la rendent également vulnérable à d'éventuelles perturbations (qu'elles soient économiques ou environnementales). Une urbanisation qui semble peu coûteuse actuellement mais très coûteuse à long terme (ex : pour un prix du baril de pétrole de 180\$, le surcoût annuel pour l'ensemble des activités (résidentiel et transport inclus) serait de 1,70 milliards d'Euros pour la Seine-et-Marne).

Un mode de croissance urbaine problématique

L'urbanisation en Seine-et-Marne repose plutôt sur **des formes d'habitat individuel**.

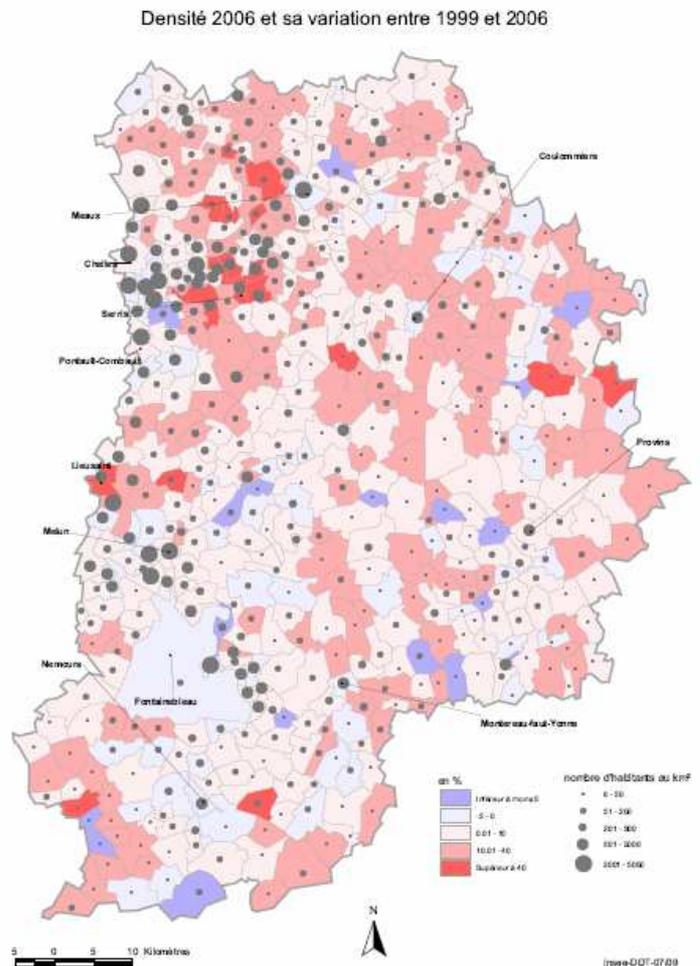
Ainsi, la part de l'individuel dans la construction neuve en 2007 est presque deux fois plus élevée en Seine-et-Marne que pour l'Île-de-France dans son ensemble.



Cette caractéristique du parc de logement seine-et-marnais rend plus **difficile l'atteinte des objectifs du Grenelle de l'environnement** (réduction de la 38% de la consommation d'énergie d'ici 2020), exercice encore plus délicat pour l'habitat ancien et individuel. La prédominance du logement individuel a également un **impact négatif concernant les matériaux** : la consommation de matériaux par habitant est 10 fois plus élevée qu'à Paris (*source : La Revue Durable*).

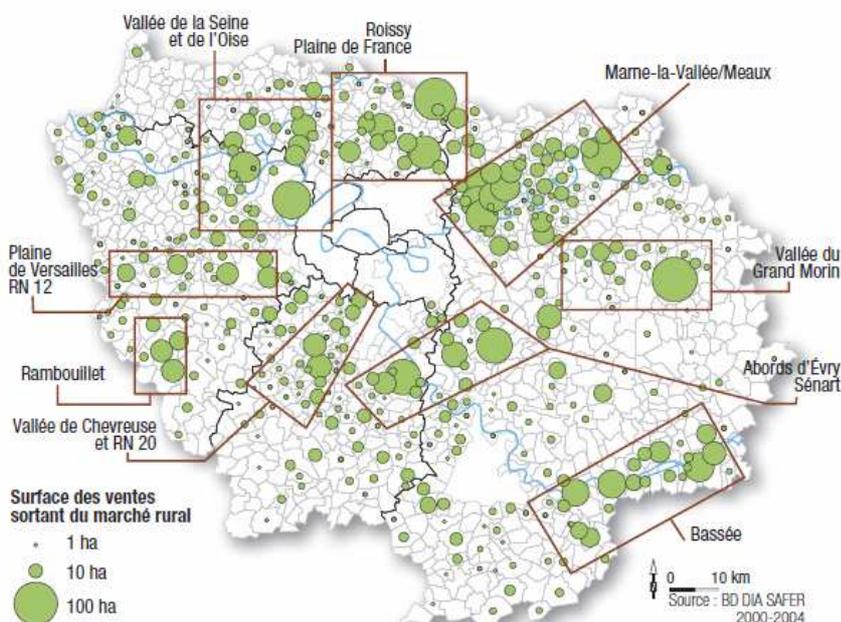
La carte ci-contre (*source Conseil général de Seine-et-Marne*) représente la moyenne de classification énergétique des logements par commune.

Cette prépondérance de l'habitat individuel se double **d'une tendance au desserrement du développement urbain vers la frange Est du département**. Ainsi, la carte de l'évolution de la densité entre 1999 et 2006 montre que les territoires qui se densifient se situent dans le territoire aggloméré de Marne-la-Vallée, mais surtout dans le « front urbain », autour de villes comme Coulommiers ou Montereau-Fault-Yonne.



(Source : Conseil général de Seine-et-Marne – RGP 2006)

Les ventes révélatrices de pressions foncières 2000-2004



Enfin, le modèle de développement seine-et-marnais induit une **forte consommation des terres agricoles (plus de 1 000 hectares /an)**.

La carte ci-contre montre que les secteurs de Marne-la-Vallée et de Meaux, du Grand Morin et de la Bassée connaissent des transformations foncières significatives.

(Source : IAURIF)

Un modèle de référence inadapté

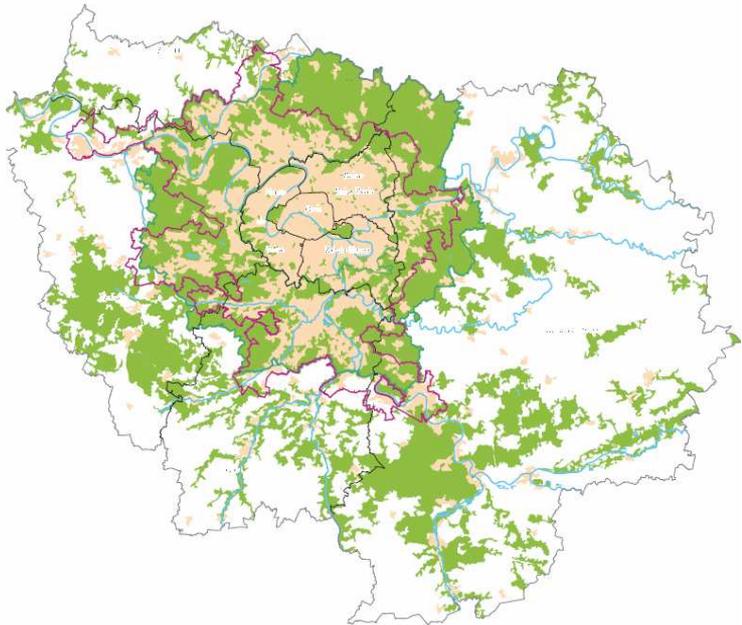
Dans le contexte seine-et-marnais, les réponses classiques affichées par d'autres acteurs (que ce soit la Région à travers le SDRIF ou certaines équipes d'architectes du Grand Paris) **doivent être adaptées pour devenir crédibles.**

Le SDRIF énonce les grandes orientations qui doivent fonder le développement durable et l'économie de l'espace régional. L'efficacité environnementale et énergétique doit passer par un développement urbain compact, économe en espace, accompagné d'un développement des transports collectifs. Le document affiche ainsi clairement un positionnement contre la ville diffuse, induisant de fortes mobilités individuelles.

Si ce modèle « d'intensification urbaine » peut être valable pour l'agglomération, **il ne correspond pas aux caractéristiques seine-et-marnaises**, et ne peut être appliqué « tel quel » au territoire départemental.

Les propositions des équipes du Grand Paris montrent l'existence d'une controverse quant à la stratégie de développement durable de la métropole : si certaines équipes valorisent la ville diffuse comme modèle métropolitain du 21^{ème} siècle, d'autres équipes insistent sur **la nécessité de préserver une ceinture verte.**

C'est notamment le cas de l'équipe Rogers, qui propose une vision compacte de la métropole, avec une densification au cœur de l'agglomération, et une protection accrue des zones naturelles alentour : « la Réserve Verte est une déclaration de foi pour le futur de Paris à long terme en dotant la métropole d'un poumon, d'un jardin et d'un grenier à blé ».



⇒ **Enjeu n°1 : il faut inventer un modèle développement robuste propre à la Seine-et-Marne.**

Un territoire ressource au risque de l'épuisement

Outre la qualité de ses paysages, la Seine-et-Marne dispose de **ressources diversifiées et en quantité sur son territoire**. Ces richesses profitent au département et à la région dans son ensemble :

- Le sous-sol seine-et-marnais recèle des **gisements de matériaux** importants et indispensables à l'activité économique : minerais, gypse, sables siliceux, argiles sont extraits du territoire départemental, et représentent une grande part de la production française de matériaux. On recense également 150 carrières en activité sur le territoire de la Seine-et-Marne dont la production, notamment de matériaux alluvionnaires et calcaires est d'intérêt régional, voire national.
- La Seine-et-Marne constitue également **l'un des plus grands réservoirs d'eau d'Île de France**, avec notamment les nappes souterraines du Champigny et des sables de Beauce qui sont intensément exploitées. Ces ressources en eau constituent un enjeu majeur, compte tenu de l'importance de la population à alimenter et de la situation privilégiée de la Seine-et-Marne dans le bassin Seine-Normandie.

Ces ressources ne sont cependant **pas inépuisables**. La ressource en sables et graviers alluvionnaires, par exemple, est très exploitée et risque de manquer à moyen terme, tandis que d'autres ressources abondantes dans le département sont aujourd'hui moins exploitées (calcaires, sablons, chailles, bétons et produits de démolition recyclés...).

Concernant l'eau, l'enjeu quantitatif se double d'un enjeu qualitatif :

- Les prélèvements croissants, les épisodes de sécheresse de ces dernières années pourraient compromettre l'alimentation en eau des Franciliens. On observe d'ores et déjà des déficits localisés, des indices réels de surexploitation de la nappe des calcaires du Champigny et des restrictions d'usage.
- La qualité des eaux se dégrade également. Eaux superficielles comme eaux souterraines obtiennent des résultats médiocres, voire mauvais aux analyses de conformité.

⇒ **Enjeu n°2 : Il faut penser la rareté, en préservant les ressources naturelles et en faisant évoluer les usages.**

Orientations

Promouvoir la biodiversité à toutes les échelles

La Seine-et-Marne se caractérise aujourd'hui par de fortes interactions hommes-nature. Ses territoires ne s'accommodent pas forcément très bien aux zonages de protection, qui ne traitent pas de la question d'une cohabitation durable des espaces naturels avec les activités humaines (urbaines, économiques, usage des ressources naturelles...). Il existe donc un fort enjeu de préservation de ces paysages et de leurs qualités environnementales.

Deux échelles semblent cruciales pour la Seine-et-Marne :

- La grande échelle des continuités écologiques régionales, voire nationales, dans la mesure où la Seine-et-Marne est un vaste territoire accueillant de nombreuses vallées, de grandes forêts, des grands espaces agricoles et naturels...
- La petite échelle de la biodiversité de proximité, la Seine-et-Marne comptant nombre d'espaces ouverts non construits, de jardins, insérés dans le tissu urbain ...

Anticiper l'avenir des espaces agricoles

Les espaces agricoles doivent faire l'objet d'une attention particulière, à l'échelle des grandes continuités comme à l'échelle de la biodiversité de proximité. Sur 590 000 hectares, la Seine-et-Marne compte en effet 340 000 hectares de surfaces agricoles (soit près de 60% de la surface du département). Outre ses fonctions économiques (productions alimentaires, agro-ressources, accueil touristique) à part entière, l'agriculture contribue à la préservation des espaces ouverts, à la protection des ressources naturelles et à la gestion des paysages.

Les acteurs seine-et-marnais doivent tout mettre en œuvre pour :

- **Préserver ces espaces agricoles**, dont la surface est progressivement rongée par l'urbanisation, par des stratégies foncières adéquates. **La consommation des terres agricoles doit être stoppée.**
- **Faire évoluer ces espaces**, afin qu'ils constituent de véritables point d'appui à la préservation de la biodiversité, en encourageant des modes de production respectueux de l'environnement.

Penser les continuités et solidarités écologiques à grande échelle

Organiser les grandes continuités

Les grandes continuités écologiques, ce qu'on appelle **les trames verte et bleue**, constituent un enjeu majeur, souligné par le Grenelle de l'environnement. Ces corridors permettent la circulation des espèces, ils participent à la pérennité des grands espaces remarquables « cœurs de nature ». Ils méritent donc une attention renforcée car très fragiles remis en cause par l'urbanisation, les infrastructures, l'agriculture intensive.

En Seine-et-Marne, ces grandes continuités concernent **les fleuves et rivières** (1 800 km de cours d'eau), **les forêts** (130 000 ha), **les espaces agricoles** (330 000 ha). Il convient donc de travailler à **l'élaboration d'une trame verte et d'une trame bleue**, dans un premier temps pour permettre une compréhension des enjeux, dans un second temps pour agir collectivement, et en collaboration avec les territoires voisins de l'Île-de-France et du Bassin parisien.

La préservation des patrimoines, milieux et ressources naturelles pourra également **s'appuyer sur les grandes infrastructures** en renouvelant leur conception et leur gestion pour améliorer les circulations écologiques (fauchage tardif, conception des buttes, plantations...).

Enfin, les éléments structurants du territoire, les lieux symboliques, doivent être reconnus dans leurs différentes fonctions, non seulement en tant que grands corridors biologiques dotés d'une qualité paysagère exceptionnelle, mais également pour :

- **Leurs potentiel économique** (en particulier autour de la Seine avec les activités de logistique, de matériaux, de tourisme,..)
- **Leur fonction de loisir, de tourisme et de transport léger** (en particulier autour de la Marne).

L'élaboration d'une approche partagée par les collectivités concernées portant sur **la Seine et la Marne** pourrait être engagée dans le cadre de ce chantier n°5 du projet de territoire.

Points d'appui

L'atlas dynamique de la biodiversité : Plus qu'un inventaire de la faune et de la flore, cet atlas propose un certain nombre d'indicateurs de la biodiversité dans une logique d'anticipation des problématiques. Il s'inscrit dans le cadre de réflexions nationales du Grenelle de l'environnement et régionales. L'objectif est que les collectivités et aménageurs s'approprient cet outil et que les projets d'aménagement reposent sur cet atlas « dynamique ».

Le schéma des ENS a pour objectifs :

- d'identifier, à partir des connaissances issues de l'atlas dynamique de la biodiversité, des références bibliographiques et des dires d'experts, les zones naturelles restantes du territoire à préserver et à valoriser, au regard de leur valeur patrimoniale et des autres politiques de protection,
- de hiérarchiser l'action foncière du Département, afin de planifier son intervention, ainsi que des moyens financiers nécessaires,
- de définir des critères éco-conditionnées pour l'attribution des aides financières aux communes liées à l'acquisition, l'aménagement et la gestion des sites naturels afin de soutenir toutes collectivités s'engageant à préserver leur patrimoine naturel local.

Des zones potentielles ENS ont été recensées sur l'ensemble de la Seine-et-Marne au sein desquelles des sites ENS d'intérêt départemental seront retenus et priorisés pour la création des périmètres de préemption correspondants, les acquisitions, ainsi que pour l'aménagement de ces sites.

Les périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains.

La pérennité de l'agriculture, patrimoine de l'identité seine-et-marnaise, constitue un enjeu majeur pour notre territoire. Les espaces agricoles et naturels sont fortement fragilisés par la consommation à des fins d'urbanisation. Leur prise en compte dans les projets d'aménagement et de développement des territoires est donc une priorité pour ne pas aboutir à l'artificialisation irréversible des sols. Les collectivités locales jouent un rôle primordial pour préserver l'agriculture sur leur territoire et le Département peut y contribuer, notamment par la mise en place de PPEANP (périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains), qui constituent de véritables outils de projets concertés.

Une trame verte et bleue à l'échelle départementale

Avec 130 000 ha d'espaces boisés et 1 800 km de cours d'eau, la Seine-et-Marne présente encore aujourd'hui un caractère très naturel. La plupart des espaces remarquables ou « cœurs de nature » font l'objet de protection réglementaire mais la pérennité de ces réserves de biodiversité est directement dépendante des corridors naturels qui les relient. Ces liaisons sont très fragiles car elles sont constamment remises en cause par l'urbanisation, la construction d'infrastructures et l'agriculture intensive. La fragmentation de ces espaces constitue donc un risque majeur pour l'équilibre écologique de notre territoire. La préservation et la réhabilitation des continuités écologiques est donc un objectif issu du Grenelle de l'environnement, qui propose un outil opérationnel d'aménagement du territoire : la trame verte et bleue.

Points d'appui

Le Département intègre cet objectif dans plusieurs études et projets actuellement en cours (voir ci-dessus). Un exemple : le couloir Nord Sud est un projet opérationnel qui a pour vocation de réaliser une continuité écologique intégrant des espaces naturels remarquables, des espaces de nature ordinaire, des terres agricoles, mais aussi des espaces urbains comme les jardins, les parcs publics... A l'échelle de l'Île-de-France, toutes ces démarches s'inscrivent dans le futur Schéma régional de cohérence écologique.

***La Seine, la Marne, les autres grandes rivières seine-et-marnaises** tiennent une place très importante dans cette trame verte et bleue, en particulier la Seine et la Marne. Pour ces dernières l'élaboration d'une vision partagée de leur devenir pourrait être engagée en prenant en compte leur caractère fédérateur, identitaire et structurant. Cette approche concertée prendrait en compte l'ensemble de leurs fonctions : corridor écologique, axe de transport, axe économique, axe de renouvellement urbain et axe de loisirs et de tourisme tout en valorisant leur patrimoine paysager et bâti.*

Mettre en place une solidarité écologique à l'échelle métropolitaine

Penser la grande échelle requiert également de mettre en place des solidarités écologiques métropolitaines. La reconnaissance des fonctions ressources apportées par la Seine-et-Marne à l'ensemble de l'Île-de-France ne peut pas se faire à sens unique : l'approvisionnement en eau, en matériaux, ainsi que le traitement des déchets constituent **des coûts, tants environnementaux qu'économiques, qu'il convient de partager.**

C'est notamment le cas pour l'eau : si la moitié des consommateurs des ressources de la nappe du Champigny habite la Seine-et-Marne, l'autre loge à Paris et dans la petite couronne, héritage de l'époque où la capitale a construit son réseau d'approvisionnement en puisant aux meilleures sources et où la grande banlieue n'existait pas. Ainsi la croissance future de la Seine-et-Marne est dépendante de la mutualisation des ressources en eau à l'échelle régionale. Etant donné les défis quantitatif et qualitatif, il semblerait donc équitable de mettre en place des solidarités de deux types :

- partage **des coûts de gestion de l'eau** de la nappe du Champigny avec les territoires qui en sont également bénéficiaires.
- **alimentation de certains territoires seine-et-marnais** par de l'eau produite sur les territoires de Paris et de première couronne.
- **coordination des réglementations en matière de restriction de la consommation d'eau.**

Dans le domaine des ressources de matériaux nobles, leur caractère non renouvelable doit induire à revoir les concepts d'utilisation des matériaux et granulats en Île-de-France en favorisant le recyclage.

Point d'appui

Le plan départemental de l'eau résulte d'une gouvernance spécifique réunissant l'ensemble des acteurs de l'eau. Il centralise l'ensemble des données disponibles. Il constitue un document cadre essentiel dans un contexte de croissance des investissements autour de l'eau. L'eau est confrontée à un double problème de qualité (lié à l'agriculture et à la présence humaine) et surtout de quantité, en raison de la surconsommation du cœur de l'agglomération et de la Seine-et-Marne. La nappe aquifère du Champigny ne se renouvelle en effet plus et a été classée en zone de répartition des eaux (ZRE) afin d'abaisser le niveau du volume du prélèvement autorisé. L'objectif du plan départemental de l'eau est la solidarité et la reprise en main de la gestion de cette ressource par les collectivités.

Cultiver la biodiversité de proximité en prenant appui sur de nouvelles fonctions agricoles

Outre les grandes continuités écologiques, un second enjeu environnemental majeur est spécifique à la Seine-et-Marne : **celui de la « biodiversité de proximité »**. En effet, l'enchevêtrement des espaces et des fonctions sur le territoire font **des espaces interstitiels des lieux stratégiques en termes de richesses environnementales**. Ils peuvent devenir à l'avenir des sites où se cultive la biodiversité, comme de petites oasis. Il s'agit des espaces ouverts, des lisières, des jardins.

Il faut donc repérer ces espaces et en faire des lieux d'innovation. Les espaces ouverts non construits (délaissés, jardins, ...) sont nombreux en Seine-et-Marne, et représentent une surface importante. Ils peuvent être **des lieux d'expérimentation**, de loisirs, d'usages inédits, de nouvelles typologies d'espaces naturels ou publics. On peut, par exemple, imaginer le lancement de concours pour les jardins écologiques ou proposer des formations de jardinage durable. Cette proximité correspond aux attentes des habitants pour lesquels l'échelle importante est l'échelle locale, celle de leur quartier, du pied d'immeuble, même s'il peut avoir compensation par la fréquentation de lieux plus éloignés. Cette considération d'ordre générale justifie aussi les modèles urbains proposés ci-après.

L'agriculture de proximité est également à développer, afin de travailler sur les « rivages » des villes, et leur transition avec les espaces naturels. Cette activité doit être définie par les entrepreneurs agricoles en lien avec les élus locaux ; sa mise en œuvre doit être économiquement viable et confiée à des agriculteurs accompagnés, formés et porteurs de réelles compétences. Son développement doit être favorisé sous trois angles :

- **Celui de l'organisation de l'espace**, en développant une politique foncière qui peut permettre une reconquête de parcelles agricoles en déprise, et de sécuriser par bail rural des exploitations existantes ou encore d'installer de jeunes agriculteurs.
- **Celui de l'organisation de la filière**, de la structuration des filières fragilisées (ex : élevage) ou peu développées (ex : les produits bio)
- **Celui de la valorisation** des productions seine-et-marnaises, via la promotion des circuits courts en direction des consommations locales (contractualisation avec les grandes chaînes de production, cantines scolaires, points de vente dans les gares).

Point d'appui

Le développement de l'agriculture périurbaine à Marne et Gondoire

- Dans l'agglomération de Marne et Gondoire, un Périmètre Régional d'Intervention Foncière (PRIF) de 1304 ha a été créé en 2003 en partenariat avec l'ensemble des acteurs. L'objectif est de préserver et de mettre en valeur un ensemble d'espaces agricoles, forestiers et naturels qui constituent à la fois une coupure d'urbanisation et la trame verte de ce territoire, autour des Vallées de la Brosse et de la Gondoire.
- Au sein de ce PRIF, un certain nombre de terrains agricoles sont propriété de l'Etat, acquis par préemption ou expropriation lors de la création de la ville nouvelle. Ces terrains agricoles sont ainsi loués par bail précaire d'un an à des agriculteurs.
- La volonté de la communauté d'agglomération est de conforter et de valoriser son agriculture en étant acteur d'un projet territorial global. Cette implication se manifeste par des interventions foncières sur le territoire en faveur du patrimoine forestier et naturel (130 ha de bois racheté à l'Etat), mais également dans un objectif de sécurisation et de mise en valeur de l'agriculture.

Un partenariat a été mis en place entre la communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire, l'Agence des Espaces Verts de la Région d'Île-de-France et le Département pour la création d'un Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PEANP) sur ce territoire.

Illustrations

Le triangle vert des villes maraîchères du Hurepoix (Essonne)

Le projet d'agriculture urbaine du Triangle Vert est fondé sur la volonté de mettre en œuvre un projet de développement qui parie sur le maintien de la qualité des territoires, de leurs activités et de leurs paysages. Il porte sur 4 282 hectares au total comportant 40% d'espaces agricoles avec 30 exploitants et 25% d'espaces naturels. Cette démarche est animée par une association regroupant les communes, des agriculteurs et des partenaires mais aussi des représentants des habitants.

Le parc agraire de Baix Llobregat (Barcelone)

Ce parc se trouve à l'ouest de Barcelone à 10 minutes du centre ville, Il a une superficie cultivée de 2.938 ha. Fondé en 1998 par deux collectivités territoriales et une organisation professionnelle agraire il répond à 5 objectifs :

- L'efficacité des infrastructures et des services du territoire agraire.
- L'amélioration de la production et la commercialisation des produits agricoles.
- La modernisation des exploitations agricoles.
- La création et la consolidation d'un espace de qualité en harmonie avec le milieu.
- Faire connaître le patrimoine naturel et culturel appartenant au Parc Agraire

Inventer un modèle de développement urbain « seine-et-marnais »

La Seine-et-Marne va continuer à accueillir de nouvelles populations. Le SDRIF prévoit la construction annuelle de 8900 logements neufs dans les années à venir, soit l'objectif départemental le plus élevé de la région avec une population à l'horizon 2030 d'environ 1 520 000 habitants. Il est donc temps d'inventer un modèle de développement urbain durable, spécifique à la Seine-et-Marne et à ses territoires.

Mettre en avant trois pôles d'envergure métropolitaine

Le développement urbain durable passe d'abord par la polarisation de la croissance urbaine. En Seine-et-Marne, trois pôles avérés ou potentiels doivent être développés : Marne-la-Vallée, Roissy, Sénart/Melun/Villaroche. Sur ces territoires, les acteurs seine-et-marnais doivent poursuivre un triple objectif :

- **Focaliser le développement urbain et économique** : les trois pôles identifiés doivent être des lieux privilégiés de développement de l'emploi et de l'habitat. Ils sont très accessibles et disposent d'ores et déjà d'un tissu urbain et économique dense. L'amélioration de leur compétitivité régionale passe par un renforcement de ces pôles.
- **Assurer l'ouverture sur la métropole** : d'autre part, la visibilité de ces pôles passe par un meilleur arrimage au reste de la métropole. Plus particulièrement, c'est au sein de l'Est parisien que ces territoires doivent trouver leur place, en tissant des liens avec d'autres pôles extérieurs au département, comme Créteil ou Val de Fontenay pour Marne-la-Vallée et Evry pour Sénart-Melun.
- **Garantir des effets d'entraînement locaux** : ces territoires peuvent jouer le rôle de « locomotives » départementales, grâce à leur ouverture sur le reste de la métropole, et ce sur différents plans :
 - o Sur le plan économique : ils concentrent les grands établissements de recherche et développement (et notamment en lien avec les pôles de compétitivité), et doivent contribuer au développement de l'emploi et des qualifications de l'ensemble de la Seine-et-Marne.
 - o Sur le plan universitaire : ils peuvent être des tremplins vers d'autres formations situées ailleurs en Île-de-France.

Points d'appui

Pays de Roissy

Paris Charles-de-Gaulle est l'une des toutes premières plates-formes aéroportuaires au monde. Elle représente plus de 90 000 emplois et elle a généré un important pôle d'activités à sa périphérie mais trop peu en Seine-et-Marne.

L'achèvement par l'Etat de la Francilienne (A104) dans son contournement Est de la plate-forme, apportera une réponse à la problématique croissante des déplacements routiers sur ce territoire.

La relative saturation de la plate-forme et son ouverture à l'est avec l'achèvement de la Francilienne offrent des opportunités d'une poursuite de son développement vers le territoire seine-et-marnais. Ce dernier offre les opportunités foncières les plus proches du cœur de pôle pour un développement économique conséquent et générateur d'emplois.

Dans ce cadre, à l'initiative du Conseil général une conférence territoriale a été mise en place. Elle associe les élus des cantons de Dammartin-en-Goële, Mitry-Mory et Claye-Souilly. Le travail engagé a permis de définir des champs d'actions prioritaires faisant consensus. Il s'agit :

- de favoriser l'accès à l'emploi,*
- de mettre en œuvre une stratégie économique et de valorisation des zones d'activités,*
- d'accélérer la réalisation de projets améliorant la mobilité,*
- de maîtriser les nuisances et de valoriser le cadre de vie et l'environnement,*
- d'améliorer la formation initiale et continue des jeunes.*

Pour en assurer la formalisation et la synthèse l'élaboration d'un plan de référence stratégique a été engagée.

Marne-la-Vallée

Aujourd'hui, les importantes capacités foncières encore disponibles sur le territoire à destination de logements et d'activités, ainsi que les infrastructures présentes, continuent à asseoir l'attractivité de Marne-la-Vallée et par la même sa place stratégique dans le rééquilibrage de la région.

Les projets en cours d'études autour de la cité Descartes, en particulier la mise en œuvre d'un cluster de la ville durable, la confortation du PRES Paris et le projet de rocade de métro automatique vont encore renforcer cette attractivité et favoriser le rayonnement national de ce territoire.

De même l'élaboration d'un nouveau projet urbain pour le Val-d'Europe accompagné d'un nouvel élan pour la destination touristique (projet de Villages Nature, voire d'un troisième parc à thème), représentant en terme de développement l'équivalent de ce qui a été réalisé depuis vingt ans, va permettre à ce territoire d'atteindre un positionnement mondial.

Si la Cité Descartes présente le potentiel de développement le plus important du Val Maubuée, l'aménagement de ce secteur de la ville nouvelle a vocation à se poursuivre sur la base des grands principes suivants : l'équilibre, la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale ainsi qu'une utilisation économe et équilibré des espaces. Un objectif central est mis en avant celui de réinvestir le territoire sans le dénaturer afin de trouver le bon équilibre entre un développement nécessaire, qui peut passer par une certaine densification et la reconversion de délaissés, et la conservation d'une qualité de vie qui fait l'attractivité de ce territoire.

L'aménagement du secteur de Marne et Gondoire doit se poursuivre avec l'objectif d'un développement durable fondé sur la recherche d'un équilibre entre les espaces urbains avec une densification préférentielle autour du cœur historique du territoire, les espaces agricoles (voir ci-dessus la présentation du projet de développement de l'agriculture périurbaine) et forestiers. Dans le domaine économique, la communauté d'agglomération a engagé la requalification de ces plus anciennes zones d'activités économiques.

Sénart-Melun-Villaroche

Considérée comme la moins « développée » des villes nouvelles, Sénart, 111 000 habitants, met aujourd'hui en avant son fort potentiel en la matière avec ses 3 500 ha de réserve foncière publique (la plus importante d'Île-de-France).

L'accroissement de son rayonnement à l'échelle francilienne mais aussi à une échelle plus locale passe par :

- *le développement du secteur tertiaire de haut niveau afin de « sortir » de la logistique, activité prédominante du territoire ; le projet d'Ecopôle et de développement du site de Villaroche. Concernant ce site, il s'agit de conforter de façon durable la filière aéronautique pour maintenir les activités aéronautiques présentes et accueillir des entreprises sous-traitantes et complémentaires liées aux hautes technologies (laboratoires de recherches, bureaux d'études, PME innovantes, ...) avec notamment l'appui du pôle de compétitivité ASTECH Paris Région, et également capter des industries à valeur ajoutée (matériaux composites, mécanique de précision,...) ou de nouvelles industries.*

A l'échelle régionale, le pôle d'activité de Villaroche est susceptible de constituer un vecteur de développement intégrant le Sud Seine-et-Marne dans la dynamique de l'Arc technologique du Sud francilien reliant les grands pôles économiques et de recherche du Plateau de Saclay, d'Orly-Rungis, d'Evry Génopôle et de Sénart-Melun.

- *le développement des infrastructures de transport en commun avec notamment la création d'une gare TGV à Lieusaint ou Villaroche.*
- *la contribution à l'effort de logements préconisé par le SDRIF : un objectif de 800 logements par an de 2007 à 2013 a été fixé.*
- *la recherche d'une dimension supplémentaire en matière de vie culturelle en favorisant la diffusion et la création : avec la Scène nationale au Carré Sénart. ;*
- *le développement du sport de haut niveau avec la programmation d'un grand équipement sportif.*

Globalement, cet essor ne peut se faire sans une logique d'ouverture vers les territoires voisins et une recherche de complémentarité en particulier avec l'agglomération melunaise.

Structurer le développement de façon différenciée

La Seine-et-Marne **présente une grande hétérogénéité de densités** : alors que l'Est du département est constitué d'un tissu rural peu dense, ponctué de bourgs, l'Ouest du département est plus aggloméré, notamment le long des vallées de la Seine et de la Marne, enfin, le centre du territoire tend à s'urbaniser progressivement, mais de manière diffuse.

Il y a donc matière à lancer une réflexion sur les formes d'organisation territoriale pour la Seine-et-Marne, autour de **trois « modèles » différenciés : les secteurs urbains, les franges et les espaces ruraux.**

Les « secteurs urbains »

Sur ces territoires qui sont les plus denses de la Seine-et-Marne, deux enjeux se dégagent :

- celui de la constitution d'un **tissu urbain cohérent**, qui fabrique une « ville » à l'échelle de chacune des vallées de la Seine et de la Marne mais aussi le long des grandes infrastructures de transport. Cette cohérence est à rechercher à différents niveaux, que ce soit sur le plan des liens fonctionnels (complémentarités économiques, répartition des services,..) que des liens physiques (mobilités, continuités écologiques,..)
- celui de la préservation de **l'extrême richesse environnementale** de ces deux vallées, pour laquelle le développement urbain peut constituer un risque.

Pour répondre à ces deux enjeux, c'est la logique du **rhizome**, développée par Christian de Portzamparc dans son projet pour le Grand Paris, qu'il faut adopter : la figure du rhizome décrit un organisme vivant, unifié mais discontinu, alternant les pleins, les vides et tissé de liens. Ainsi, pour chacune des deux vallées, il faudra imaginer l'évolution et les perspectives de chacune de leurs composantes.

. En particulier :

- La **place future des villes nouvelles** devra être pensée et anticipée, notamment à partir du double enjeu de renouvellement urbain et de focalisation de la croissance urbaine.
- **Les villes moyennes** (Meaux, Melun, Fontainebleau,...), aujourd'hui fragiles et concurrencées par des territoires périurbains en termes d'attractivité, devront être renforcées.
- Il ne faudra pas seulement imaginer le développement « des pleins », mais également valoriser la **place « des vides »** : espaces naturels, fleuve et rivières, espaces agricoles...jusqu'à réintroduire de la nature dans les tissus urbains.

Les « franges »

Les « franges » **bordent les territoires agglomérés**. Elles se caractérisent par une **forte imbrication des espaces naturels et agricoles avec les espaces urbanisés**. Le tissu est diffus, ce qui fait parler de « ville légère » l'équipe LIN ayant participé à la consultation internationale sur le Grand Paris.

En Seine-et-Marne, ces territoires connaissent une croissance démographique soutenue. L'enjeu majeur y est donc celui de la cohabitation ville-nature : les paysages sont très intégrés dans toutes les formes de tissus urbains, qu'ils soient des logements, des entreprises, ou des commerces. Trois objectifs peuvent alimenter un modèle d'aménagement pour ces territoires :

- La maîtrise du développement, en refusant l'option de la continuité urbaine et en évitant le risque de l'homogénéisation de ces territoires, tant sur les plans architecturaux que fonctionnels.
- Le renouvellement du bâti, autour de l'enjeu d'évolutivité dans le temps (pour les zones logistiques, les centres commerciaux,...) et de réversibilité de l'usage des sols (baux emphytéotiques permettant de réutiliser les terres pour des activités agricoles dans quelques dizaines d'années ...).
- La structuration du rapport à la nature, notamment en travaillant sur les interfaces et en offrant aux exploitations agricoles les conditions de leur viabilité économique.

Les « espaces ruraux »

Localisés à l'est et au sud du département, ils correspondent aux territoires les plus ruraux du département. Ils ne sont toutefois assimilables ni au rural agricole monofonctionnel, ni au périurbain résidentiel, car ils connaissent **des dynamiques de transformation relativement rapides** : croissance démographique, diversification des activités économiques, (développement du tourisme, notamment),...On pourrait parler de « nouvelles campagnes ». Ainsi, ces espaces ruraux renouvelés doivent relever l'enjeu d'une nouvelle ruralité, qui permette de concilier le caractère rural de ces territoires avec les nouvelles dynamiques qui les traversent. Trois objectifs doivent être combinés :

- **L'organisation des « lisières »** : pour limiter l'étalement des bourgs et des villages, il faut imaginer la conception de lisières, vastes bandes naturelles délimitant l'espace urbanisé et où pourraient se développer des activités de jardinage, des jeux pour les enfants, des sentiers de promenade,...
- **Le soutien à la viabilité économique du secteur agricole**, notamment via la préservation de son foncier.
- **La densification du tissu des bourgs et des villages** : pour permettre un accueil démographique tout en limitant l'étalement, il est nécessaire d'étudier les modalités de densification **pour les bourgs et les villages**.

Ces trois modèles différenciés d'organisation territoriale posent la question du rapport entre la ville et la nature. Ils proposent de rompre avec les modèles dans lesquels les terres agricoles et les espaces naturels (non protégés) sont considérés comme des réserves foncières sans valeur économique, sociale ou environnementale. Les approches proposées posent la question des limites entre l'urbain et la nature mais aussi celles de :

- l'affectation des sols garantissant les meilleures conditions de viabilité des espaces naturels et agricoles.
- l'imbrication ville/nature, cette dernière participant au fonctionnement de la première (épuration de l'eau, piège à carbone, abaissement de la température), la valorisant, tout en répondant aux attentes des citoyens dans leur désir de nature (loisirs, promenade, identité) en faisant accepter une certaine densification par un accès à la nature amélioré.
- la solidarité écologique afin qu'aux inégalités sociales ne viennent pas se superposer des déséquilibres écologiques.

Illustrations

Avec cet objectif d'une plus grande cohérence dans l'aménagement de l'interface urbain-rural des stratégies diverses sont mises en œuvre :

*-le **SCOT de l'agglomération de Montpellier** portant sur 43 850 hectares, prenant en compte une augmentation de la population de 10 000 habitants par an, est basé sur la structuration des grands paysages et une politique d'économie du territoire consommé en opposition à l'étalement urbain. La protection de l'agriculture constitue un thème fédérateur et un argument important pour soutenir la politique de densification.*

*- le **développement de l'agglomération de Munich** associe la protection de l'agriculture, la remise en état des sites naturels, une stratégie de reconstitution de corridors verts en direction du cœur de l'agglomération avec la constitution de pôles de densification.*

*- la **municipalité d'Helsinki** a décidé de la renaturation des espaces verts résiduels et de la constitution de corridors verts pour restaurer la biodiversité.*

*- dans **Copenhague**, une forêt est exploitée à l'intérieur même d'un parc urbain.*

Garantir la production d'une offre d'habitat diversifiée

Enfin, derrière la maîtrise de la croissance urbaine et la question du modèle d'aménagement à inventer, la Seine-et-Marne doit également traiter l'enjeu de l'offre d'habitat, avec une quadruple exigence :

- Celle du **niveau de production** en conformité avec le projet de SDRIF révisé de 8 900 logements par an.
- Celle d'une **répartition spatiale** respectant les obligations fixées par la loi SRU dans le domaine du logement social.
- Celle de **favoriser les parcours résidentiels pour tous les Seine-et-Marnais** : du locatif familial à l'accession à la propriété, en passant par le logement étudiant et les offres en direction de ménages à plus fort pouvoir de consommation. En particulier, le défi de la Seine-et-Marne à vingt ans réside dans sa capacité à retenir ses seniors, en proposant une offre de logement adaptée aux aspirations des jeunes retraités (en termes de surface habitable, de jardin, de proximité des services, de prix ...)
- Et enfin celle de **proposer une diversité de produits**, de l'habitat individuel à l'habitat collectif, en passant par toutes les gammes d'offres intermédiaires. L'innovation ne devra pas être absente. Elle portera aussi sur la question du logement des jeunes seine-et-marnais (étudiants, apprentis, jeunes travailleurs) à proximité de leurs lieux d'études et de travail, des gares SNCF ou RER : grands logements sociaux partagés, chambres chez des personnes âgées, résidences réservées,.....

Ces nouvelles opérations de logements seront intégrées suivant des formes urbaines diverses :

- La densification des bourgs et des villages avec des habitats regroupés ou semi-collectif.
- La reconquête des centres-villes par des opérations neuves ou de réhabilitation.
- La réutilisation de corps de fermes
- Des quartiers intergénérationnels
- La densification de quartiers pavillonnaires
- Des pavillonnaires isolés ou groupés.
- Des éco-quartiers
- Le renouvellement urbain.

Ces réponses multiples sont un facteur d'attractivité incontestable pour la Seine-et-Marne

Elles doivent permettre d'élaborer une politique du logement qui joue sur le quantitatif et le qualitatif, afin de diversifier les parcours résidentiels en Seine-et-Marne, et d'accueillir de nouvelles populations dans des conditions respectueuses des principes du développement durable.

Rendre durable l'urbanisation

Rendre le patrimoine bâti sobre, efficace et producteur d'énergies renouvelables

Le bâti constitue un enjeu majeur en termes de consommation des ressources, de consommation d'énergie et de consommation d'espace. La présence du pôle de compétitivité Advancity – Ville et mobilité durables et du cluster de la ville durable sur le territoire est un atout majeur pour expérimenter :

- des formes de renouvellement du bâti existant mais aussi de construction neuve, afin de le rendre plus sobre et plus durable.
- la production locale d'énergie (réseaux de chaleur de la géothermie à la biomasse),

Point d'appui

Les toitures plates des entrepôts de zones logistiques, des centres commerciaux, des hangars agricoles et de parkings relais mais aussi des espaces libres délaissés offrent en Seine-et-Marne des possibilités très importantes d'installation de centrales photovoltaïques.

Organiser le métabolisme urbain

Les grands réseaux techniques (eau, énergie, infrastructures de transports, ...) constituent un point d'appui important pour organiser le territoire de manière durable. La structure de la Seine-et-Marne, ni trop agglomérée, ni tout à fait diffuse, permet d'expérimenter de nouveaux modes d'organisation et de gestion autour de ces grands réseaux :

- Une première expérimentation consisterait à **organiser le développement urbain à partir de ces réseaux, pour améliorer leur « rendement » et ainsi économiser des ressources** environnementales. Il s'agirait par exemple de concevoir des zones d'activités en tirant parti de la présence des réseaux : c'est le principe de l'économie circulaire, où chacune des entreprises de la zone réutilise pour ses propres activités les « déchets » ou production de l'entreprise voisine ou le fonctionnement de l'ensemble de la zone (réseau de chaleur).
- Une seconde expérimentation pourrait concerner les modes de gestion de ces grands réseaux. Des systèmes mutualisés, de type coopérative ou copropriété pourraient être imaginés.

Illustrations

L'exemple le plus célèbre se trouve au Danemark, dans la ville de Kalundborg, où depuis une vingtaine d'années six grandes entreprises aux besoins complémentaires s'échangent des « déchets », de la vapeur, de l'eau et divers sous-produits. Ces échanges permettent chaque année d'économiser 45 000 tonnes de pétrole, 15 000 tonnes de charbon, 600 000 M³. La réduction aussi des émissions de gaz à effet de serre et de polluants est importante : 175 000 tonnes de gaz carbonique, 10 200 tonnes de dioxyde de soufre. La réutilisation des déchets porte sur : 130 000 tonnes de cendres (pour la construction routière), 4 500 tonnes de soufre (pour la fabrication d'acide sulfurique), 90 000 tonnes de gypse, 1 440 tonnes d'azote et 600 tonnes de phosphore [Source CSTB 2009 -Ehrenfeld & Gertler (1997)].

Ce concept est développé dans l'aménagement du quartier d'Hammarby de Stockholm

Le département de l'Aube et Grande-Synthe dans l'agglomération de Dunkerque sont engagées dans des démarches similaires.

Le canton de Genève a réalisé une étude sur les flux de sept ressources : énergie, matériaux de construction, produits alimentaires, métaux, plastiques, bois et eau. Trois exemples de dispositifs en résultant :

- 1. les matériaux de construction, devant l'épuisement de la ressource locale, le canton a mis sur pied une filière de béton à partir des produits de démolition.*
- 2. devant le déficit dans la production locale de bois et l'exportation à l'étranger de 13 000 tonnes de bois usagé, la valorisation locale a été mise à l'étude.*
- 3. la création d'un Ecosite permettant l'utilisation en boucle de matières et d'énergie par un groupement d'entreprises est à l'étude.*

La ville de Lille développe un processus identique en intégrant le tissu.

Anticiper les évolutions des fonctions commerciales

La Seine-et-Marne dispose d'un tissu commercial développé. En particulier, le territoire est le lieu d'implantation de grands centres commerciaux à vocation départementale et régionale. Ces activités doivent être rendues conciliables avec un développement durable du territoire. Elles doivent donc faire l'objet d'une stratégie qui les rende « grenellement compatible » (en termes de mobilité, de consommation d'espaces, de qualité des emplois,...) et, si possible, moins nuisibles au commerce de proximité.

Il faut donc lancer une réflexion et des expérimentations concernant l'avenir des centres commerciaux. Il s'agira d'innover sur les modalités des fonctions commerciales (rôle des TIC, mobilités, organisation spatiale...) ainsi que sur la qualité du développement local produit par les centres commerciaux (possibilités de mettre en place des groupements d'employeurs, campagne de prévention contre le surendettement des ménages,...).

Penser l'aménagement durable des zones d'activités

La forte présence des fonctions support sur le territoire départemental génère des nuisances environnementales. Les zones d'activités consomment de l'espace, et génèrent des mobilités importantes fortement productrices de gaz à effet de serre. Il y a donc là une stratégie à inventer pour rendre ces activités durables et compatibles avec la préservation de l'environnement.

La mutation des zones d'activités est à anticiper en prévoyant l'obsolescence du bâti et en trouvant des solutions innovantes, notamment autour des questions de réversibilité de l'usage des sols mais aussi de la densification, de la nouvelle logistique et de l'introduction de plus de mixité dans leurs fonctions y compris avec de l'habitat. Une approche similaire est à concevoir pour les zones commerciales.

Concernant les mobilités liées à la logistique, les acteurs seine-et-marnais doivent promouvoir l'investissement des fleuves, via la création de plateformes fluviales pour le fret. La logistique urbaine constitue également un levier sur lequel il est possible de jouer pour optimiser les mobilités. Le fret ferroviaire est une option à investir, comme le suggère l'expérience de Monoprix à Combs-la-Ville et Lieusaint. Cela passe par le maintien en activité des branchements ferrés existants.

Point d'appui

Devenir des ZAE

Pour engager ce programme de mutation des zones d'activités économiques la nécessité de rénover et restructurer des zones aménagées dans les années 70 est une opportunité à saisir. Les zones de Vaux-le-Pénil, de Gretz-Armainvilliers et de Lagny-sur-Marne/Saint Thibault-des-Vignes, dont la réhabilitation a été décidée, pourraient être exemplaires de cette nouvelle approche.

Points d'appui

Le schéma départemental de la logistique

Concernant le devenir de la logistique, le Conseil général a engagé l'élaboration d'un schéma départemental. L'objet de ce dernier est de proposer aux acteurs de cette filière importante pour la Seine-et-Marne une approche associant l'aménagement du territoire départemental avec une évolution des activités logistiques plus respectueuses de l'environnement mais aussi plus performantes et créatrices d'emplois.

L'expérience de Monoprix à Combs-la-Ville et de Lieusaint

Départ des marchandises depuis 2 entrepôts. Les boissons sans alcool, le textile, la beauté et les produits pour la maison et les loisirs sont stockés dans deux entrepôts de la Samada, filiale logistique de Monoprix, situés en Seine-et-Marne: l'entrepôt de Lieusaint pour les boissons sans alcool et de Combs-la-Ville pour les autres produits.

Un trajet de 30 km. Du lundi au vendredi, une navette ferroviaire composée d'une vingtaine de wagons emprunte les voies de la ligne D du RER (axe Paris-Melun) et parcourt les 30 kms qui séparent les deux entrepôts Samada de la Gare de Bercy.

Promouvoir la densification autour des gares

Enfin, un travail sur l'urbanisation existante ne fera pas l'économie d'un travail de densification autour des gares. La densification doit contribuer à améliorer la compacité des tissus urbains, et à renforcer l'attractivité des transports en commun par une meilleure accessibilité. C'est l'un des objectifs du SDRIF qui précise que « *les prévisions et décisions d'urbanisme doivent favoriser des densités plus importantes que celles existantes dans les quartiers définis par un rayon de l'ordre de 1 000 m autour d'une gare ferroviaire ou une station de métro ou de l'ordre de 500 m d'une station de transport collectif en site propre.* »

En Seine-et-Marne, il est possible d'œuvrer à une utilisation optimale des disponibilités foncières et des zones mutables autour des gares, pour en faire des quartiers d'habitat et d'emploi. Ces projets nécessitent en premier lieu de se doter d'une visibilité à moyen et long termes du foncier mobilisable, en partenariat avec Réseau Ferré de France et la SNCF.

Bénéfices attendus

En termes de développement économique

- Une attractivité économique et résidentielle améliorée grâce à des territoires d'une grande qualité urbaine.
- Une dynamique économique créée par la conjonction de la volonté politique d'expérimenter de nouvelles formes urbaines, l'existence du cluster de la Ville durable, et le tissu d'entreprises du BTP présent sur le territoire.

En termes de cohésion

- Un aménagement adapté qui améliore la qualité de la vie en Seine-et-Marne.
- Une stratégie qui implique les habitants autour de la question de la biodiversité.
- Une reconversion des secteurs délaissés par l'agriculture au bénéfice de l'agriculture et des espaces d'agrément de proximité.

En termes de protection de l'environnement

- Une politique d'aménagement efficace qui prend en compte les spécificités environnementales de la Seine-et-Marne.
- Une stratégie qui inclue l'existant, dans une logique de transformation des tissus urbains sur eux-mêmes.
- Une organisation territoriale limitant la consommation des terres agricoles et valorisant les espaces naturels.



Chapitre 3 :

Entre local et métropolitain, les conditions de la réussite

Entre local et métropolitain : les conditions de la réussite

Pour mettre en œuvre le projet départemental de territoire, il importe de travailler sur le « comment faire ? ». Il s'agit de tirer partie de la dynamique engagée par la phase d'élaboration du dit projet de territoire, en intégrant l'obligation de la coopération et du partenariat entre collectivités et entre secteurs public et privé :

1. Les pratiques socio-économiques des territoires évoluent : les individus développent aujourd'hui un usage « à la carte » des espaces. Ce dernier déborde assez largement les limites administratives : dissociation des lieux de résidence et de travail, bi-résidentialité, horaires variables, comportements multiples de consommation et de loisirs,...

D'autre part, de nouvelles problématiques du développement territorial émergent : en particulier, les questions liées au développement durable (climat, énergie, biodiversité...) nécessitent d'être abordées à des échelles nouvelles, les périmètres institutionnels en vigueur ne permettant pas de saisir la complexité de ces enjeux.

Ces deux évolutions (pratiques à la carte des territoires, et émergence de nouveaux enjeux) interrogent les institutions locales et leurs modes de faire, les politiques publiques. C'est la coopération multi-niveau qui est en jeu ici, au-delà des « frontières » administratives.

2. Les cinq chantiers emblématiques du projet départemental de territoire se caractérisent, non seulement, par leurs transversalités thématiques, mais aussi par leurs caractères coopératifs multipartenaires de tous types et tailles. Aucun acteur public ou privé n'est dans la capacité de mener seul à bien un projet constitutif de l'un des cinq chantiers. Partenariats, réseaux, synergies constituent des points de passage obligés.

Dans ce contexte, la mise en œuvre du projet départemental de territoire implique pour la Seine-et-Marne de :

- tirer parti de l'extérieur.
- renforcer sa place régionale
- penser et agir départemental.

Tirer parti de l'extérieur : initier une coopération avec les autres collectivités du Bassin parisien

La création de la conférence des présidents des Conseils généraux de l'Est du Bassin parisien (Oise, Aisne, Marne, Aube, Yonne, Loiret, Seine-et-Marne) pourrait être une première étape et s'illustrer à travers quelques projets comme :

- Des partenariats entre l'Université de Reims et le PRES Paris est
- Un rapprochement avec le pôle de compétitivité « industrie agro-ressources » (IAR) porté par les Régions Picardie et Champagne-Ardenne.
- L'aéroport de Vatry pour en faire une porte d'entrée en Seine-et-Marne : des accords commerciaux ont été signés entre le parc Disneyland Paris et la compagnie Ryanair qui utilisera cet aéroport à partir de juin 2010.

Renforcer sa place régionale

Participer activement aux travaux de Paris Métropole.

Il ne s'agit pas simplement de faire acte de présence mais d'être force de propositions, de défendre les intérêts seine-et-marnais, de faire passer le message que le cœur de l'agglomération ne peut fonctionner sans la Seine-et-Marne, de participer à l'émergence d'une métropole solidaire grâce à des projets concernant le cœur de l'agglomération et la grande couronne. Quelques exemples :

- Le fret et la logistique urbaine.
- Les autoroutes et boulevards de la métropole. Il s'agit d'avoir une approche globale concernant les modifications éventuelles d'exploitation des autoroutes d'Île-de-France sous deux angles : l'introduction d'une gestion dynamique du réseau autoroutier et la création de lignes de bus express.
- La tarification solidaire des transports en commun et le péage urbain.
- Le schéma de transports en commun dont la question d'Arc Express et de la rocade de métro automatique du Grand Paris -« grand huit ») avec deux questions centrales pour la Seine-et-Marne : la mise en œuvre du plan régional de mobilisation pour les transports et la garantie de sa desserte par le réseau de métro automatique avec deux stations, Cité Descartes (RER A) et Chelles (RER E) ainsi que l'organisation des interconnexions au plus près des limites départementales avec les autres branches des réseaux RER et Transilien.
- Les projets métropolitains avec la plate-forme aéroportuaire de Roissy dont l'impact économique pour la Seine-et-Marne doit être structuré pour être renforcé et la Cité Descartes avec la concrétisation du projet de cluster de la ville durable dont le rayonnement doit concerner tout le département.
- Les « contreparties » à mettre en place au titre des fonctions supports que la grande couronne assure pour le compte de l'ensemble de la métropole comme la logistique, l'alimentation en eau potable et en matériaux de construction, le stockage des déchets...

Etre partie prenante du Grand Paris :

La Seine-et-Marne n'est pas perçue comme partie prenante du Grand Paris qui, pour la plupart des décideurs et des Franciliens, se limite au cœur de la métropole et ses 8 millions d'habitants. Comme pour Paris Métropole, une même implication se justifie dans :

- Les travaux de l'Atelier International du Grand Paris (AIGP) mis en place par l'Etat.
- La concertation à venir sur le tracé de la rocade de métro automatique.
- L'élaboration des futurs contrats de développement territorial (CDT) prévus dans le projet de loi sur le Grand Paris et qui pourrait concerner le pays de Roissy et la Cité Descartes élargie.

Enfin, il devrait en être de même pour la future conférence territoriale que la Région mette en place après que le projet de SDRIF soit devenu opposable.

Penser et agir départemental

Assurer la convergence et la coopération des acteurs seine-et-marnais.

La réussite du projet de territoire implique aussi la mise en place de nouveaux dispositifs ou l'évolution de dispositifs existants dans les domaines institutionnels et des politiques publiques départementales. Dans la continuité de la phase d'élaboration, il est proposé de pérenniser le dispositif de concertation grâce à la création d'une nouvelle instance: le **Conseil participatif du projet de territoire** constitué de trois collèges :

- Collège des territoires par la transformation de la conférence consultative des territoires. La Seine-et-Marne étant vaste, le collège des territoires pourrait faire l'objet d'une déclinaison territoriale. *Il s'agirait de fabriquer non pas de grands territoires institutionnels mais des territoires informels et de dialogue entre les acteurs.*
- Collège des forces vives par la transformation de la commission des forces vives
- Collège des citoyens de 54 membres tirés au sort (6 par territoire correspondant aux huit réunions publiques de concertation et 6 membres du Conseil départemental des jeunes).

Ce Conseil participatif assurera des fonctions de :

- Veille
- Contribution à la mise en œuvre du Projet de territoire et à son actualisation régulière.
- Evaluation.
- Avis auprès de l'exécutif départemental sur la labellisation de projets

Son président sera nommé par le Président du Conseil général. Il sera accompagné par un Bureau de 6 membres (deux par collège) élus par leurs pairs. Des commissions seront mises en place avec des membres désignés à parité par chacun des collèges.

Un règlement intérieur élaboré par le Conseil participatif portera sur la composition des commissions thématiques ou de projet, la fréquence minimale de réunions, les modalités de

production des rapports, les relations avec le Conseil général (élus et services, auditions, accès aux documents,...).

Pour tenir compte des spécificités de chacun de ces collèges, les durées des mandats seraient différentes :

- Collège des territoires: les échéances municipales.
- Collège des forces vives : un mandat d'une durée limitée de 3 ans. A chaque échéance, le Président reprendra un arrêté fixant la composition de ce collège. Les institutions membres seront ensuite sollicitées pour désigner leur représentant.
- Collège des citoyens : un mandat aussi de 3 ans

Le projet de territoire, n'étant pas que le projet du Département, sa mise en œuvre pose la question non seulement des dispositifs mais aussi celles des moyens et du positionnement du Conseil général pour chaque projet, chaque action comme, au choix : chef de file, partenaire, fédérateur, incitateur, en position de veille....

Innover

Le projet de territoire et les 5 grands chantiers doivent être porteurs d'innovation. Cette dernière est une obligation pour les acteurs départementaux pour les raisons suivantes :

- Le modèle actuel de développement est fragile et à risques...il est même dans certains cas, un contre-modèle.
- Quel que soit le domaine considéré (économie, social, environnement), les modes d'action publique « classiques » ne peuvent plus être à la hauteur des enjeux actuellement mais sans doute encore plus dans les années à venir (réformes des collectivités territoriales, crise des finances publiques, encadrement à venir de l'augmentation des dépenses des collectivités à moins de 1% par an)....
- Les évolutions sociologiques (dont le vieillissement de la population), économiques, sociétales à venir.
- Une volonté de changement d'image vis-à-vis de l'extérieur.

Ce besoin d'innovation pourrait se traduire :

- En interne au Conseil général :
 1. à travers ses opérations et réalisations (expérimentation).
 2. par des partenariats avec des structures de recherche et de l'enseignement supérieur. Exemples : la mise en place d'un conseil scientifique dans le domaine du développement durable
 3. signature d'une convention de partenariat avec le PRES Paris est.
 4. par une forte implication dans le cluster de la ville durable.
 5. par la participation à de nouvelles structures de réflexions comme l'Institut pour la ville et le commerce.
- En externe par:
 1. des politiques de soutien à l'innovation (exemple : la refonte de la politique départementale de subventions dans le domaine du développement économique en 2010).
 2. des appels à projets.
 3. l'organisation des Assises annuelles de la Seine-et-Marne sur l'aménagement durable dont une partie des travaux pourrait résulter des partenariats développés

avec le PRES Paris est ou/et des publications de contributions d'experts, de projets de recherche portant sur des thèmes, sujets en lien avec le projet de territoire.

Toutes ces démarches au niveau départemental sous tendent de la part de l'ensemble des acteurs concernés, non seulement une vision partagée, un engagement dans la mise en œuvre du projet de territoire, une volonté de dialogue mais aussi une organisation du travail collectif. Le mode projet pourrait être privilégié avec des pilotages qui ne soient pas que du ressort du Conseil général mais au contraire que le co pilotage soit la règle. Enfin, des moyens de diffusion des bonnes expériences et des projets exemplaires avec leur caractère reproductible seront à définir.